

ETUDE PAYSAGERE

Tome 4.3 de la demande d'autorisation environnementale

Parc éolien du Jusselin

Département : Indre (36)

Commune : La Chapelle-Saint-Laurian

*Version de Décembre 2019
consolidée en août 2020*

Maître d'ouvrage

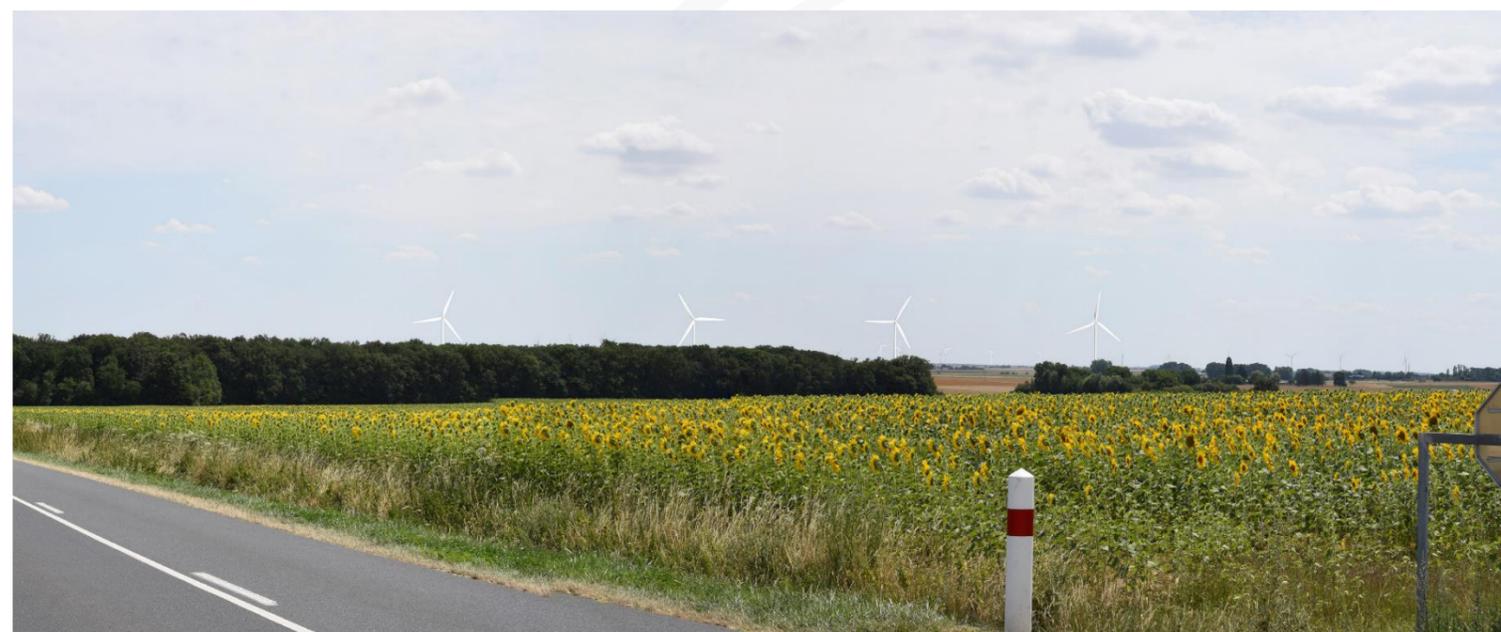
NEOEN

6 rue Ménars
5002 PARIS
Tél : +33(0)6 67 79 30 77

Réalisation de l'étude

dlvr

Agence DLVR
30 Rue André Theuriet,
37000 Tours
Tél : +33(0)2 47 05 06 71



Tome n° 4.3
Etude paysagère


Bureau d'études en environnement
énergies renouvelables et aménagement durable

encis environnement
SIRET: 539 971 838 00013 - Code APE: 7112 B
Siège: Ester Technopole, 1 avenue d'Ester - 87 069 LIMOGES - FRANCE
Tél: +33 (0)5 55 36 28 39 - E-mail : contact@encis-ev.com
www.encis-environnement.fr

CENTRALE ÉOLIENNE DU JUSSELIN

Étude paysagère



août 2020

SOMMAIRE

1. État initial du paysage p.4

1.1.	<u>Introduction et localisation du projet</u>	p.4
1.2.	<u>Le contexte régional et départemental</u>	P.4
1.2.1.	Au carrefour de paysages variés	P.4
1.2.2.	La Champagne Berrichonne et la plaine d'Issoudun	p.4
1.2.3.	Le Boischaud nord ou Gâtines de l'Indre	p.5
1.3.	<u>Définition et localisation des aires d'étude</u>	p.6
1.3.1.	Définition de l'aire d'étude éloignée	p.6
1.3.2.	Définition de l'aire d'étude rapprochée	p.6
1.3.3.	Définition de l'aire d'étude immédiate	P.6
1.3.4.	Définition de la ZIP	P.7
1.4.	<u>Le SRE</u>	p.8
1.4.1.	Un secteur qui s'inscrit dans une zone réputée favorable avec l'éolien	P.8
1.5.	<u>L'aire d'étude éloignée</u>	P.10
1.5.1.	Détermination du périmètre d'étude	P.10
1.5.1.1.	Les objectifs	
1.5.1.2.	Périmètre d'étude	
1.5.2.	Relief et réseau hydrologique	P.12
1.5.2.1.	Un relief plutôt mouvementé et une omniprésence de l'eau au nord	
1.5.3.	L'occupation du sol	P.14
1.5.3.1.	Les grandes évolutions du territoire	
1.5.3.2.	Une agriculture intensive dans les plaines	
1.5.4.	La végétation	p.16
1.5.5.	L'urbanisation et le réseau routier	p.18
1.5.5.1.	Une urbanisation répartie sur l'ensemble de l'aire d'étude	
1.5.5.2.	Un réseau routier de qualité	

1.5.6.	Les grandes perceptions du paysage	p.20
1.5.6.1.	Des horizons rapprochés à l'ouest, à l'est et au nord	
1.5.6.2.	Des vues loitaines au sud en marge de la plaine d'Issoudun	
1.5.7.	Les entités de paysage	p.22
1.5.7.1.	Les paysages de la Champagne Berrichonne	
1.5.7.2.	Les paysages de Gâtines	
1.5.7.3.	Synthèse : les grandes structures du paysage	p.24
1.5.7.4.	Une trame végétale très diversifiée et omniprésente au nord	
1.5.7.5.	Un paysage ouvert et dégagé au sud fortement marqué par les éléments anthropiques	
1.5.7.6.	Un territoire de contraste	
1.6.	<u>L'aire d'étude rapprochée</u>	
1.6.1.	Détermination du périmètre d'étude	p.26
1.6.1.1.	Les objectifs	
1.6.1.2.	Le périmètre d'étude	
1.6.2.	Relief et cours d'eau	p.27
1.6.2.1.	Un relief marqué au sud, une zone centrale plus en creux	
1.6.2.2.	De nombreuses rivières et retenues d'eau	
1.6.3.	Les boisements et la trame végétale	p.28
1.6.3.1.	Une présence végétale qui accentue les effets du relief	
1.6.3.2.	Un plateau agricole ponctué d'une végétation de feuillus	
1.6.4.	L'organisation du bâti, du réseau viaire et des éléments anthropiques	p.30
1.6.4.1.	L'urbanisation entre gros bourgs et fermes isolées	
1.6.4.2.	Un réseau routier de qualité	
1.6.4.3.	Un paysage ponctué d'éléments anthropiques imposants	
1.6.5.	Synthèse : les grandes structures du paysage	p.32
1.6.5.1.	Un paysage dense et changeant au nord	
1.6.5.2.	Un plateau sud marqué par les soubresauts du relief	
1.6.5.3.	Des vallées encaissées et largement végétalisées	
1.7.	<u>L'aire d'étude immédiate</u>	p.34
1.7.1.	Détermination du périmètre d'étude	p.34
1.7.1.1.	Objectifs	
1.7.1.2.	Périmètre d'étude	
1.7.2.	Relief et cours d'eau	p.35

Étude réalisée par l'agence de paysage DLVR,
30 rue André Theuriet 37 000 TOURS
et en particulier
Delphine Lemaistre, paysagiste DPLG.

1.7.3.	Boisements et trame végétale	p.36	2.2.3.	Cas de base	P.54	3.5.2.	Description des impacts pour les fondations	p.195
1.7.3.1.	Une végétation très présente de part et d'autre de la ZIP		2.2.4.	Choix des photomontages	P.55	3.5.3.	Description des impacts pour le poste de livraison	p.195
1.7.3.2.	Un paysage de contraste		2.2.5.	Comparaison des variantes depuis La Pallue, au sud du projet éolien	P.56	3.5.4.	Synthèse des impacts du projet sur les composantes physiques du paysage	p.195
1.7.4.	Urbanisation et voiries	p.37	2.2.6.	Comparaison des variantes depuis la RD 960, au sud du projet éolien	P.58	3.6.	Mesures en faveur du paysage	P.197
1.7.4.1.	Une urbanisation disparate		2.2.7.	Comparaison des variantes depuis les halles de Vatan	P.60	3.6.1.	Les mesures d'évitement	p. 204
1.7.4.2.	Un réseau routier de routes secondaires		2.2.8.	Synthèse des variantes	P.62	3.6.2.	Les mesures de réduction	p. 204
1.7.5.	Synthèse : les grandes structures du paysage	p.38	2.3.	Les paramètres influençant l'impact visuel d'un projet éolien	P.62	4.	Scénario de référence	P.198
1.7.5.1.	Un plateau orienté est-ouest		2.3.1.	Influence de la lisibilité de l'implantation sur le projet	p.62	4.1.	Les éléments de cadrage	P. 198
1.8.	Description du patrimoine culturel des différentes aires d'étude	p.40	3.	Analyse des impacts	P.63	4.2.	Le territoire considéré	P. 198
1.8.1.	Les sites inscrits ou classés	p.40	3.1.	Méthodologie concernant l'analyse des impacts liés à la présence du parc éolien	P.63	4.3.	L'échelle de temps	P. 198
1.8.2.	Les sites patrimoniaux remarquables et AVAP	p.40	3.2.	Nature et objectifs de l'analyse des impacts liés à la présence du parc éolien	P.65	4.4.	Les scénarios présentés	P. 198
1.8.3.	Les monuments classés ou inscrits	p.40	3.3.	Analyse des impacts visuels	P.65	4.5.	Les dynamiques d'évolution du site	P. 198
1.8.4.	Les monuments classés ou inscrits dans l'aire d'étude rapprochée	p.40	3.3.1.	Le choix des photomontages	p.65	4.6.	Les incidences résiduelles	P. 200
1.8.5.	Les monuments classés ou inscrits dans l'aire d'étude éloignée	p.43	3.3.2.	Rappel du contexte	p.65	4.7.	Conclusion	P. 200
1.8.6.	Les circuits touristiques	p.46	3.3.3.	Analyse des impacts du projet sur les axes de circulation	P.67	5.	Conclusion générale	P.201
1.9.	Contexte éolien à l'échelle de l'aire d'étude éloignée	p.48	3.3.3.1.	Synthèse des vues depuis le réseau routier				
1.9.1.	Caractéristiques des parcs existants de l'aire d'étude éloignée	p.48	3.3.4.	Analyse des impacts du projet sur les secteurs urbanisés	P.97			
1.9.2.	L'environnement éolien : enjeux et caractéristiques	p.48	3.3.4.1.	Synthèse des vues depuis les secteurs urbanisés				
1.10.	Synthèse	p.50	3.3.5.	Analyse des impacts du projet sur le patrimoine inscrit ou classé au titre des monuments	P.149			
1.10.1.	Un paysage de transition	p.50	3.3.5.1.	Les monuments historiques				
1.10.2.	Tableau de synthèse des sensibilités vis-à-vis de l'éolien	p.51	3.3.5.2.	Synthèse des impacts du projet sur les monuments historiques inscrits ou classés				
1.11.	Prédisposition du site	p.51	3.3.6.	Analyse des effets d'écrasement	P.187			
2.	Analyse des variantes	P.52	3.3.7.	Analyse des effets cumulés avec les projets voisins	P.187			
2.1.	Les critères paysagers	P.52	3.3.7.1.	Analyse des effets de saturation visuelle et d'encerclement				
2.2.	Les variantes étudiées	P.52	3.4.	Synthèse des impacts	P.195			
2.2.1.	Variante A	P.53	3.4.1.	Les lieux de perception du projet	p.195			
2.2.2.	Variante B	P.53	3.5.	Impacts du projet sur les composantes physiques du paysage	P.195			
			3.5.1.	Description des impacts pour les accès	p.195			

1. État initial du paysage

1.1. Introduction et localisation du projet

L'objet de la présente étude est d'analyser l'état actuel des paysages sur la commune de Vatan, en vue d'étudier l'implantation d'éoliennes sur ce territoire. La question éolienne, même si elle n'est qu'indirectement abordée dans le cadre de cet état initial, sous-tend néanmoins la structure générale de l'étude.

Le projet se situe dans la région Centre Val de Loire, dans le département de l'Indre (36), à environ 33 km au nord de Châteauroux, 27 km au sud de Vierzon, et 48 km de Bourges.



Figure 1: Carte du relief de France avec indication de la région Centre Val de Loire et du site du projet

Légende

● Localisation de la zone d'étude

1.2. Le contexte régional et départemental

1.2.1. Au carrefour de paysages variés

Le périmètre d'étude se situe au sud de la vallée du Cher dans le département de l'Indre. Le territoire appartient à la partie méridionale du bassin Parisien et se caractérise par des calcaires jurassiques. Les sables et argiles tertiaires masquent irrégulièrement ce substrat.

La Champagne Berrichonne, secteur géographique sur lequel se situe la ZIP (Zone d'Implantation Potentielle), est un vaste plateau calcaire voué à la grande culture. Il est séparé par une ceinture de massifs boisés typiques des pays de bocage : le Boischaud nord aux affinités tourangelles qui se trouve à l'ouest et le Boischaud sud qui est appuyé sur les derniers contreforts du Massif Central.

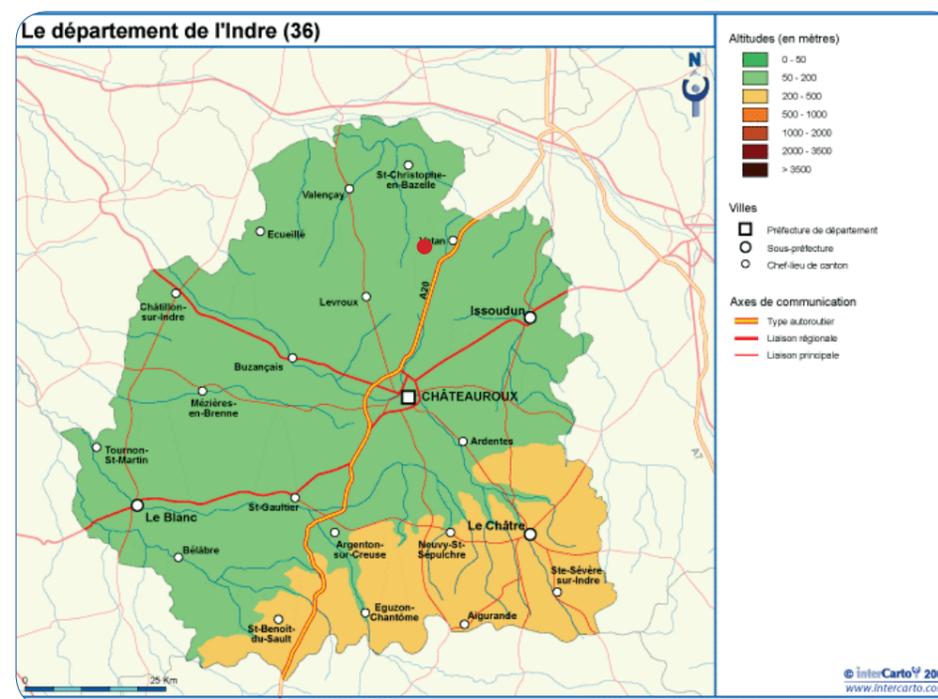


Figure 2: Carte du département de l'Indre avec localisation du projet.

1.2.2. La Champagne Berrichonne et la plaine d'Issoudun

La zone d'étude s'inscrit dans l'entité paysagère de «la Champagne Berrichonne» et plus précisément de la plaine d'Issoudun. Cette entité paysagère forme un vaste plateau aux ondulations tendues dont l'altitude reste voisine de 160 m avec un maximum en son centre, près de Brion, à 221 m (pour la partie située dans l'Indre).

L'Indre et ses affluents, la Trégonce et la Ringoire, drainent le sud de la Champagne, le bassin versant de la Théols le nord et l'ouest.

Les rivières secondaires sont peu encaissées, mais leurs fonds de vallée humides et sinueux apportent une diversité végétale et architecturale précieuse sur ce plateau uniforme. Elles ont hélas souffert de curages sévères, de la construction de nombreux barrages et des plantations de peupliers.

Les bosquets sont nombreux, mais la Champagne Berrichonne compte aussi quelques bois d'importance comme le bois du Roi à Bordes. Parmi les autres milieux qui méritent attention bien que très ponctuels on notera : Les mardelles qui sont de petites dépressions argileuses d'origine karstique souvent boisées.

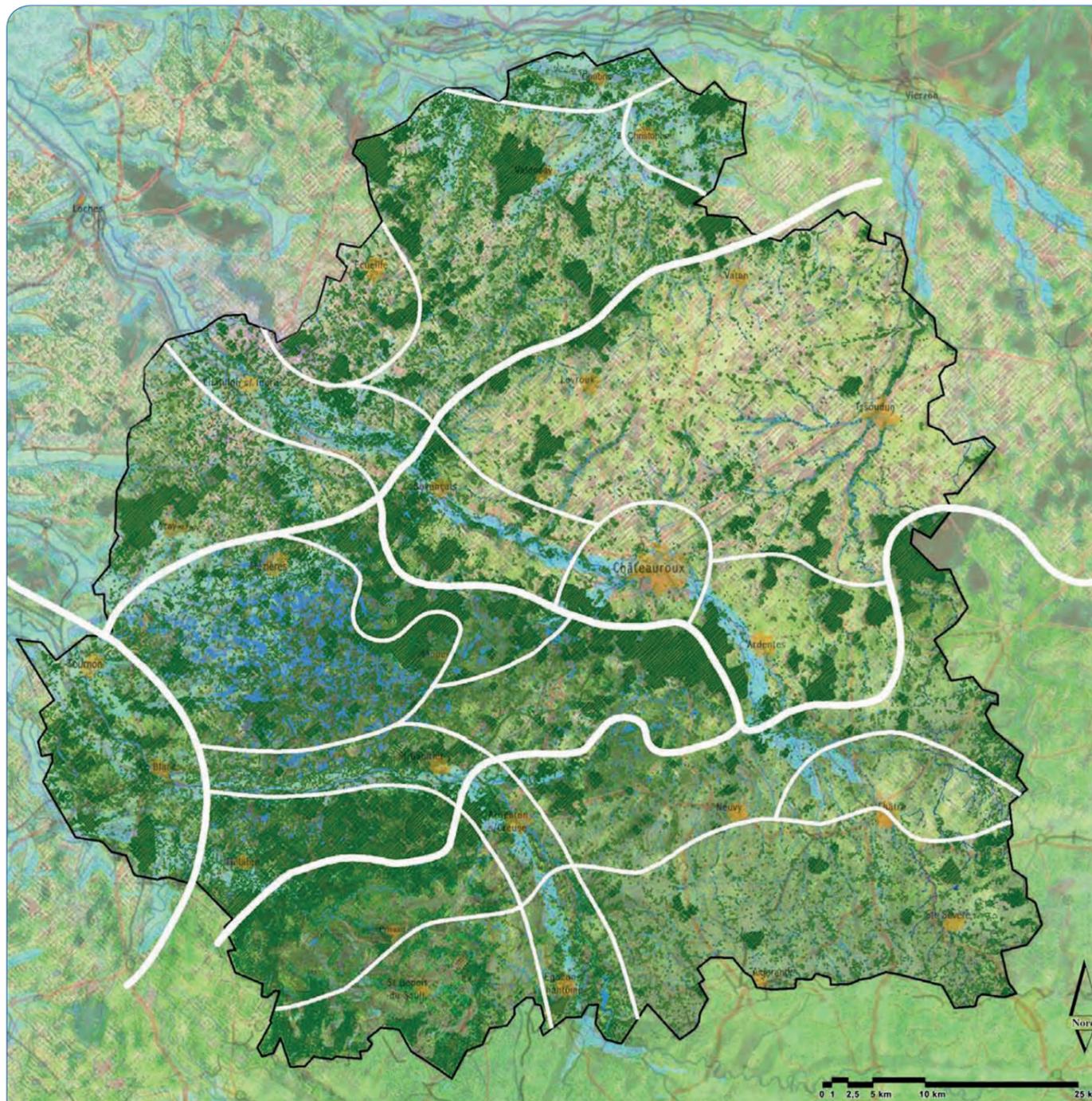
Les pelouses calcaires caractérisées par la présence d'espèces thermophiles et xérophiles méditerranéennes.

Le réseau viaire de Champagne est beaucoup plus aéré et géométrique que celui des entités voisines. On remarque en particulier la structure rayonnante des voies, principales et secondaires, autour d'Issoudun. Les bourgs plus modestes répondent au même schéma de développement en étoile, beaucoup sont installés en rebord de vallée. Le bâti, en dehors des bourgs, se réduit à un semis régulier, mais très espacé de petits hameaux ou de fermes isolées. Ces habitations sont très souvent imbriquées dans un bosquet.

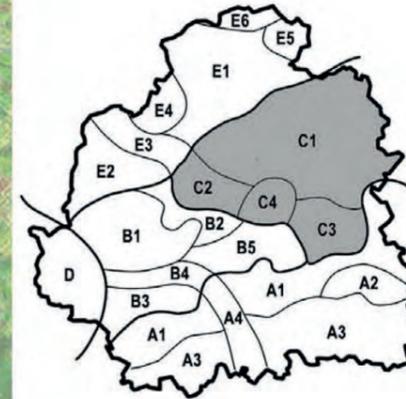
1.2.3. Le Boischaut nord ou Gâtines de l'Indre

Les Gâtines de l'Indre correspondent à un vaste plateau crétacé, aux roches tendres, mal protégé par sa couverture d'argile à silex et de tuffeau. Les affluents du Cher et l'Indre y ont creusé d'amples vallées donnant, localement, aux Gâtines de l'Indre un relief vigoureux. Ailleurs les ondulations sont modestes et la cuesta qui marque la limite avec la Champagne est bien discrète. Sur le plateau dominant les "gâtines" (terres pauvres sur sols siliceux et minces) que les anciens défrichements n'ont rendus que plus humides et plus acides. Les forêts y couvrent encore de grandes surfaces, notamment le long de la cuesta, mais l'extension des labours, s'inspirant du modèle champenois, est notable. Les vallées offrent des paysages très différents où prairies humides, bocage et ripisylves structurent un paysage bien "cadre" par les versants.

La répartition de l'habitat est régulière sur l'ensemble des Gâtines de l'Indre, ainsi que la représentation des différentes catégories : villes, petits bourgs, villages, hameaux et fermes isolées. Dans le détail la distribution montre une gradation de la densité de bâti qui reflète assez fidèlement le milieu physique : des villes de vallées aux fermes isolées de plateau on trouve tous les intermédiaires et toutes les nuances.



Carte 1 : Carte des entités paysagères. Carte issue de l'atlas régional de paysage et d'architecture de l'Indre.



A- BOISCHAUT MERIDIONAL

- A1- Pays des ormes
- A2- Plaine de Vic
- A3- Pays des châtaigniers
- A4- Vallée de la Creuse

B- BRENNE

- B1- Brenne des étangs
- B2- Brenne des bois
- B3- Petite Brenne
- B4- Vallée de la Creuse
- B5- Queue de Brenne

C- CHAMPAGNE BERRICHONNE

- C1- Champagne, plaine d'Issoudun
- C2- Champagne, vallée de l'Indre
- C3- Champagne, plaine d'Ardentes
- C4- Châteauroux.

D- PAYS BLANCOIS

E- GÂTINES DE L'INDRE

- E1- Gâtine de Valencay
- E2- Gâtine d'Azay-le-Ferron
- E3- Vallée de l'Indre
- E4- Plaine d'Ecueillé
- E5- Pays de Bazelle
- E6- Vallée du Cher



Photographie 1 : Les paysages plus intimistes du Boischaud nord

1.3. Définition et localisation des aires d'étude

Notre analyse s'articule autour de trois échelles, correspondant chacune à des perceptions et dimensions paysagères spécifiques :

1.3.1. Définition de l'aire d'étude éloignée

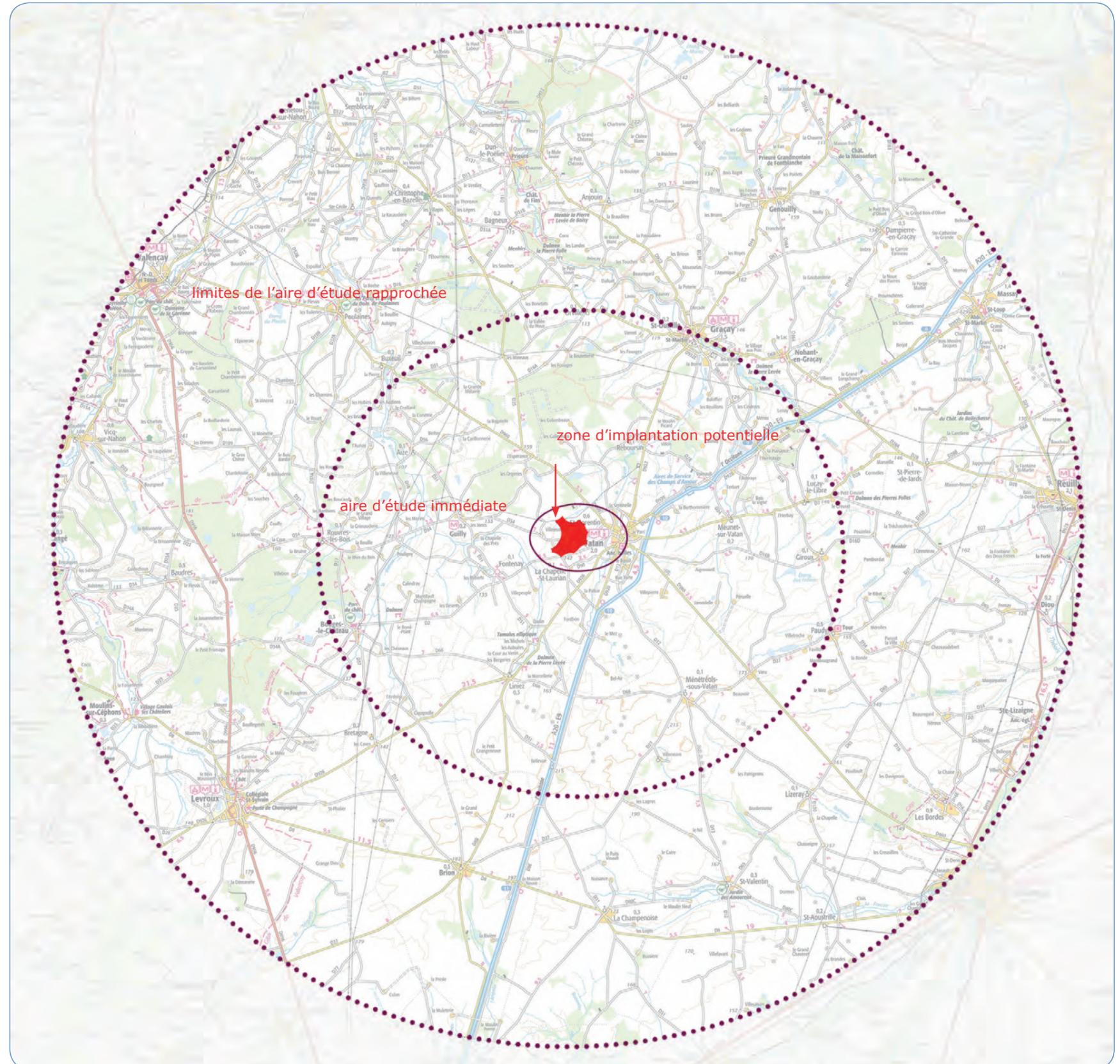
Le Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres dans sa version actualisée de 2016, définit l'aire d'étude éloignée comme « la zone d'impact potentiel (ou bassin visuel) maximum du projet ». Elle est définie sur la base des éléments physiques du territoire facilement identifiables ou remarquables (ligne de crête, falaise, vallée, etc.) qui le délimite, ou sur les frontières biogéographiques ou encore sur des éléments humains ou patrimoniaux remarquables. Elle correspond à la limite de la visibilité. L'incidence des éoliennes sur le territoire porte, de façon théorique (c'est-à-dire par beau temps et en l'absence de tout relief ou obstacle), jusqu'à une distance maximale de 15 à 20 kilomètres environ. Par-delà cette distance, on considère que l'impact d'un parc éolien est extrêmement réduit et ne modifie plus les perceptions.

1.3.2. Définition de l'aire d'étude rapprochée

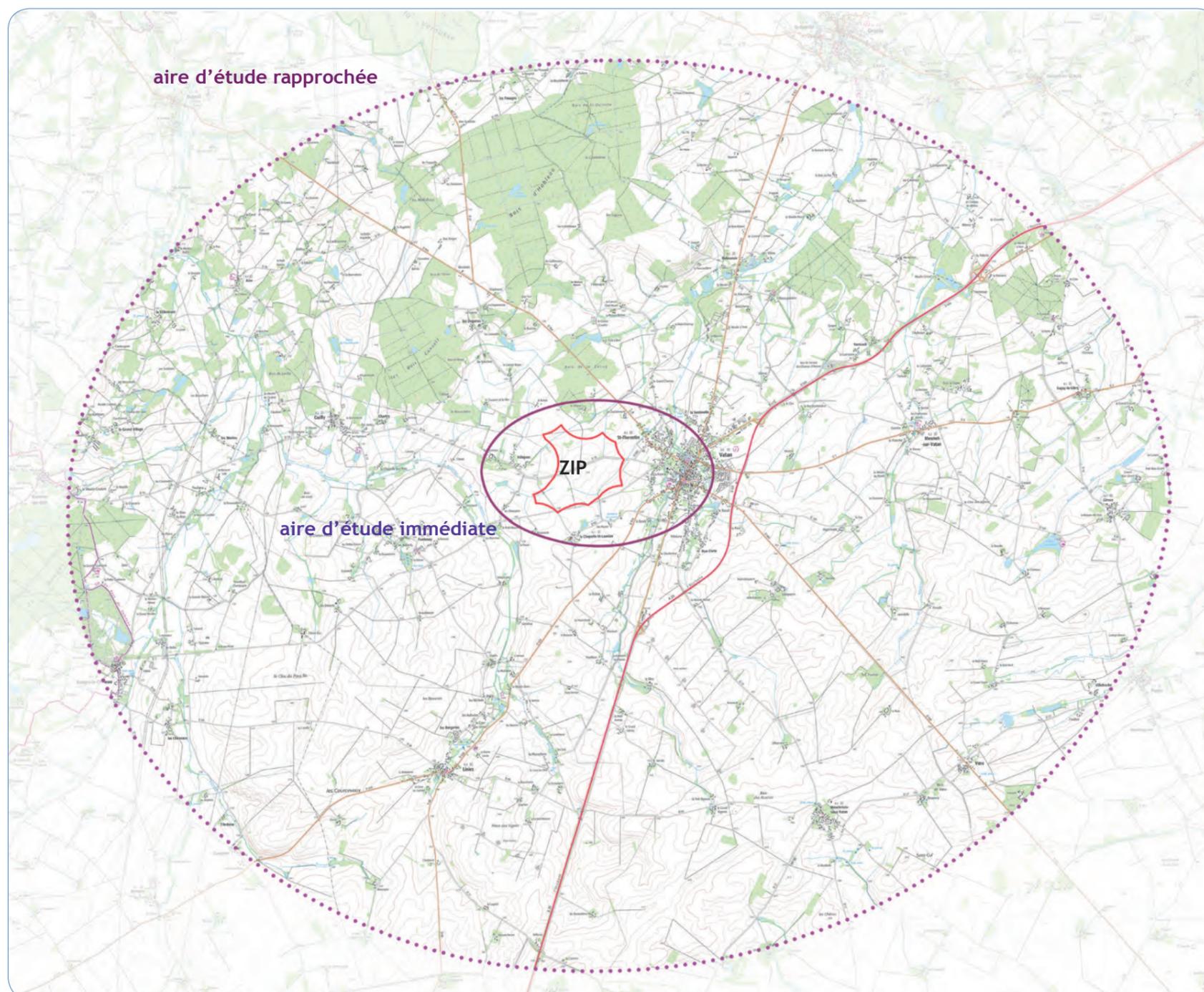
Le guide sur les études d'impact précise que l'aire d'étude rapprochée « correspond à la zone de composition paysagère, utile pour définir la configuration du parc et en étudier les impacts paysagers. Sa délimitation repose sur les lieux de vie des riverains et des points de visibilité du projet ». Le périmètre est ici déterminé par les lieux de vie situés à proximité immédiate de la zone d'étude et qui sont localisés à moins de 5 kilomètres des bords extérieurs de la Zone d'implantation potentielle.

1.3.3. Définition de l'aire d'étude immédiate

Le guide sur les études d'impact précise que l'aire d'étude immédiate « correspond à la zone d'implantation potentielle et une zone tampon de plusieurs centaines de mètres autour. Sa délimitation repose sur les lieux de vie directement concernés par le projet ».



Carte 2 : Localisation des aires d'étude.



Carte 3 : Aire d'étude rapprochée et aire d'étude immédiate sur fond de carte IGN au 25 000.

1.3.4. Définition de la ZIP (zone d'implantation potentielle)

La ZIP correspond aux parcelles sur lesquelles les éoliennes pourront être implantées.

1.4. Le SRE (schéma régional éolien)

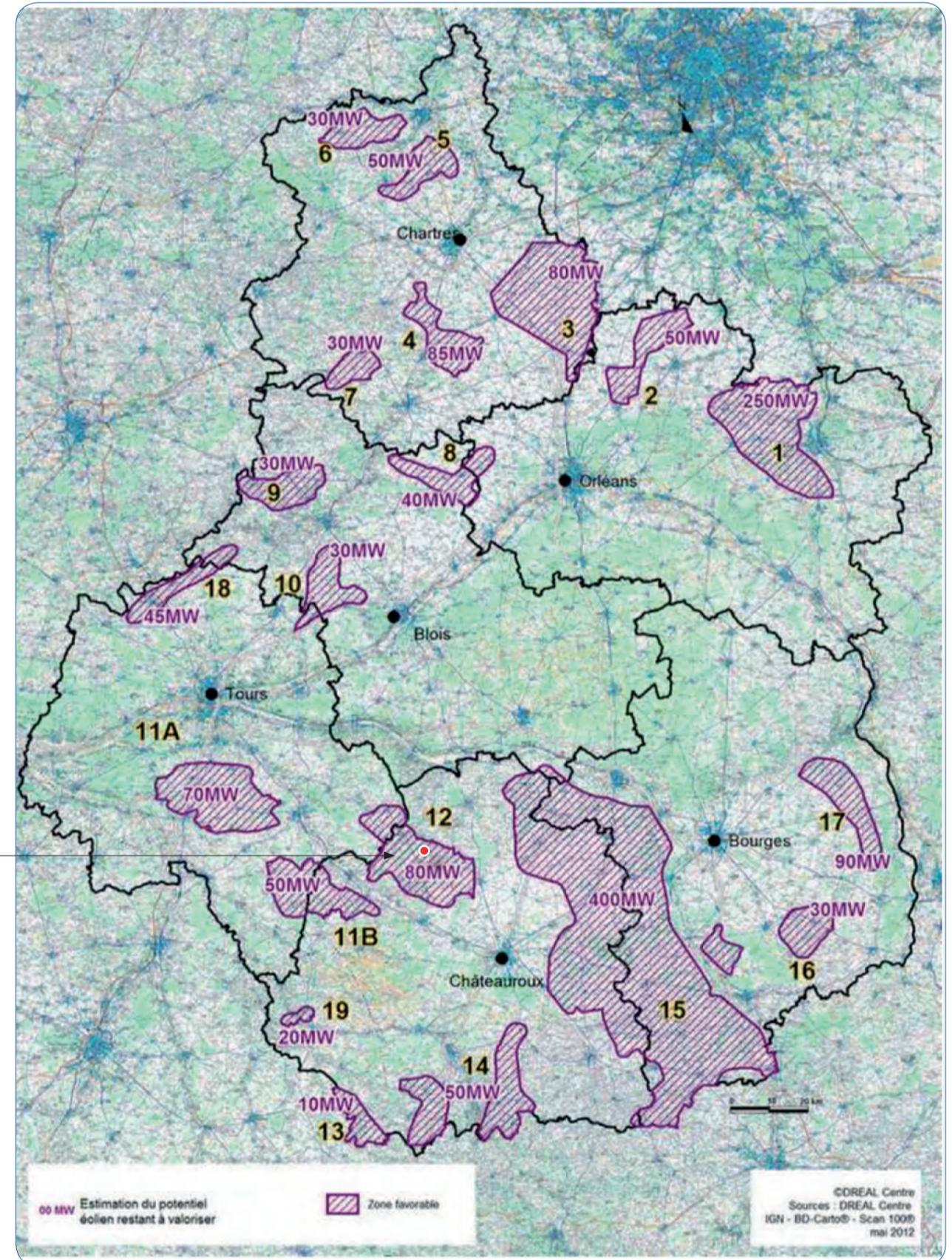
La zone d'étude est concernée par le Schéma Régional Eolien (SRE) de la région centre approuvé en 2012.

1.4.1. Un secteur qui s'inscrit dans une zone réputée favorable avec l'éolien

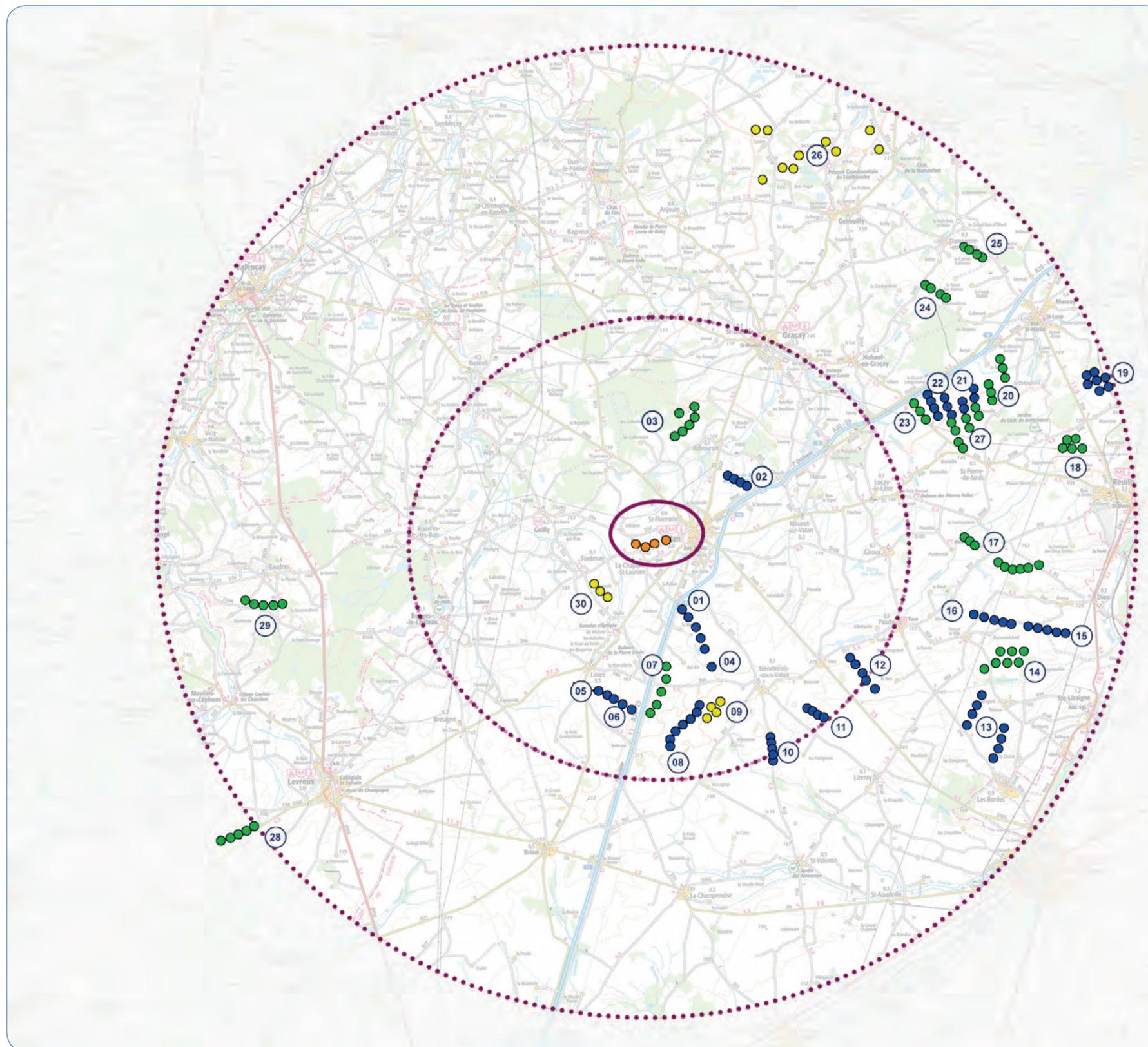
Les Schémas régionaux éoliens établissent des recommandations pour le développement des parcs éoliens dans une région. Ils définissent des zones dites «favorables à l'éolien» à partir des contraintes, servitudes et sensibilités recensées à l'échelle régionale.

D'après le SRE, la ZIP (zone d'implantation potentielle) du projet se situe dans une zone dite favorable pour l'implantation d'éoliennes. Il s'agit du secteur 15.

Localisation de la zone d'étude



Carte 4 : Carte indicative des zones favorables au développement de l'énergie éolienne. SRE région Centre 2012.



Carte 5 : Localisation des parcs éoliens construits, autorisés et déposés.

Contexte Éolien

● Éoliennes du Jusselin

État de l'éolien

- En exploitation
- Autorisées
- En instruction

- 01 - Parc éolien des Blés d'Or
- 02 - Parc éolien des Champs d'Amour
- 03 - Parc éolien du Camélia
- 04 - Parc éolien Le Mée
- 05 - Parc éolien de la Petite Pièce
- 06 - Parc éolien des Pièces des Vignes
- 07 - Parc éolien due Ligniez II
- 08 - Parc éolien de la Vallée, Ligne Ouest Grand Bignoux
- 09 - Parc éolien du Grand Bignoux
- 10 - Parc éolien de la Vallée, Ligne Sud Les Renards
- 11 - Parc éolien de la Vallée, Ligne Est Lizéray
- 12 - Parc éolien de Paudy
- 13 - Parc éolien de la Vallée de Torfou
- 14 - Parc éolien de Sainte-Lizaigne
- 15 - Parc éolien d'Aubigeon
- 16 - Parc éolien de Pelures Blanches
- 17 - Parc éolien de Reuilly et de Diou
- 18 - Parc éolien de Bornay II
- 19 - Parc éolien de Chéry
- 20 - Parc éolien de Lys
- 21 - Parc éolien de Massay 2
- 22 - Parc éolien de Longchamps
- 23 - Parc éolien du Bois Mérault
- 24 - Parc éolien de Dampierre et Massay énergies
- 25 - Parc éolien du Bois d'Olivet
- 26 - Parcs éolien des Grands Patureauux
- 27 - Parc éolien des Terrajeaux
- 28 - Parc éolien de la Juchepie
- 29 - Parc éolien des Champs de Baudres
- 30 - Parc éolien de Fontenay

- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée



1.5. L'aire d'étude éloignée

1.5.1. Détermination du périmètre d'étude

1.5.1.1. Les objectifs

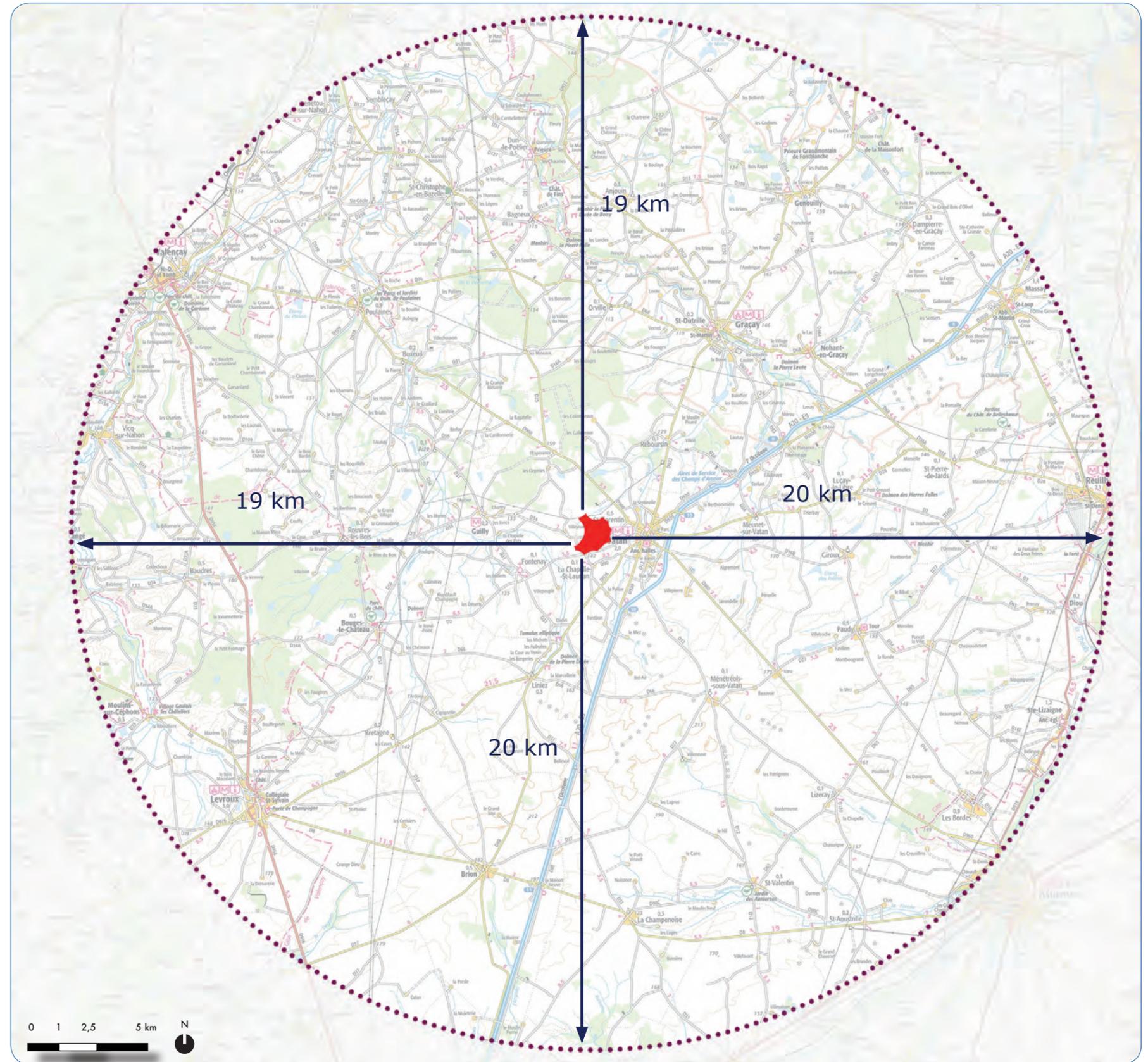
L'enjeu premier du présent chapitre est de décrypter et comprendre l'ensemble des paysages depuis lesquels le futur parc éolien sera perceptible. L'analyse paysagère à cette échelle doit donc faire ressortir un certain nombre d'informations telles que :

- les éléments « naturels » constitutifs du paysage [topographie, réseau hydrographique, couvert végétal]
- les éléments « construits » constitutifs du paysage [urbanisation, réseau viaire]
- les perceptions du territoire depuis les communes mitoyennes [analyse et description des perceptions c'est-à-dire les paysages depuis lesquels des visibilitées lointaines existent et ceux au contraire qui sont cloisonnés et qui ne permettent pas d'appréhender les territoires et paysages voisins]
- Synthèse de l'analyse paysagère

1.5.1.2. À l'échelle de l'aire d'étude éloignée : périmètre d'étude

Le périmètre d'étude est inscrit dans une ellipse dont les limites sont calculées à partir des bords extérieurs de la zone d'implantation potentielle. L'ensemble des territoires contenus dans ce périmètre n'est bien évidemment pas impacté ou modifié par le projet éolien ; il n'en demeure pas moins que l'analyse paysagère doit prendre en compte le territoire dans sa globalité et cohérence, sous peine de ne dresser qu'un inventaire partiel du site et de ses paysages. Cette ellipse englobe l'ensemble des territoires dans un rayon de 19 à 20 km à partir des bords extérieurs de la ZIP.

Cette distance de 20 km correspond à la limite, étant donné les caractéristiques physiques du territoire, des paysages visibles dans de bonnes conditions. Au-delà les éléments du paysage ne sont pas distincts, par conséquent les modifications et les changements n'ont plus d'impact sur la perception du territoire.



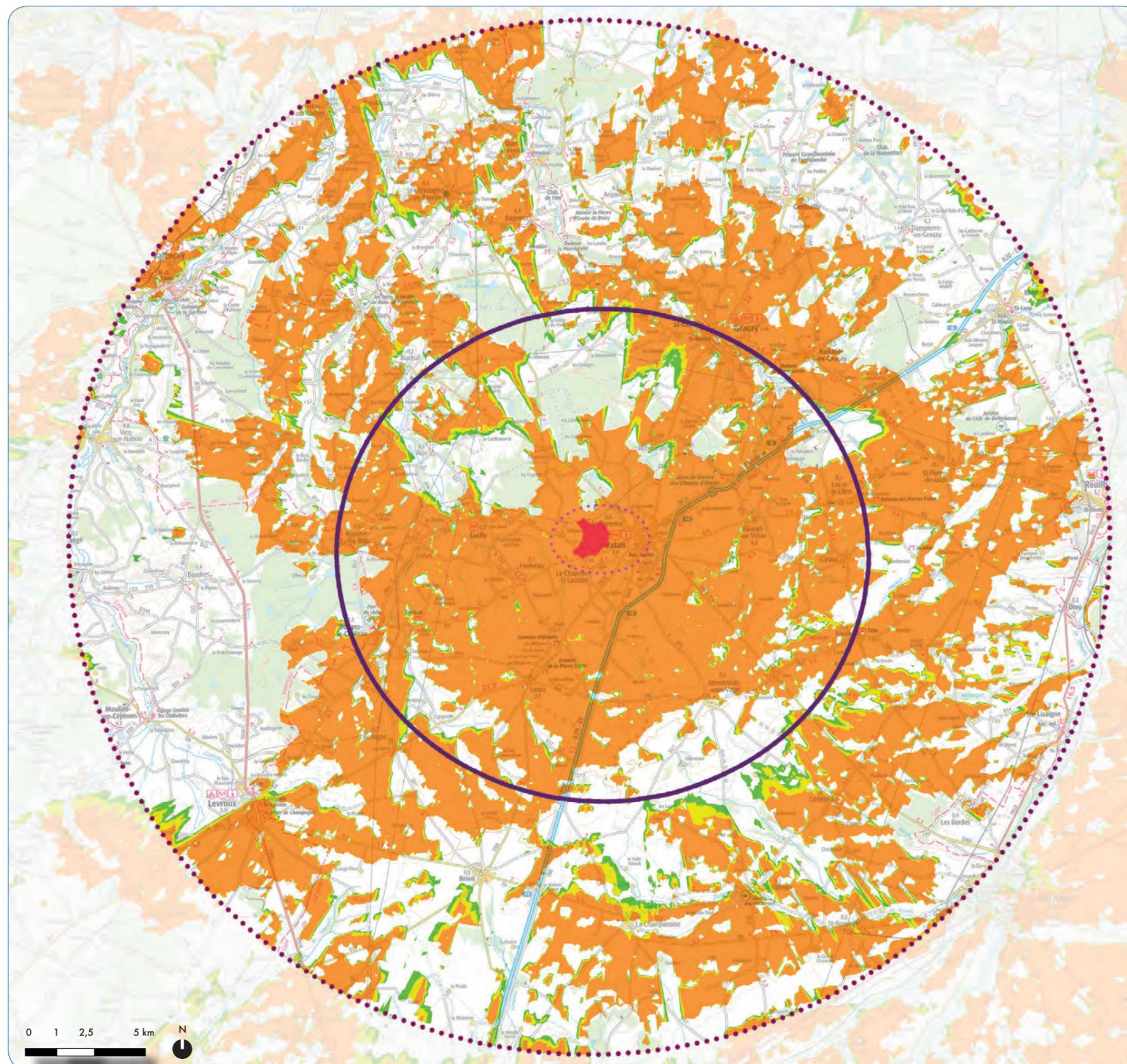
Carte 6 : Carte de l'aire d'étude éloignée.

La ZVI illustre la visibilité du projet sans prendre en considération le bâti et la végétation autre que les grands ensembles boisés.

Dans l'ensemble, lorsque le projet est visible c'est dans sa globalité, rares sont les points de vue depuis lesquels seule une éolienne est visible.

LÉGENDE

- Zone d'implantation potentielle
- ⋯ Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée
- ⋯ Aire d'étude éloignée
- 1 éolienne visible
- 2 à 3 éoliennes visibles
- 4 éoliennes visibles



Carte 7 : Carte de la ZVI (Zone Visuelle d'Implantation).

1.5.2. Relief, et réseau hydrographique

1.5.2.1. Un relief plutôt mouvementé et une omniprésence de l'eau au nord

La partie nord de l'aire d'étude correspond à la zone géographique du Boishaut nord-est caractérisé par un réseau important de rivières, cours d'eau, ruisseaux, étangs et retenues d'eau. La plupart des rivières prennent leur source au nord de la ligne de partage des eaux qui se situe au sud de Vatan. Le plateau agricole culmine ici à plus de 200 mètres d'altitude et marque la limite entre les eaux qui se dirige vers le nord à l'instar du Fouzon qui prend sa source au sud de Vatan ou de la Tournemine qui file vers Issoudun. Au nord de cette tête de plateau, les reliefs sont très changeants avec des vallées étroites et très encaissées qui évoluent à une altitude moyenne inférieure à 100 mètres. La vallée du Fouzon en aval de Graçay est particulièrement marquée et semble s'enfoncer dans le sol en dessinant de nombreux méandres. A l'ouest de Vatan, la vallée du Renon est elle aussi encaissée, mais avec des méandres moins appuyés que ce qui est observé pour le Fouzon. Toute cette zone est dense, mouvementée, et très largement conditionnée par l'eau sous toutes ses formes.

Le plateau au sud de Vatan et d'une ligne Levroux - Vatan - Massay qui fait partie de l'entité géographique de la Champagne Berrichonne, est moins marqué par l'eau et affiche une plus grande homogénéité même si le relief semble en mouvement perpétuel. On est ici dans un paysage de plateau qui est marqué par les innombrables mouvements du relief qui passe ainsi de 215 mètres d'altitude en son point culminant à moins de 130 mètres d'altitude à l'est de Paudry. L'autre caractéristique de cette zone de plateau réside dans une plus grande rareté de l'eau, à l'inverse de ce qui est observé dans toute la partie nord.

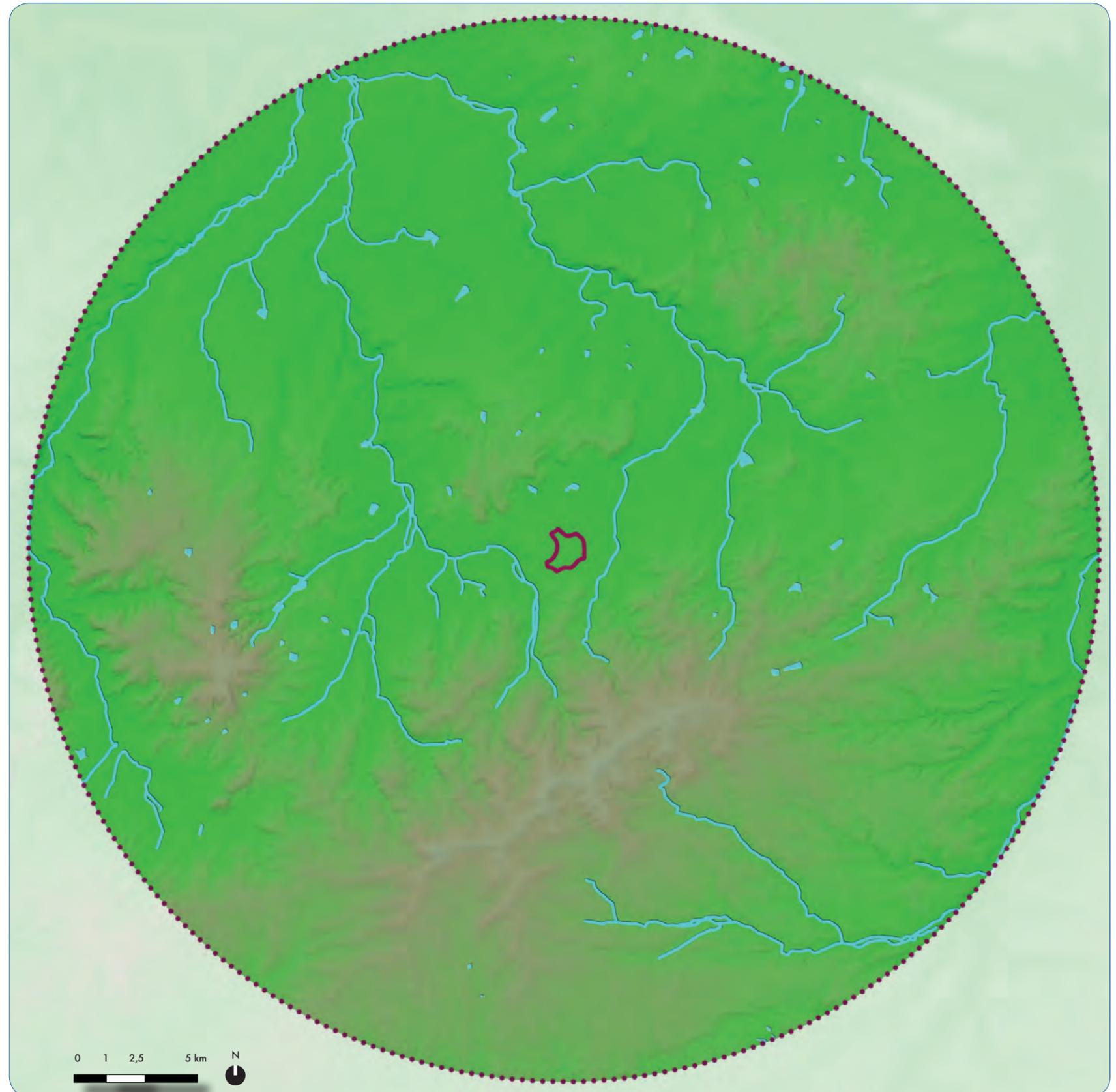
LÉGENDE

 Zone d'Implantation Potentielle

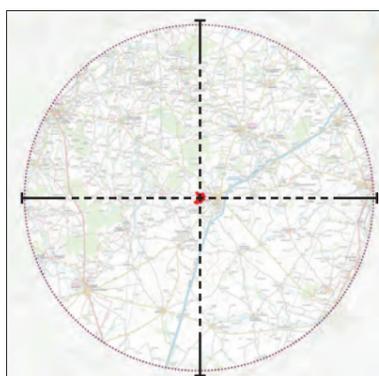
215 mètres NGF



90 mètres NGF



Carte 8 : Carte du relief à l'échelle de l'aire d'étude éloignée.



Localisation des coupes

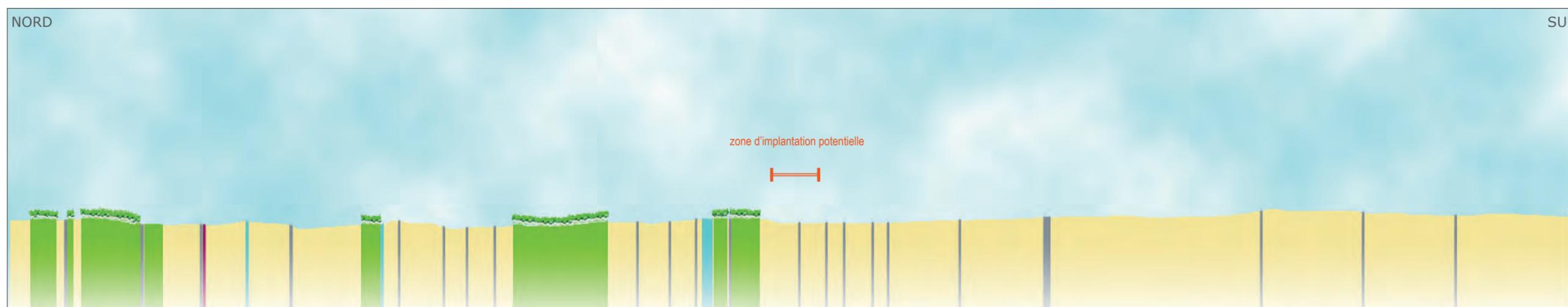
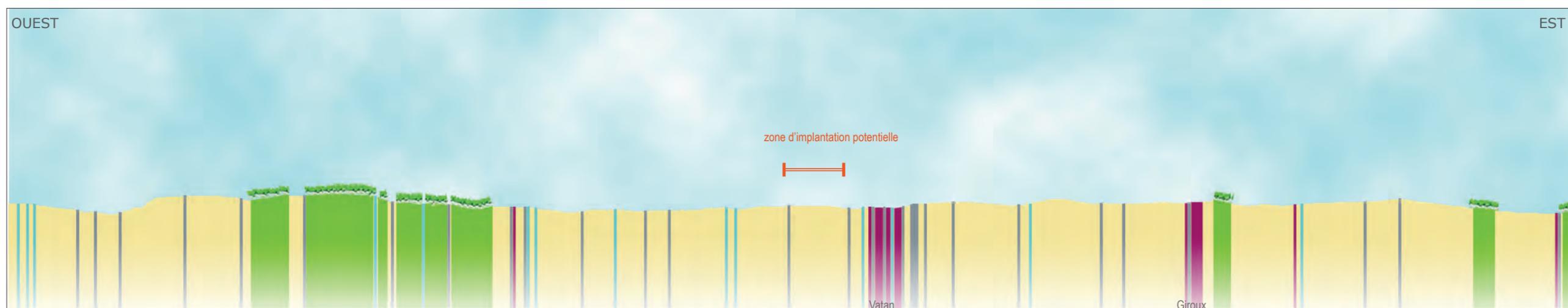


Figure 3: Coupe nord-sud sur l'aire d'étude. L'échelle des hauteurs est multipliée par 50 pour une meilleure lisibilité du relief

1.5.3. L'occupation du sol

1.5.3.1. Les grandes évolutions du paysage

Les plaines qui caractérisent la Champagne Berrichonne ont toujours eu une vocation agricole. Néanmoins, jusqu'au milieu du XIX^e siècle la Champagne Berrichonne, mais également les paysages plus humides et boisés du Boischaut présentaient une certaine diversité avec la présence de landes à moutons, de terres labourées, de jachères dans la plaine et sur les plateaux. La plupart des villages s'accompagnaient de vergers et pour ceux situés dans la plaine de pièces de vignes. Les fonds de vallées étaient réservés aux prairies humides et aux pâturages. La fin du XIX^e siècle marque un changement radical dans l'occupation des sols. La vigne est décimée à cause du Phylloxera et l'élevage de moutons connaît une crise sans précédent avec l'effondrement des cours. Ces deux événements, associés à une plus grande mécanisation, ont contribué à transformer la plaine en grandes parcelles de monoculture céréalière.



Photographie 2 : La plaine agricole affiche aujourd'hui un parcellaire étendu et ponctué de bosquets de feuillus

1.5.3.2. Une agriculture intensive dans les plaines

Aujourd'hui, au sud d'une ligne Levroux, Vatan et Massay, l'agriculture de grandes parcelles céréalières prédomine. L'élevage a presque disparu de cette organisation agraire, seules quelques parcelles boisées viennent interrompre l'étendue du paysage.

Au nord de cette même ligne, l'occupation du sol est moins homogène avec la présence de grandes parcelles boisées et d'une structure bocagère qui perdure. Le territoire est beaucoup plus humide et moins propice à l'agriculture intensive.

La carte ci-contre met en exergue la grande diversité qui existe sur la partie nord et qui correspond au Boischaut nord tandis qu'au sud, dans la Champagne Berrichonne, l'agriculture est plus homogène avec de très grandes pièces cultivées.

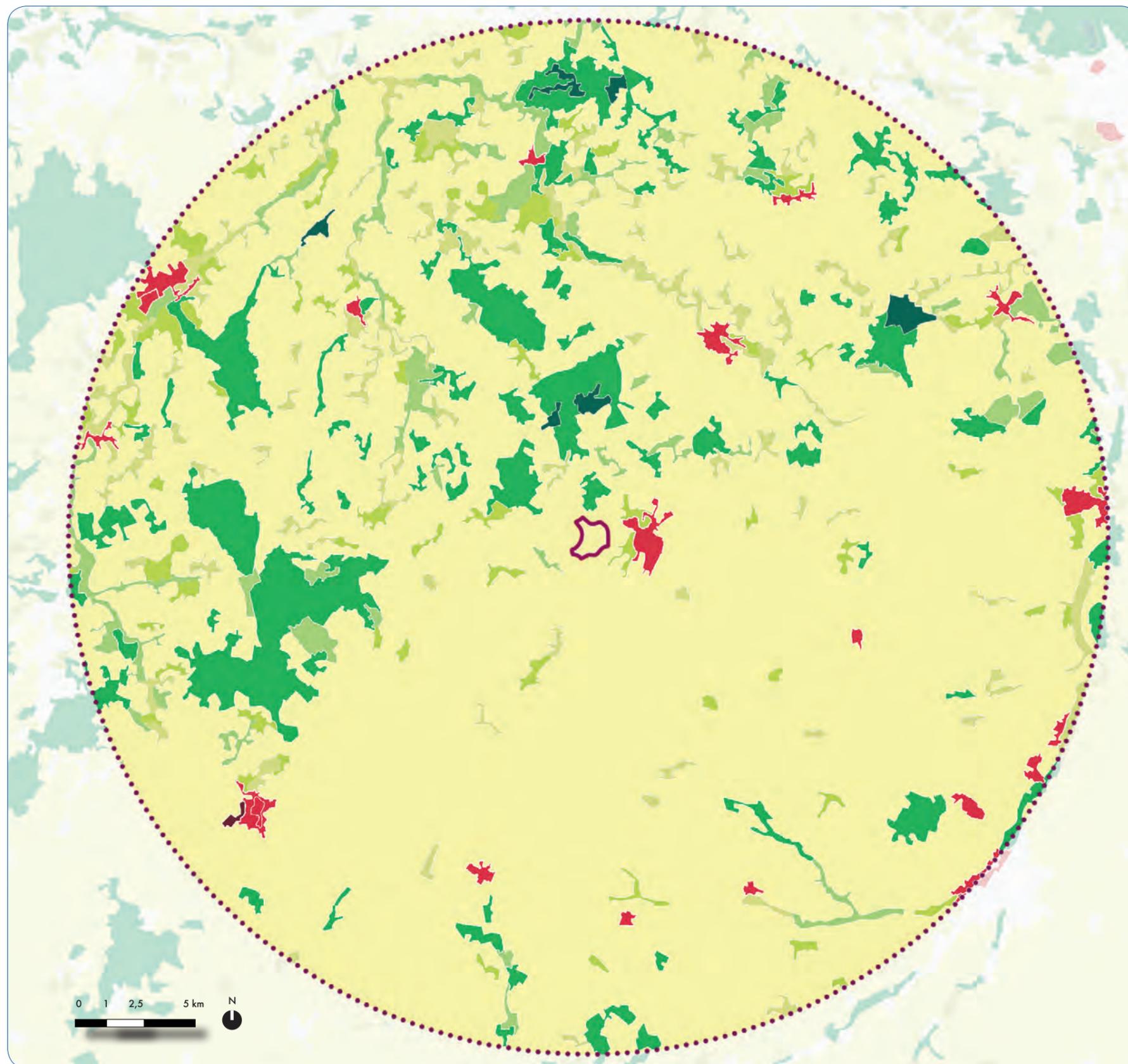


Photographie 3 : La forêt investit le paysage et vient refermer les horizons comme ici à proximité de Levroux

LÉGENDE

-  Zone d'Implantation Potentielle

-  Forêt de feuillus
-  Forêts de conifères
-  Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole
-  Urbanisation
-  Zones industrielles ou commerciales et installations publiques
-  Systèmes culturaux et parcellaires complexes
-  Surfaces agricoles, interrompues par des espaces naturels importants
-  Terres arables hors périmètres d'irrigation



Carte 9 : Carte de l'occupation des sols.

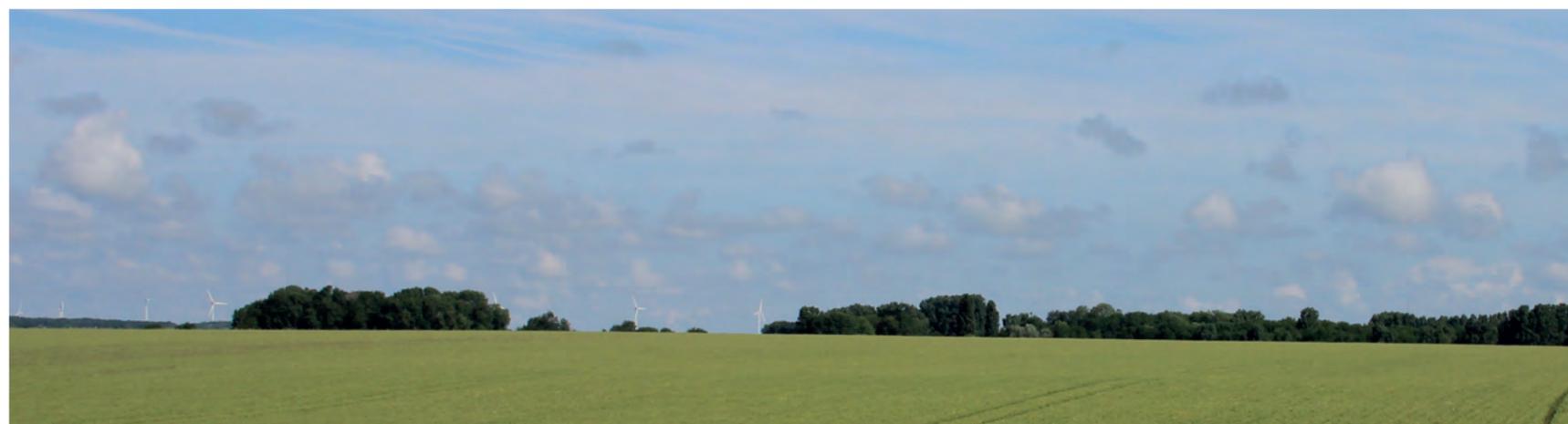
1.5.4. La végétation

1.5.4.1. Des formations végétales variées

La zone d'étude se caractérise par une structure végétale variée et importante au nord de la ligne Levroux - Vatan - Massay et peu importante au sud de cette même ligne.

Les grandes zones boisées situées au nord et à l'ouest de Vatan sont souvent denses avec des sous-bois opaques. On y retrouve de très nombreuses formations de chênes et de hêtres plantés purs à l'instar de la forêt de Garsanland dans laquelle on assiste à une alternance entre les parcelles de chênes et celles de hêtres. Au-delà de ces plantations, on trouve des ensembles plus variés dans lesquels on peut rencontrer du châtaignier, du frêne dans les secteurs plus humides, mais également quelques parcelles de conifères comme dans le bois de Saint-Outrille qui se caractérise par des formations très distinctes et une grande variété d'essences. C'est ainsi que le châtaignier ou le chêne côtoie des îlots purs de conifères comme le Douglas, ou le mélèze qui est le seul conifère à perdre ses aiguilles en hiver. Cette diversité participe de la mosaïque de ce paysage très changeant.

En marge de ces grands ensembles, on trouve dans les secteurs plus humides du nord du territoire de grande peupleraie et tout un cortège de petits bosquets et petits bois qui viennent animer le paysage et refermer les vues. Ce paysage de bocage dense et très varié contraste avec les paysages plus ouverts situés au sud de la ligne Levroux - Vatan - Massay. Ici, l'essentiel des formations végétales sont regroupées soit dans les zones très en creux soit aux abords des villages et en accompagnement de la trame urbaine. Dans les fonds de vallées le long des cours d'eau se sont les peupleraies qui prédominent, en accompagnement de la trame urbaine on rencontre encore quelques vergers ou plantations de vignes comme à Reuilly.



Photographie 4 : Les boisements viennent habiller la ligne d'horizon et cadrer les vues.

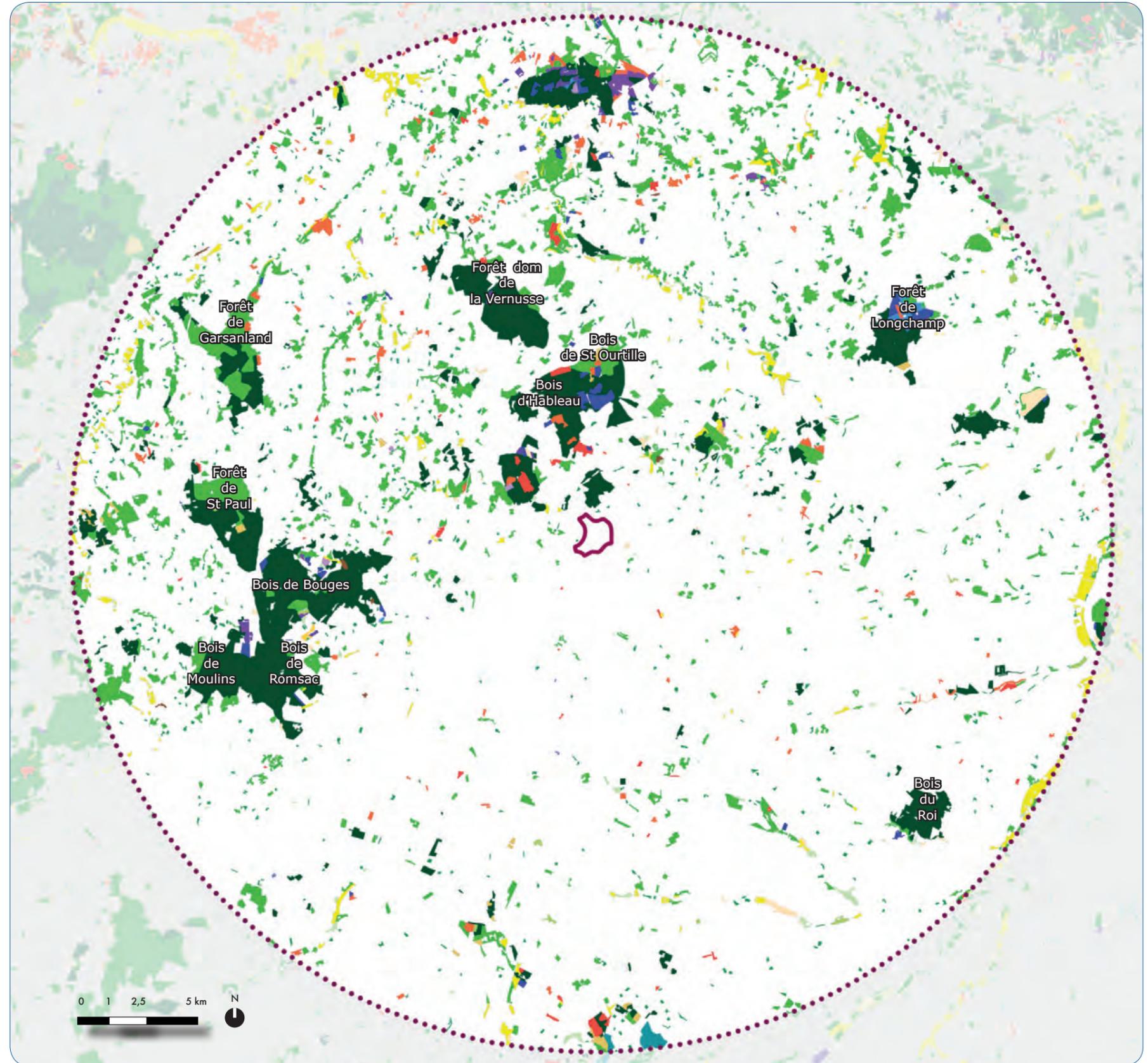


Photographie 5 : La végétation investit les zones en creux et accompagne systématiquement les lieux de vie et les villages.

LÉGENDE

- Zone d'Implantation Potentielle

- Forêt fermée sans couvert arboré
- Forêt fermée de feuillus purs en îlots
- Forêt fermée de chênes décidus purs
- Forêt fermée de chênes sempervirens purs
- Forêt fermée de hêtres purs
- Forêt fermée de châtaigniers purs
- Forêt fermée d'un autre feuillu pur
- Forêt fermée à mélange de feuillus
- Forêt fermée de conifères purs en îlots
- Forêt fermée de sapin ou épicéa
- Forêt fermée de mélèze pur
- Forêt fermée de douglas pur
- Forêt fermée d'un autre conifère pur autre que pin
- Forêt fermée à mélange de feuillus prépondérants et conifères
- Forêt fermée à mélange de conifères prépondérants et feuillus
- Peupleraie
- Landes



Carte 10 : Carte de la végétations et des typologies végétales.

1.5.5. L'urbanisation et le réseau routier

1.5.5.1. Une urbanisation répartie sur l'ensemble de l'aire d'étude

L'urbanisation s'est développée dans les nombreuses vallées de la zone d'étude, et ponctuellement sur les plateaux. La zone urbaine la plus importante est la ville d'Issoudun qui s'est développée de part et d'autre de la vallée de la Théols en limite sud-est de l'aire d'étude. La ville compte aujourd'hui 11 502 habitants et s'étend à partir du centre ancien de manière concentrique. Au-delà d'Issoudun, les autres villes comptent moins de 3 000 habitants. Il en est ainsi de Vatan avec 2 026 habitants et qui s'est développée de part et d'autre du Pouzon qui rejoint Le Fouzon plus au nord à Gaçay. La ville de Levroux, au sud-ouest de Vatan, est la plus grosse urbanisation, à l'exception d'Issoudun, avec 2 931 habitants. Cette ville s'est organisée autour du Céphons, au carrefour de plusieurs axes routiers structurants et en particulier de la RD8 qui rejoint Issoudun et la RD 956 qui se dirige vers Châteauroux plus au sud. Plusieurs petites villes et gros bourgs sont éparpillés sur le territoire, le plus souvent dans les vallées. Au-delà de ces zones urbanisées et structurées, le territoire se caractérise par un nombre très important de petites fermes isolées et hameaux de quelques maisons éparpillés sur l'ensemble du territoire avec une préférence pour les secteurs en creux.

1.5.5.2. Un réseau routier de qualité

L'aire d'étude est traversée l'autoroute A20 qui passe à l'ouest de Massay, puis se dirige vers Vatan qu'elle contourne vers l'est avant de filer plus au sud vers Châteauroux. Au-delà de cet axe qui permet de désenclaver le territoire, plusieurs routes d'importance traversent la zone à l'instar de la RD 956 qui file vers le nord depuis Levroux ou encore le maillage important qui passe par Vatan avec pas moins de trois départementales qui se croisent dans la ville.

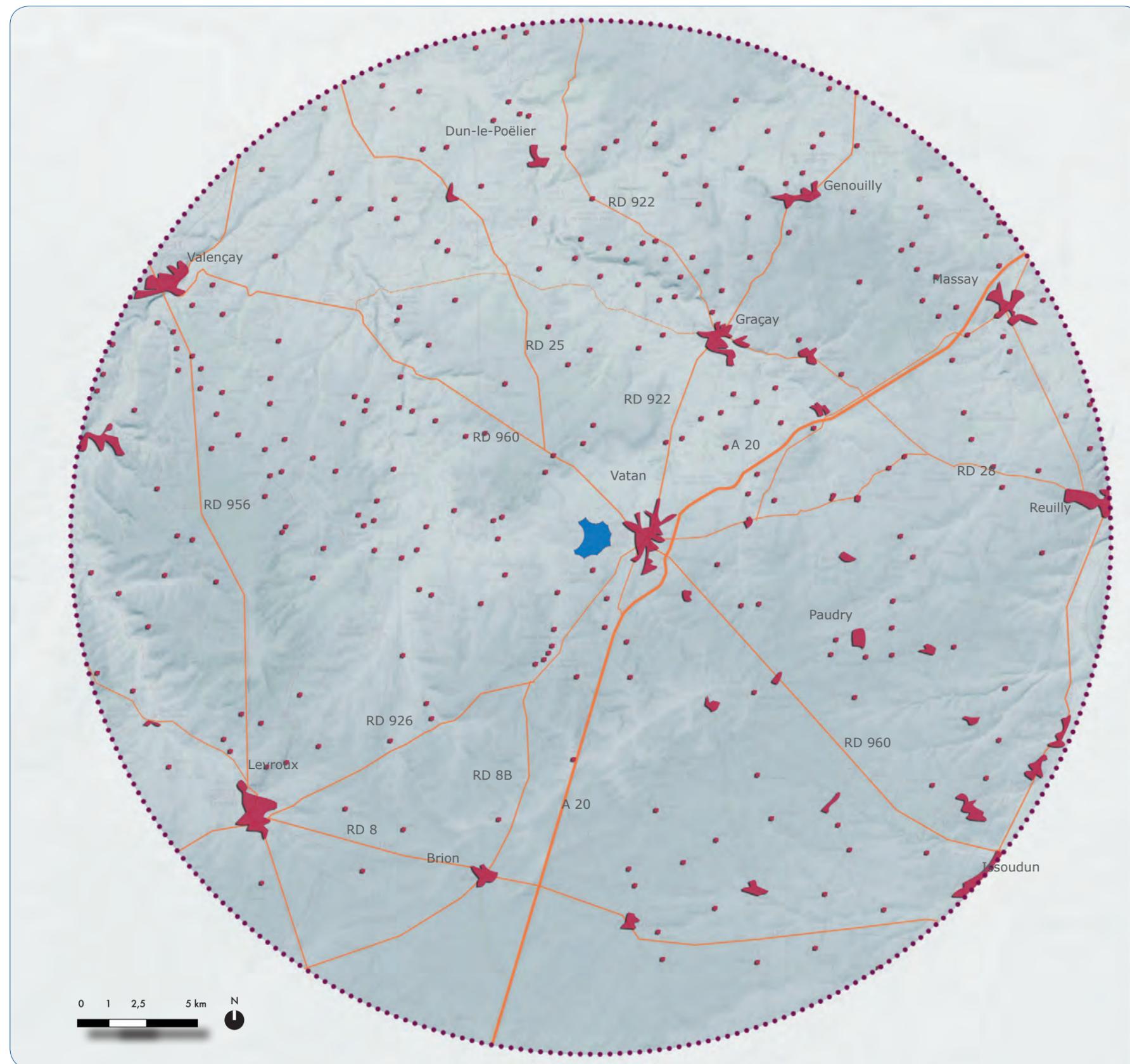
Au-delà de ces routes d'importance, on dénombre de nombreuses petites routes et chemins qui sillonnent tout le territoire et permet la desserte de toutes les habitations isolées.



Photographie 6 : Levroux au sud de la zone d'étude



Photographie 7 : La RD 8 traverse le territoire d'est en ouest de manière particulièrement rectiligne. A l'arrière-plan on aperçoit un pylône de ligne haute-tension.



Carte 11 : Carte des zones urbanisées et du réseau routier

LÉGENDE

- ZIP
- Zones bâties
- Autoroute
- Départementale

1.5.6. Les grandes perceptions du territoire

1.5.6.1. Des horizons rapprochés à l'ouest, à l'est et au nord

Au nord d'une ligne reliant Bouges-le-Château au sud-ouest à Massay au nord-est et à l'est d'une ligne reliant Massay à Sainte-Lizaigne dans la vallée de l'Arnon, le paysage est caractérisé par une accumulation d'éléments et d'événements variés qui font de ce territoire un véritable patchwork où s'entremêlent un habitat éparé, quelques haies et vergers, des vestiges de plantations de vignes témoins d'un passé viticole aujourd'hui tombé en désuétude, des parcelles agricoles aux couleurs chatoyantes et de nombreux boisements et bosquets qui animent les reliefs. Cette densité et cette sensation d'être dans un paysage morcelé sont amplifiées par les mouvements continus du relief qui pourrait presque donner la sensation d'une houle marine. Ainsi, on est confronté à un site sans réelle ligne de force où les perceptions sont souvent rapprochées. L'appréhension du grand territoire devient plus difficile et rares sont les vues véritablement dégagées sur le grand territoire.

Si ce paysage paraît foisonnant, dense, parfois ouvert, parfois fermé et plein de surprises lorsqu'on le traverse, il donne au contraire l'image d'une zone boisée presque en continu lorsque l'on s'en éloigne. C'est en rentrant dedans que l'on prend conscience de la grande diversité du site.

1.5.6.2. Des vues lointaines au sud en marge de la plaine d'Issoudun.

Le plateau qui domine la plaine d'Issoudun au sud de la ZIP offre les vues les plus lointaines et dégagées en direction du sud et de la vallée de l'Indre. Ici la ligne d'horizon s'éloigne jusqu'à se confondre ponctuellement avec le ciel. Le paysage est moins morcelé et c'est l'étendue du parcellaire agricole qui prédomine.

Ainsi, le parcellaire particulièrement étendu de ce qui pourrait être un bocage à larges mailles, offre de manière récurrente de très belles ouvertures visuelles. La nature des perceptions est alors à l'antipode de celles que l'on peut trouver plus au nord dans les paysages des affluents du Cher.



Photographie 8 : Ici la végétation investit tout le paysage. Les vues sont cadrées, dirigées avec l'impossibilité de distinguer les paysages situés en marge de la portion boisée.



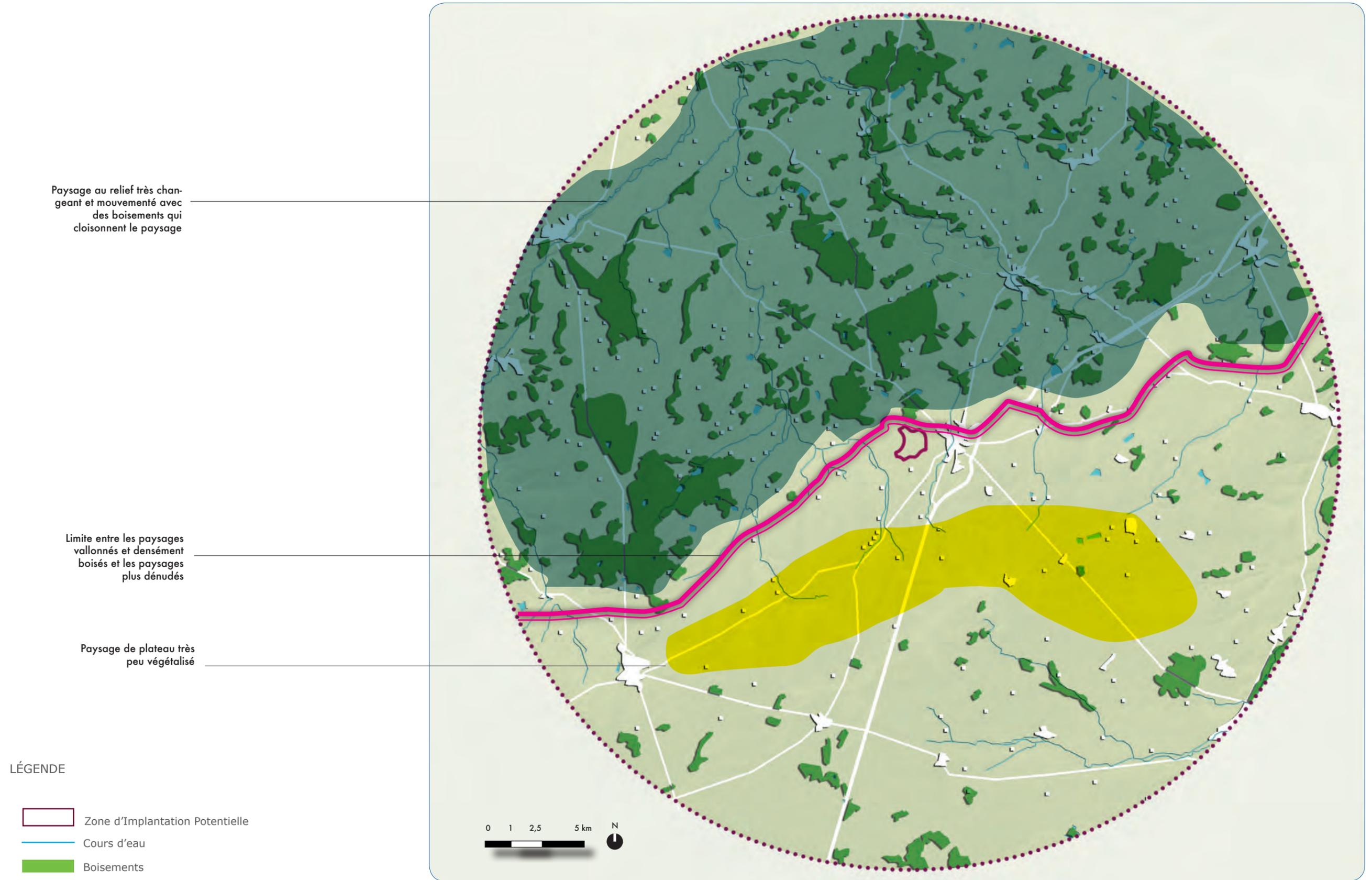
Photographie 9 : Bouges-le-Château. Un village typique qui s'est implanté dans une zone en creux et qui s'accompagne d'une végétation importante.



Photographie 10 : Paysage semi-ouvert au nord de Vatan. Les reliefs sont présents sans être trop appuyés. Le regard est cadré par les multiples éléments qui investissent le plateau et en particulier la végétation.



Photographie 11 : Paysage de plateau ouvert qui se distingue par l'absence de végétation en premier plan, une ligne d'horizon très linéaire et des vues presque infinies. Ici sur le plateau au nord de Rebourstin.



Carte 12 : Carte des grandes perceptions du territoire

1.5.7. Les entités de paysage

1.5.7.1. Les paysages de la Champagne Berrichonne

La Champagne-Berrichonne est un vaste plateau calcaire voué aux grandes cultures et situé sur la partie méridionale du bassin Parisien.

Cette entité, à cheval sur le Nord-Est du département de l'Indre et le Centre du département du Cher se trouve à la transition avec les marges métamorphiques du Massif Central.

Entité 01 : la plaine d'Issoudun qui s'étend au sud d'une ligne Levroux - Vatan - Massay. Cette plaine caractéristique des paysages de la Champagne Berrichonne se distingue par des reliefs peu appuyés, mais en perpétuel mouvement, un réseau de cours d'eau peu encaissés et quelques bosquets et alignements d'arbres qui viennent ponctuer les grandes parcelles agricoles. Ce paysage de plaine est également marqué par des ouvrages anthropiques tels les pylônes des lignes haute-tension, ou les éoliennes qui viennent habiller ce vaste parcellaire.



Photographie 13 : L'entité de la plaine d'Issoudun

1.5.7.2. Les paysages de Gâtines

Entité 02 : la gâtine de Valençay s'étendent en direction du nord et correspond au Boischaud nord. Ici le paysage est beaucoup plus mouvementé que dans la plaine d'Issoudun avec quelques grands boisements qui viennent refermer le paysage, un parcellaire plus étroit qui alterne entre prairie pâturée et petites pièces cultivées et une végétation bien présente qui accompagne les villages, mais également le parcellaire agricole. Le réseau d'eau est omniprésent avec des rivières encaissées et une multitude de ramifications qui donnent à ce territoire un caractère très humide et foisonnant.



Photographie 12 : L'entité de la gâtine de Valençay

Entité 03 : la mosaïque boisée de Graçay assure la transition entre la plaine agricole d'Issoudun et les paysages boisés de la Sologne, au nord de Vierzon. Ce sont donc des paysages amples, régulièrement rythmés par une alternance de boqueteaux et d'espaces ouverts. Cette typologie de paysage de « transition » résulte en partie du « défrichement tardif des forêts. Les gâtines font alterner massifs ou lambeaux forestiers et clairières agricoles où l'habitat se disperse parmi des champs vastes et généralement ouverts. La gâtine est un compromis entre la forêt, le bocage et l'openfield »



Photographie 14 : L'entité de la mosaïque boisée de Graçay

Entités 01

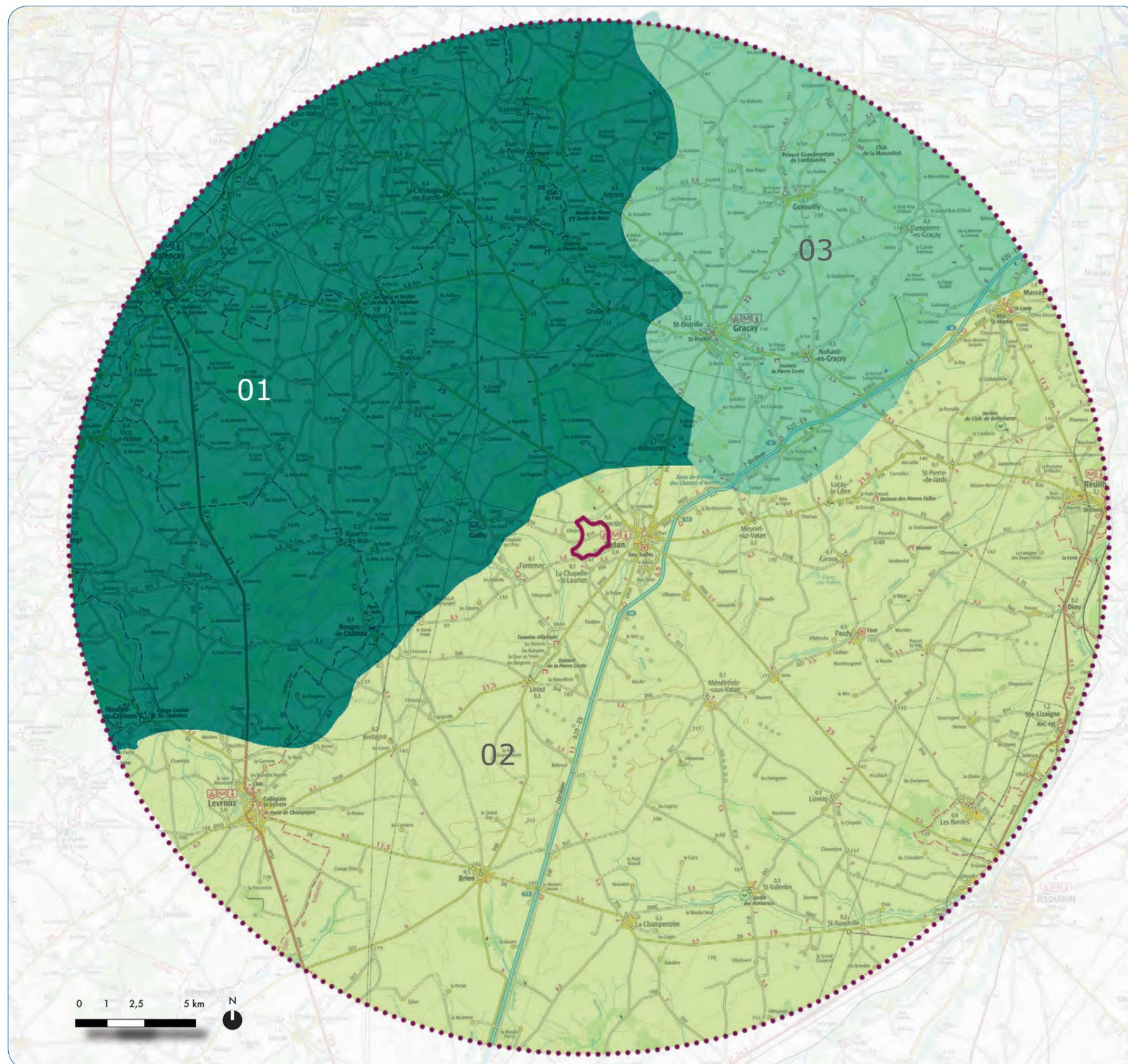
La plaine d'Issoudun

Entité 02 :

La gâtine de Valençay

Entité 03 :

La mosaïque boisée de Graçay



Carte 13 : Carte des entités paysagères

LÉGENDE

 Zone d'Implantation Potentielle

1.5.8. Synthèse : les grandes structures du paysage

1.5.8.1. Une trame végétale très diversifiée et omniprésente au nord

Le territoire d'étude est investi par une végétation variée, composée de boisements plus ou moins étendus, de bosquets, d'alignements d'arbres et de nombreuses haies caractéristiques de ce paysage de bocage. Au nord de Vatan dans les paysages fortement conditionnés par l'eau des Gâtines de l'Indre, la végétation s'impose comme l'élément structurant du paysage. Elle accompagne les innombrables mouvements du relief et vient cadrer et refermer le paysage. On est ici dans un ailleurs qui se referme sur le lui-même et qui entretient de très rares relations avec les paysages plus ouverts de la plaine d'Issoudun.

1.5.8.2. Un paysage ouvert et dégagé au sud fortement marqué par les éléments anthropiques

Au sud, le plateau calcaire de la Champagne Berrichonne, offre un large parcellaire agricole qui est régulièrement ponctué par des pylônes haute-tension et des éoliennes. On est ici dans un paysage plus structuré, plus organisé qui bénéficie de vues lointaines et dégagées. Le relief qui ondule en permanence vient animer ce paysage linéaire qui pourrait paraître monotone.

1.5.8.3. Un territoire de contraste

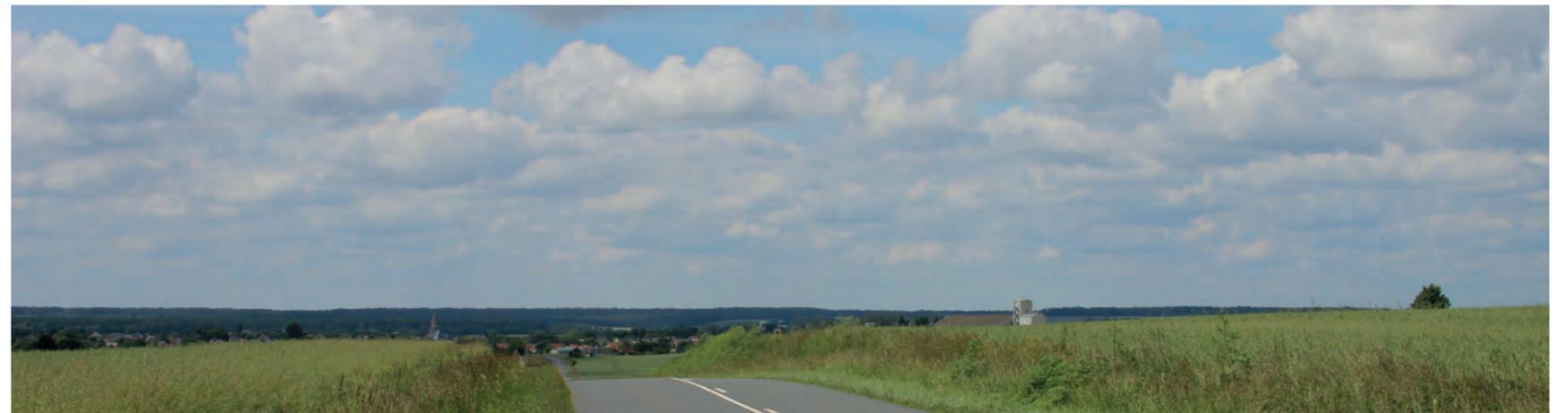
Le paysage est très fortement marqué par la rupture qui existe entre la plaine linéaire et tranquille qui évolue au sud et les paysages denses, foisonnants et très changeants au nord. Le contraste est saisissant et les limites assez marquées. Ces contrastes se retrouvent autant dans la géographie avec des cours d'eau en creux au nord et peu encaissés dans la plaine, que dans la densité de la végétation ou encore dans la présence d'éléments anthropiques (à l'instar des pylônes haute-tension ou des châteaux d'eau) qui sont bien plus repérables dans la plaine.



Photographie 16 : Les pylônes traversent le paysage et deviennent des points de repère.



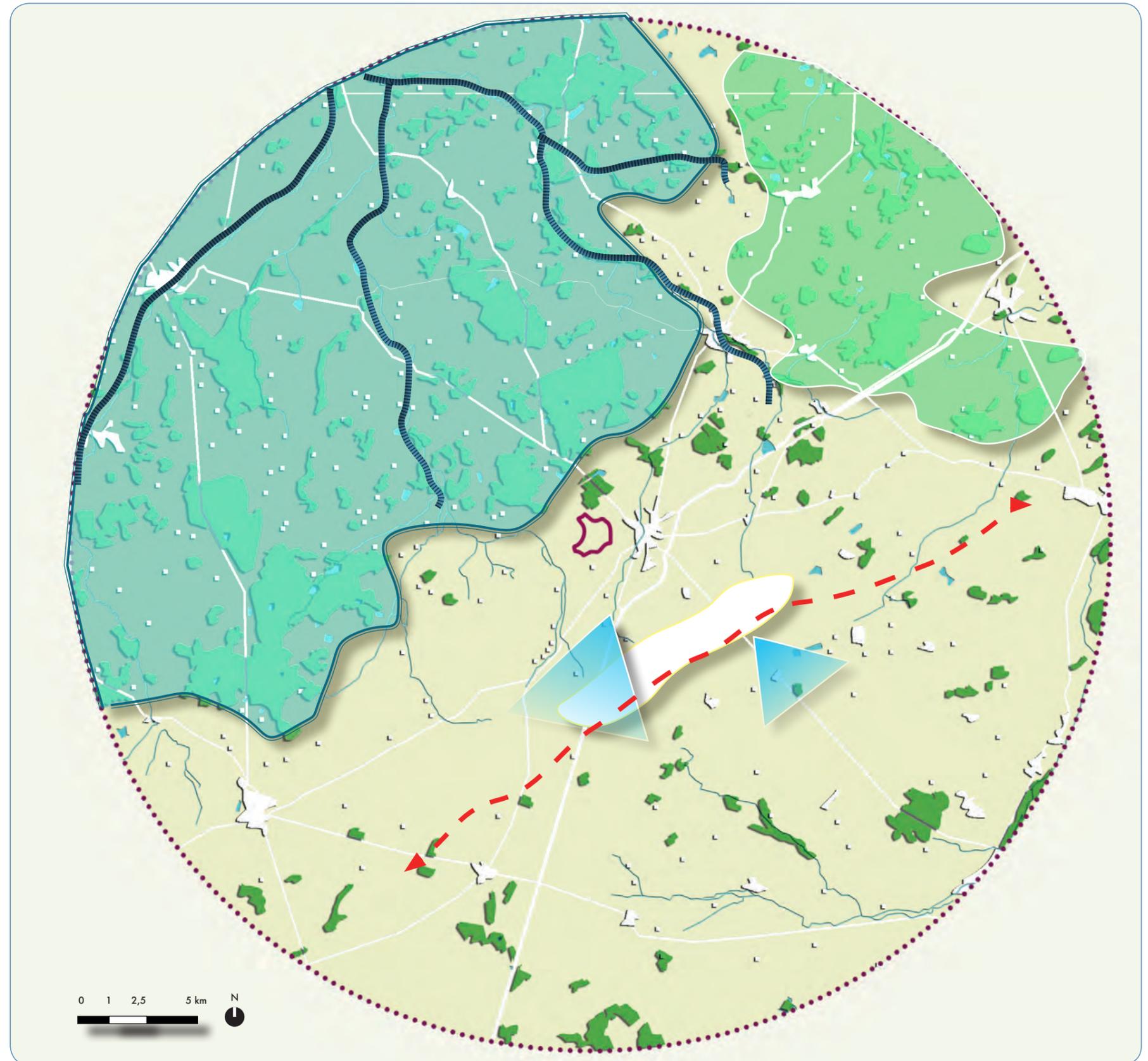
Photographie 17 : Les châteaux d'eau eux aussi sont des éléments repérables



Photographie 15 : Un territoire contrasté entre les paysages denses et foisonnants du Boishaut nord et ouvert et lointain de la plaine au sud.

LÉGENDE

-  Zone d'Implantation Potentielle
-  Cours d'eau
-  Boisements
-  Paysage dense, foisonnant et très changeant avec des horizons proches et peu de vues lointaines
-  Rivières et cours d'eau en creux
-  Paysage mixte qui marque la transition entre les vastes étendues de la plaine agricole et les paysages plus refermés situés plus à l'ouest
-  Paysage de plaine caractérisé par des vues dégagées, une ligne d'horizon lointaine et linéaire
-  Point de vue
-  Portion en point haut qui domine la plaine
-  Orientation principale du paysage de la plaine



Carte 14 : Carte de synthèse des grandes structures du paysage

1.6. L'aire d'étude rapprochée

1.6.1. Détermination du périmètre d'étude

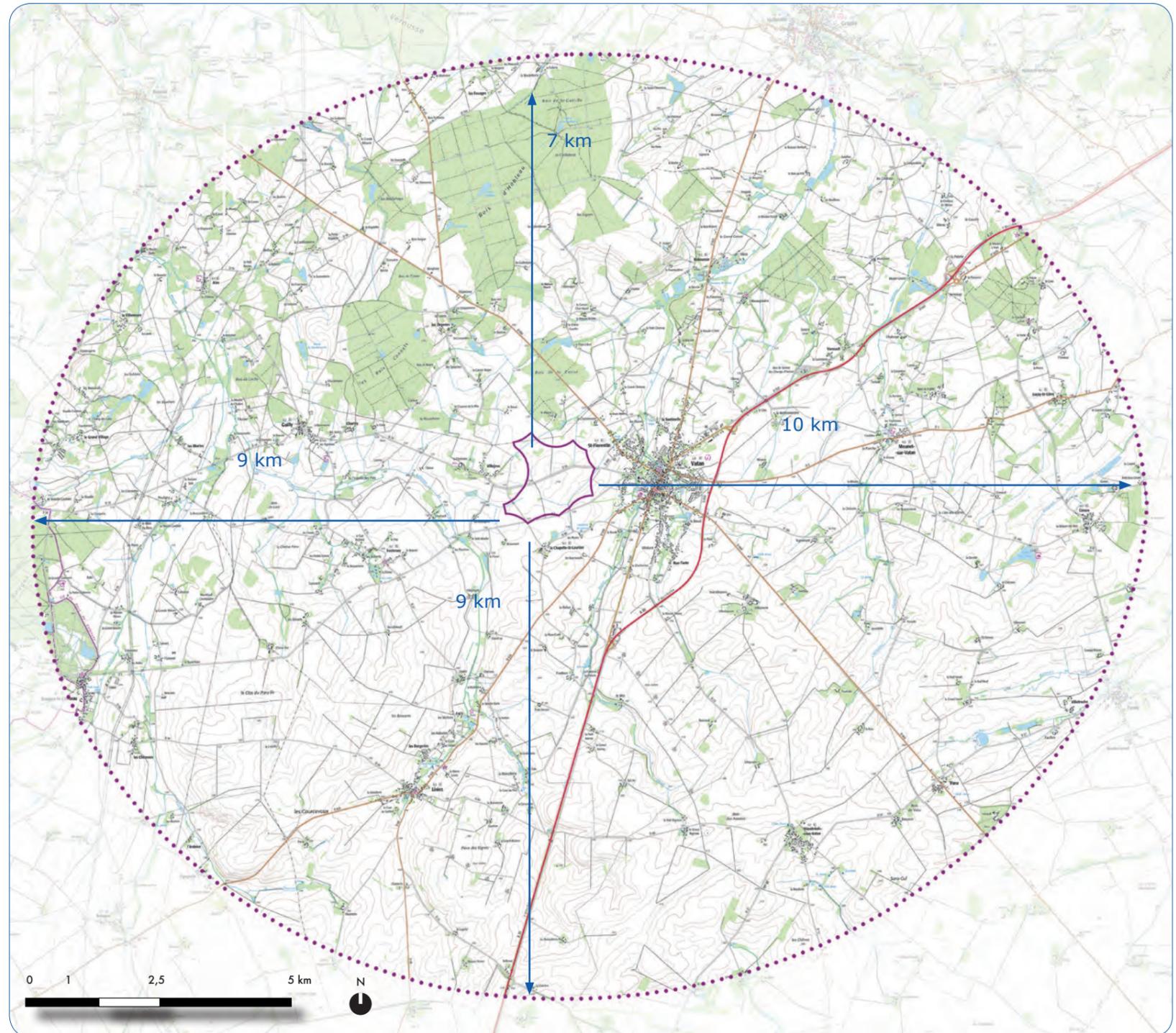
1.6.1.1. Les objectifs

L'enjeu premier du présent chapitre est de décrypter et comprendre l'ensemble des paysages depuis lesquels le futur parc éolien sera perceptible. L'analyse paysagère à cette échelle doit donc faire ressortir un certain nombre d'informations telles que :

- les éléments « naturels » constitutifs du paysage [topographie, réseau hydrographique, couvert végétal]
- les éléments « construits » constitutifs du paysage [urbanisation, réseau viaire]
- les perceptions du territoire depuis les communes mitoyennes [analyse et description des perceptions c'est-à-dire les paysages depuis lesquels des visibilitées lointaines existent et ceux au contraire qui sont cloisonnés et qui ne permettent pas d'appréhender les territoires et paysages voisins]
- Synthèse de l'analyse paysagère

1.6.1.2. Le périmètre d'étude

L'aire d'étude rapprochée correspond d'après le «Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres - décembre 2016» à un périmètre de quelques kilomètres autour de la zone d'implantation possible (de l'ordre de six à dix kilomètres, en fonction de la hauteur des éoliennes). Elle s'appuie sur la description des structures paysagères, qui sont liées notamment à des usages et véhiculent des valeurs.



Carte 15 : Carte de localisation de la zone d'étude

Légende

- Zone d'Implantation Potentielle
- ⋯ Aire d'étude rapprochée

1.6.2. Relief et cours d'eau

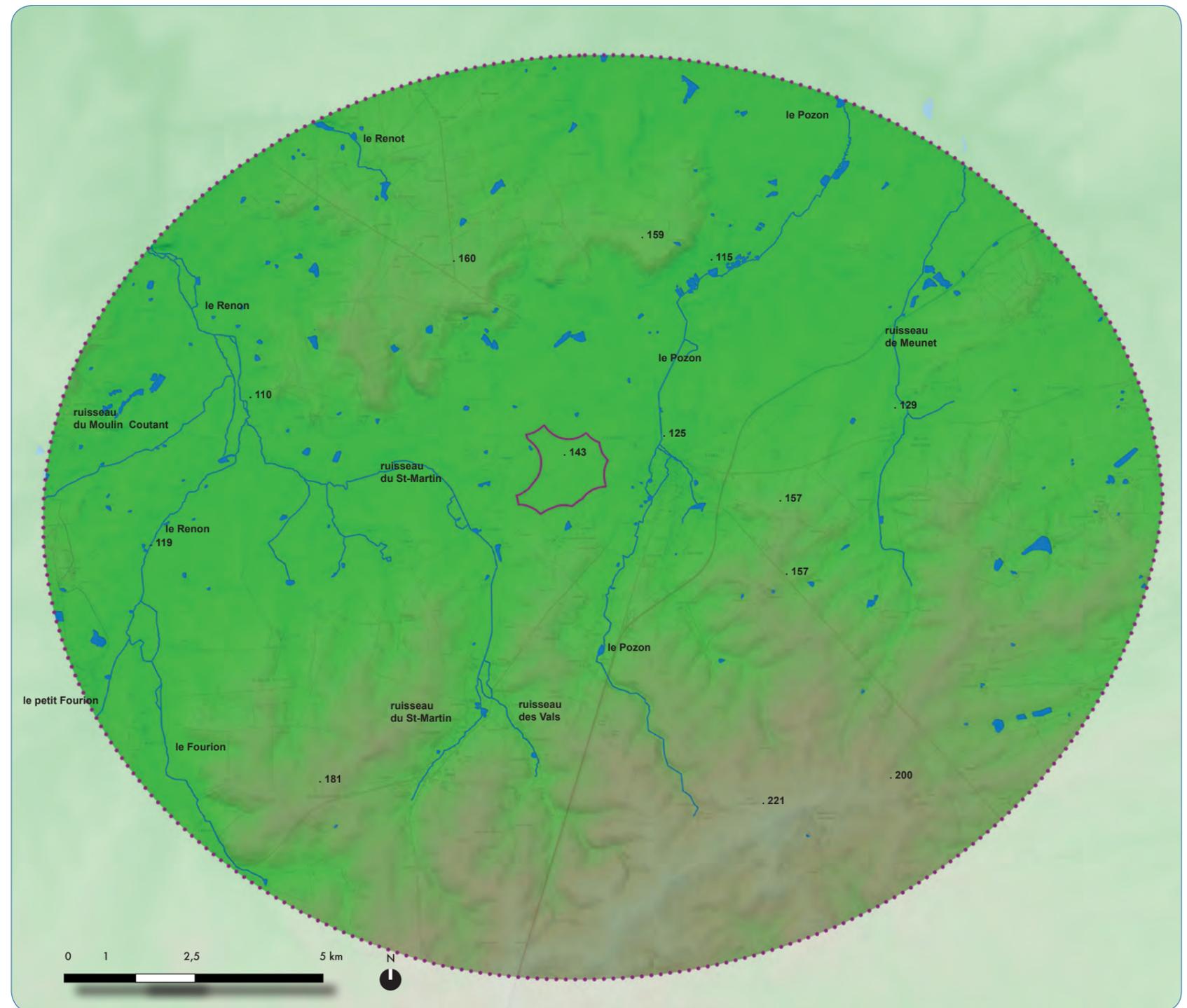
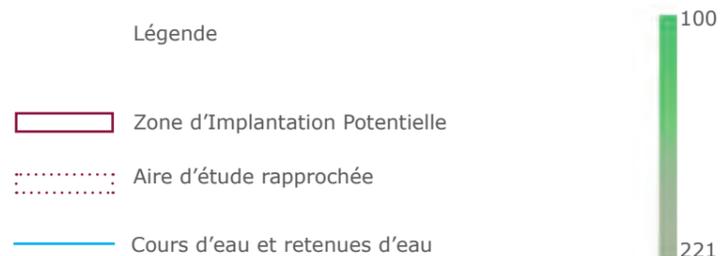
1.6.2.1. Un relief marqué au sud, une zone centrale plus en creux

La partie sud de la zone d'étude est marquée par une bande orientée sud-ouest nord-est et qui culmine à 221 mètres d'altitude. Cette zone de plateau domine le reste du territoire et marque la limite entre les paysages très humides situés plus au nord et la plaine d'Issoudun qui évolue plus au sud. Au nord de la zone d'étude, on retrouve également une zone plus élevée qui évolue à une altitude moyenne de 150 mètres. Ces deux bandes en point haut encadrent toute la partie centrale de la zone d'étude et qui se caractérise par un relief qui n'excède pas 143 mètres d'altitude.

Au-delà des différences altimétriques, l'ensemble de la zone d'étude se caractérise par un relief très changeant qui ne cesse de s'animer en dessinant de nombreux vallonnements plus ou moins appuyés. Ces mouvements incessants contribuent à animer le paysage et à créer une très grande diversité de points de vue.

1.6.2.2. De nombreuses rivières et retenues d'eau

La zone d'étude est traversée par de nombreux cours d'eau qui prennent tous leur source au nord de la bande de relief située au sud de la zone d'étude. Ces cours d'eau viennent entailler le sol en s'enfonçant dans le sol. Toute la zone centrale est irriguée par un réseau hydrologique dense avec le Renon et le ruisseau de Saint-Martin qui évoluent à l'ouest de la zone d'implantation potentielle, le Pozon qui traverse Vatan et enfin plus à l'est le ruisseau de Meunet. Tous ces cours d'eau s'accompagnent de plusieurs affluents, de tout un réseau de ruisseaux temporaires et de nombreux lacs, étangs et retenues d'eau qui donnent à ce paysage un caractère très humide qui contraste avec le plateau plus au sud qui annonce la plaine agricole d'Issoudun.



Carte 16 : Carte du relief et du réseau hydrographique

1.6.3. Les boisements et la trame végétale

1.6.3.1. Une présence végétale qui accentue les effets du relief

La zone d'étude se caractérise par une végétation variée. Du boisement dense et étendu qui s'étend sur plusieurs hectares en point haut, à l'instar des bois de Saint-Outrillé, d'Hableau et Connets, aux peupleraies et arbres de milieux humides qui investissent les fonds de vallée en accompagnement des cours d'eau, aux nombreux bosquets qui ponctuent le plateau agricole et enfin toute la végétation qui accompagne l'urbanisation, le paysage est très fortement conditionnée par la multiplicité des formes végétales et des typologies d'arbres.

Au nord de la zone d'étude, le paysage est très fortement conditionné par les boisements en point haut qui dominent toute la plaine humide qui évolue plus au sud. Ces massifs de feuillus, ponctués de parcelles de conifères viennent refermer le paysage et cloisonner les vues. De la même manière, la très forte densité des bosquets, des haies ou petits boisements qui ont investi toute la plaine humide contribuent à refermer le paysage. On est ici dans un intérieur dans lequel les vues sont systématiquement rapprochées avec l'omniprésence sur l'horizon de la végétation. Ici, tout est dense, foisonnant et en mouvement permanent.

1.6.3.2. Un plateau agricole ponctué d'une végétation de feuillus

Au sud de ce paysage où la végétation prédomine, le plateau agricole est ponctué de quelques bosquets qui constituent autant de points de repère. Par ailleurs la végétation qui accompagne les cours d'eau dessine une sorte de ruban vert qui traverse le plateau en suivant exactement le cours d'eau. Cette végétation qui s'enfonce dans le parcellaire agricole contribue à refermer les fonds de vallées et à créer un paysage à part qui se referme sur lui même, à l'inverse de la zone de plateau qui profite de vues très dégagées et lointaines.



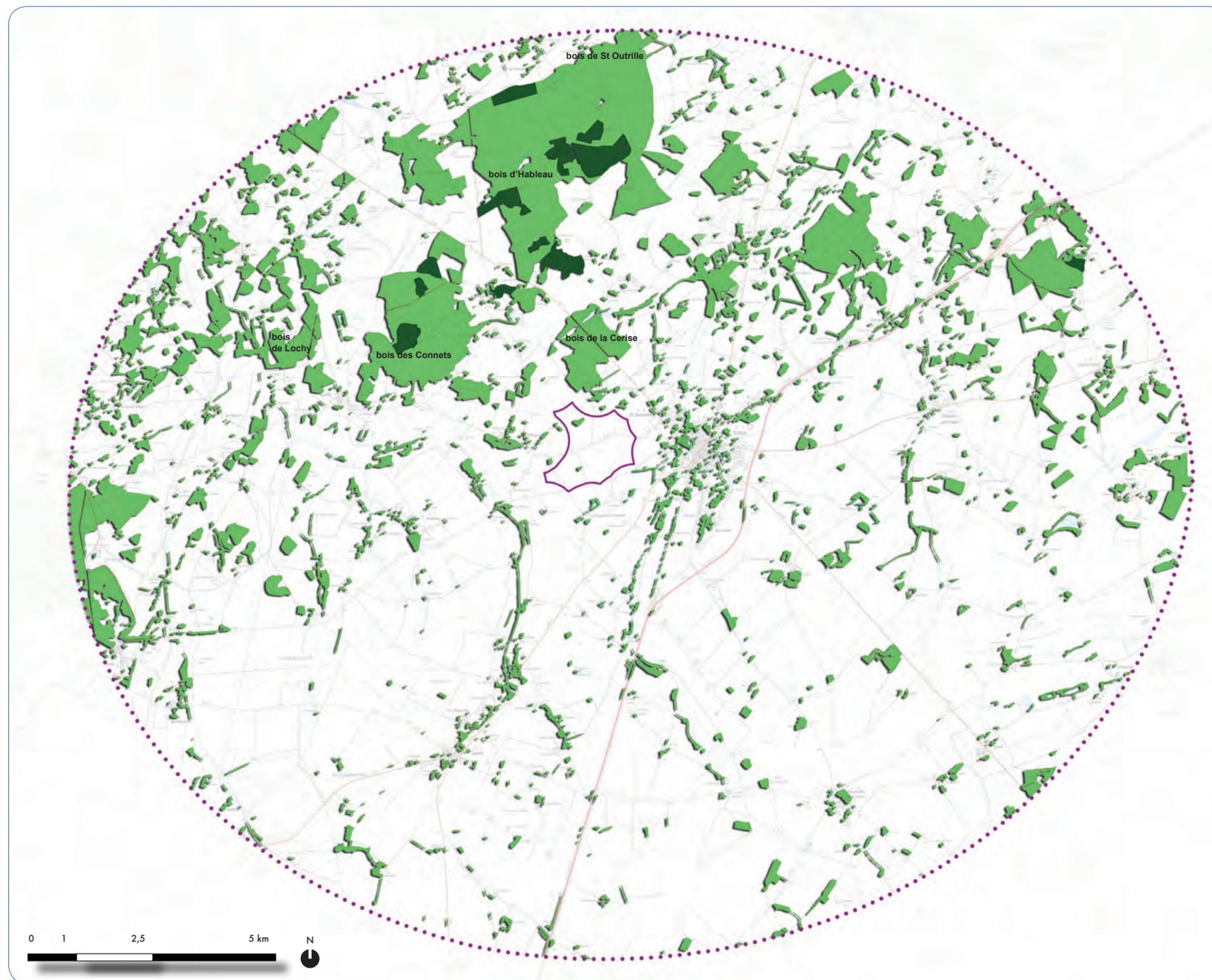
Photographie 18 : Les forêts de chênes



Photographie 20 : Les peupleraies se distinguent par la régularité des plantations



Photographie 19 : La plaine agricole s'accompagne de bosquets de feuillus qui viennent ponctuer et animer l'horizon.



Légende

- Zone d'Implantation Potentielle
- Aire d'étude rapprochée
- Bois et haies de feuillus
- Conifères

Carte 17 : Carte de la végétation

1.6.4. L'organisation du bâti, du réseau viaire et des éléments anthropiques

1.6.4.1. L'urbanisation entre gros bourgs et fermes isolées

L'urbanisation est caractérisée par un gros village, Vatan qui s'est développé de part et d'autre du Pozon, investissant dans un premier temps la partie en creux du territoire avant de gagner, dans un second temps, le plateau en suivant les axes routiers. Cette grosse bourgade d'un peu plus de 2000 habitants se situe à la croisée de plusieurs axes routiers comme la RD 922 qui évolue selon un axe nord-sud, la RD 960 qui évolue selon un axe sud-est nord-ouest ou encore la RD 2 qui traverse selon un axe est-ouest. Au-delà de l'urbanisation de Vatan qui se développe avec des formes urbaines telles les lotissements, l'urbanisation se compose de très nombreux villages et lieux-dits qui ont investi principalement les zones en creux des rivières ou des talwegs, mais également certains points hauts à l'instar de Ménétréols sous Vatan qui s'est développé à une altitude moyenne de 220 mètres et qui domine la plaine agricole.

1.6.4.2. Un réseau routier de qualité

La zone d'étude est traversée par une autoroute (A20), deux départementales structurantes (RD 960 et RD 922) et une multitude de routes départementales moins structurantes, mais qui permettent une très bonne desserte de l'ensemble du territoire.

Les RD 922 et RD 960 se caractérisent par de grandes lignes droites qui contrastent avec les petites routes qui traversent le paysage en épousant, le plus souvent, les moindres sursauts du relief.

Au-delà du réseau routier, le territoire se caractérise par la présence de nombreux chemins balisés ou non qui offrent une alternative pour la découverte du paysage.

1.6.4.3. Un paysage ponctué d'éléments anthropiques importants

Le paysage est traversé par plusieurs lignes haute-tension qui surprennent par le caractère imposant des pylônes et la manière dont elles ont de traverser le paysage en s'affranchissant de ses particularités. On trouve également des éoliennes qui viennent animer le paysage de plateau.



Photographie 21 : Vatan avec dans l'axe de la route le clocher de l'église



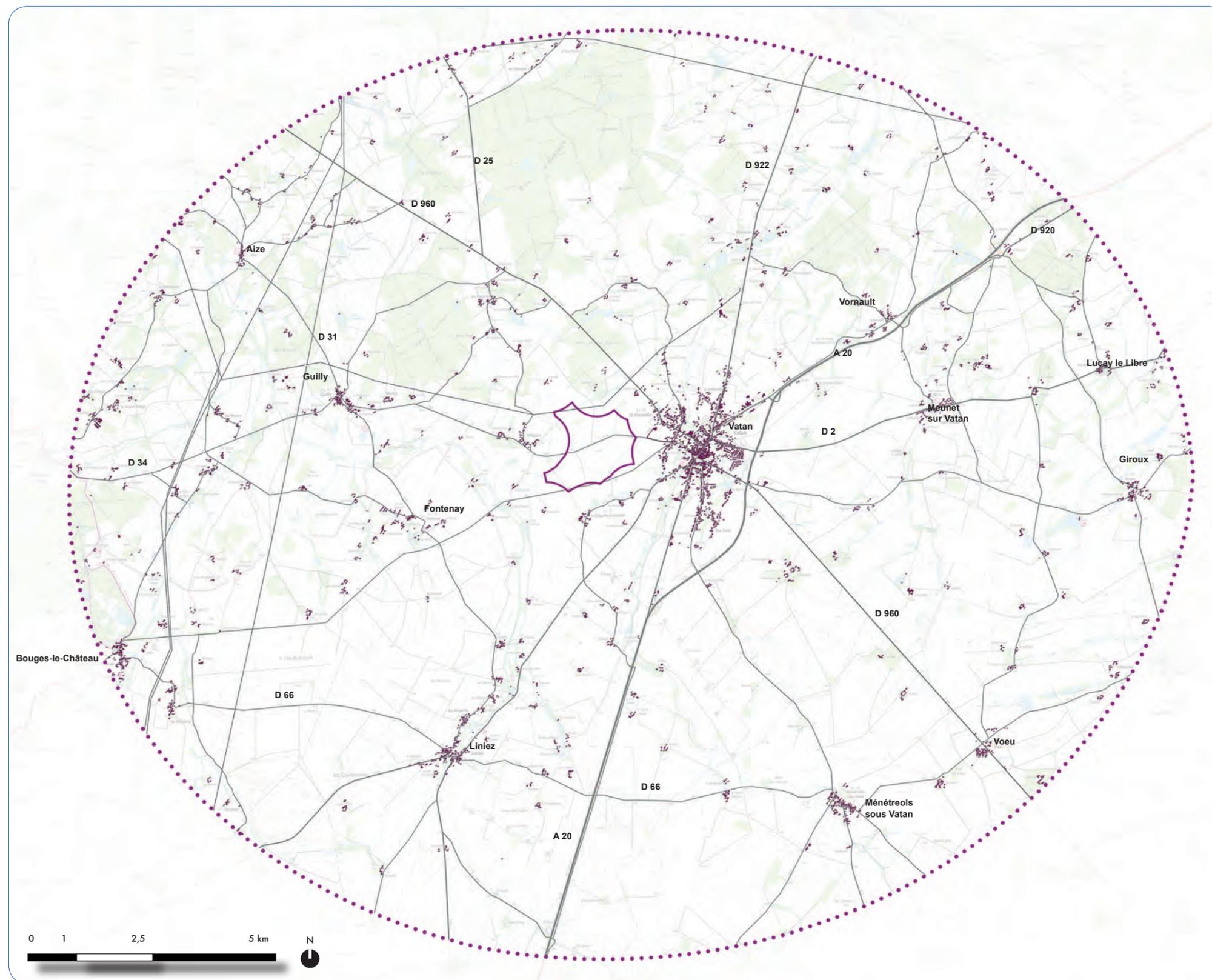
Photographie 23 : Les extensions urbaines en marge de Vatan



Photographie 22 : Les pylônes et les châteaux d'eau sont des éléments anthropiques caractéristiques



Photographie 24 : L'urbanisation s'accompagne d'une végétation importante qui forme un écran



Légende

- Zone d'Implantation Potentielle
- Aire d'étude rapprochée
- A 20
- RD structurantes
- RD
- Ligne haute tension

Carte 18 : Carte de l'urbanisation et du réseau viaire

1.6.5. Synthèse : les grandes structures du paysage

1.6.5.1. Un paysage dense et changeant au nord

L'étendue des boisements, l'omniprésence de la végétation et de l'eau sous toutes ses formes, une urbanisation de petits bourgs éparpillés, et un réseau routier dense tous ces éléments contribuent à générer un paysage en perpétuel mouvement. Ici, les vues ne sont jamais linéaires ou étendues, la végétation formant autant de filtres qui viennent arrêter le regard. C'est un paysage dans lequel on se perd volontiers et qui semble jouer à cache-cache avec l'observateur, un paysage qui manque d'éléments de repères tant la végétation est diversifiée et dense. Seules les lignes haute-tension se distinguent dans ce paysage particulièrement foisonnant.

1.6.5.2. Un plateau sud marqué par les soubresauts du relief

Le plateau agricole qui s'étend vers le sud offre des vues plus dégagées et un paysage moins dense et moins cloisonné que ce qui existe en partie nord. Ici la végétation est plus ponctuelle et le réseau d'eau beaucoup moins dense et se cantonne le plus souvent aux vallées. Néanmoins on constate que le relief qui est en perpétuel mouvement vient animer le paysage et contribue à limiter les vues très dégagées et lointaines. En effet, cette manière dont il a de monter et descendre limite la linéarité du territoire.

1.6.5.3. Des vallées encaissées et largement végétalisées

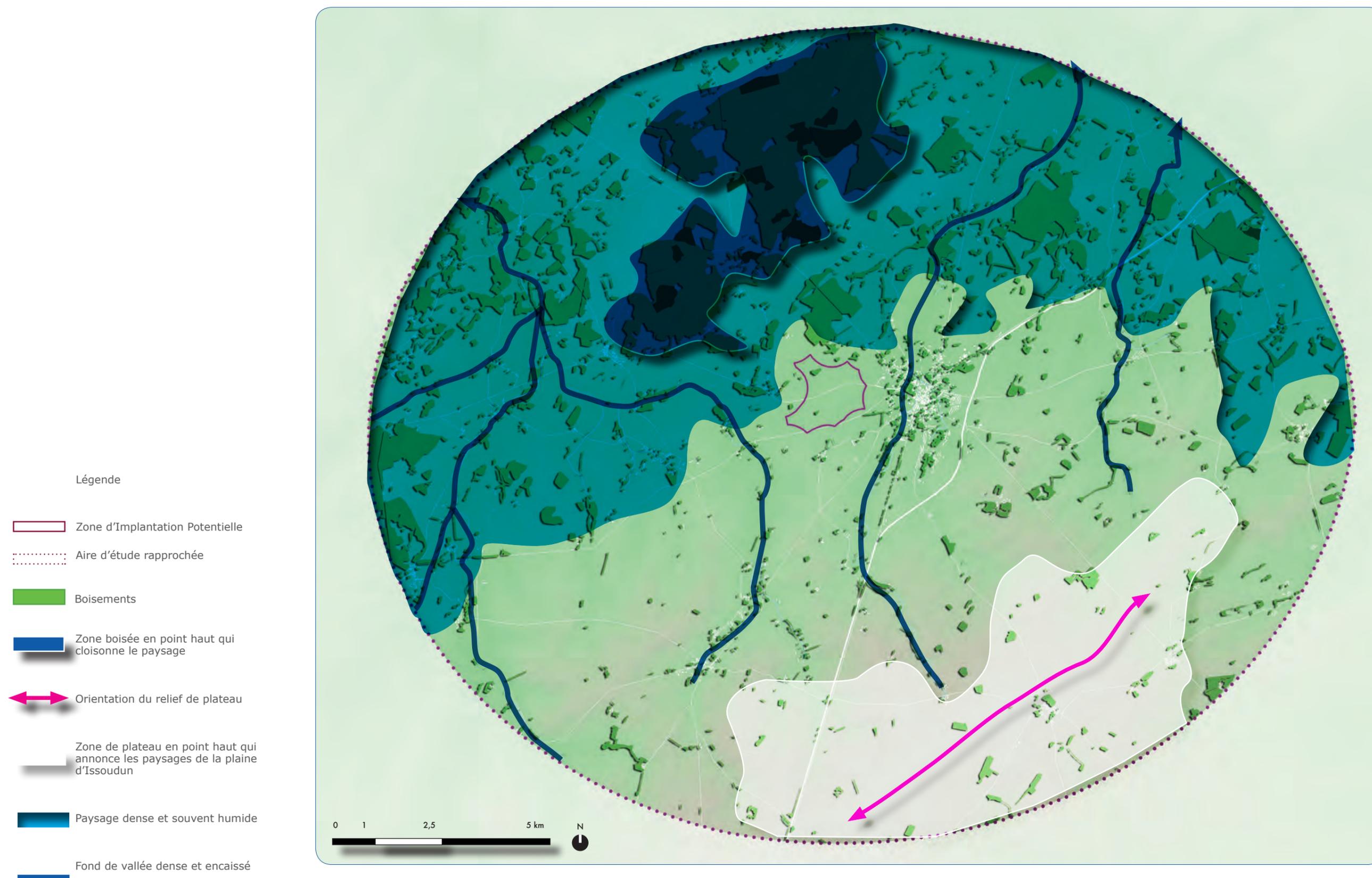
Les vallées viennent creuser le plateau en direction des paysages plus humides du nord. On est ici dans un intérieur largement conditionné par la présence de la végétation et le caractère étroit des fonds de vallée.



Photographie 25 : Le paysage s'accompagne d'une végétation variée qui contribue à animer les points de vue



Photographie 26 : La végétation vient cadrer les vues et organiser toute la perception du paysage



Carte 19 : Carte de synthèse

1.7. L'aire d'étude immédiate

1.7.1. Détermination du périmètre d'étude

1.7.1.1. Objectifs

À cette échelle, il importe d'analyser de façon détaillée les paysages directement mitoyens des futures éoliennes. À ce degré de lecture du territoire, l'objectif est de révéler de la façon la plus claire possible les caractéristiques physiques et sensibles du paysage.

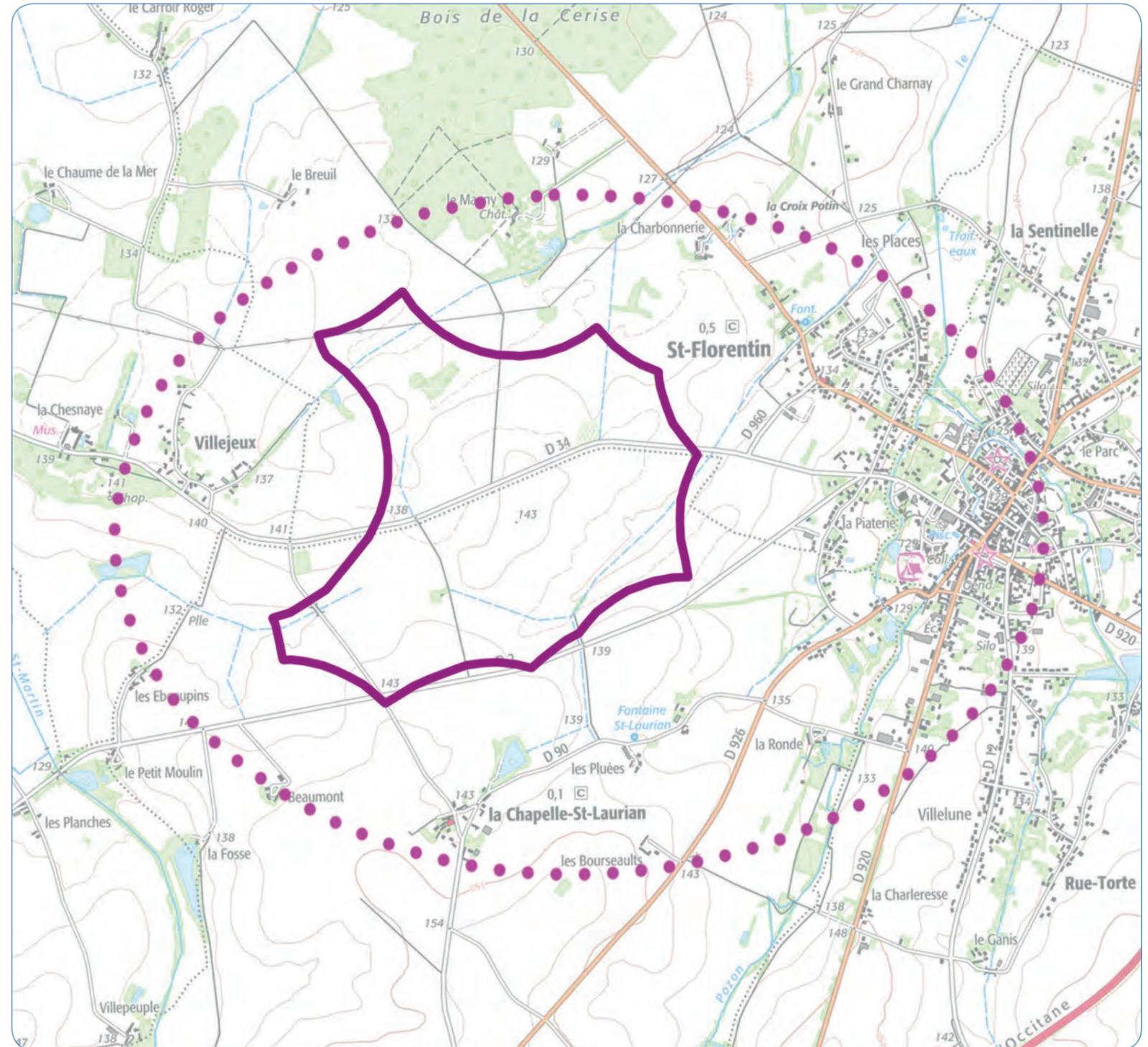
L'analyse à cette échelle doit donc faire ressortir un certain nombre d'informations :

- les éléments « naturels » [topographie/hydrographie/boisements]
- les éléments « construits » [urbanisation/réseaux viaires]
- les perceptions du territoire depuis le territoire proche [perceptions réduites/perceptions étendues/perceptions lointaines]
- Synthèse de l'analyse paysagère à l'échelle du territoire immédiat [éléments structurants du paysage]

1.7.1.2. Périmètre d'étude

Le périmètre d'étude est inscrit dans une ellipse dont les limites sont calculées à partir des bords extérieurs de la zone d'implantation potentielle. La zone d'étude a été déterminée en relation aux zones susceptibles d'être concernées plus directement par le projet, ce qui contribue à un périmètre en forme d'ellipse.

À l'instar des parties précédentes (aire d'étude rapprochée et aire d'étude éloignée), l'analyse paysagère doit prendre en compte l'ensemble des données territoriales du périmètre d'étude, et ne peut donc se réduire aux seules portions du paysage en covisibilité directe avec les éoliennes.



Carte 20 : Carte de localisation de la zone d'étude et de l'aire d'étude immédiate

Légende

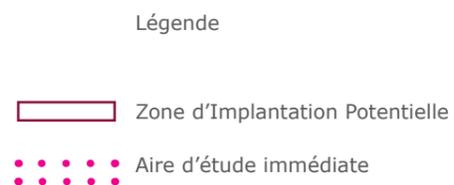
- Zone d'Implantation Potentielle
- Aire d'étude immédiate

1.7.2. Relief et cours d'eau

La zone d'étude se situe dans un secteur de plateau qui est bordé à l'est par la vallée du Pozon. La vallée évolue à une altitude moyenne de 125 mètres. Le plateau quant à lui évolue de manière aléatoire en remontant du nord vers le sud pour atteindre 143 mètres d'altitude à la Chapelle St Laurian. Le centre de la ZIP est concerné par une zone en point haut qui atteint également une altitude de 143 mètres.

La vallée du Pozon se distingue de ce vaste plateau orienté est-ouest, par son caractère encaissé au niveau de Vatan et très dense.

D'une manière générale le relief de la zone de plateau est en mouvement perpétuel, à l'inverse du fond de vallée qui est plus régulier.



Carte 21 : Caractéristiques du relief et des cours d'eau à l'échelle de l'aire d'étude immédiate

1.7.3. Boisements et trame végétale

1.7.3.1. Une végétation très présente de part et d'autre de la ZIP

La zone d'implantation potentielle (ZIP) en elle-même est peu concernée par la végétation, à l'exception d'un petit bosquet qui semble s'être détaché du bois de la Cerise dont l'extrémité sud marque la limite nord de la zone d'étude. A l'ouest et à l'est, les paysages en creux s'accompagnent d'une végétation variée et souvent dense qui se compose de haies, petits bosquets en accompagnement de la trame urbanisée. Cette végétation constitue une zone de transition entre le parcellaire agricole et la zone urbanisée qui semble se camoufler à l'arrière de la végétation.

1.7.3.2. Un paysage de contraste

Si la végétation est très présente en accompagnement du bâti et plus au nord avec le bois de la Cerise, elle se fait beaucoup plus rare dans la Zone d'implantation potentielle (ZIP) et sur les parcelles agricoles qui évoluent plus au sud.



Légende

- Zone d'Implantation Potentielle
- Aire d'étude immédiate
- Feuillus majoritaires

Carte 22 : La végétation à l'échelle de l'aire d'étude immédiate

1.7.4. Urbanisation et voiries

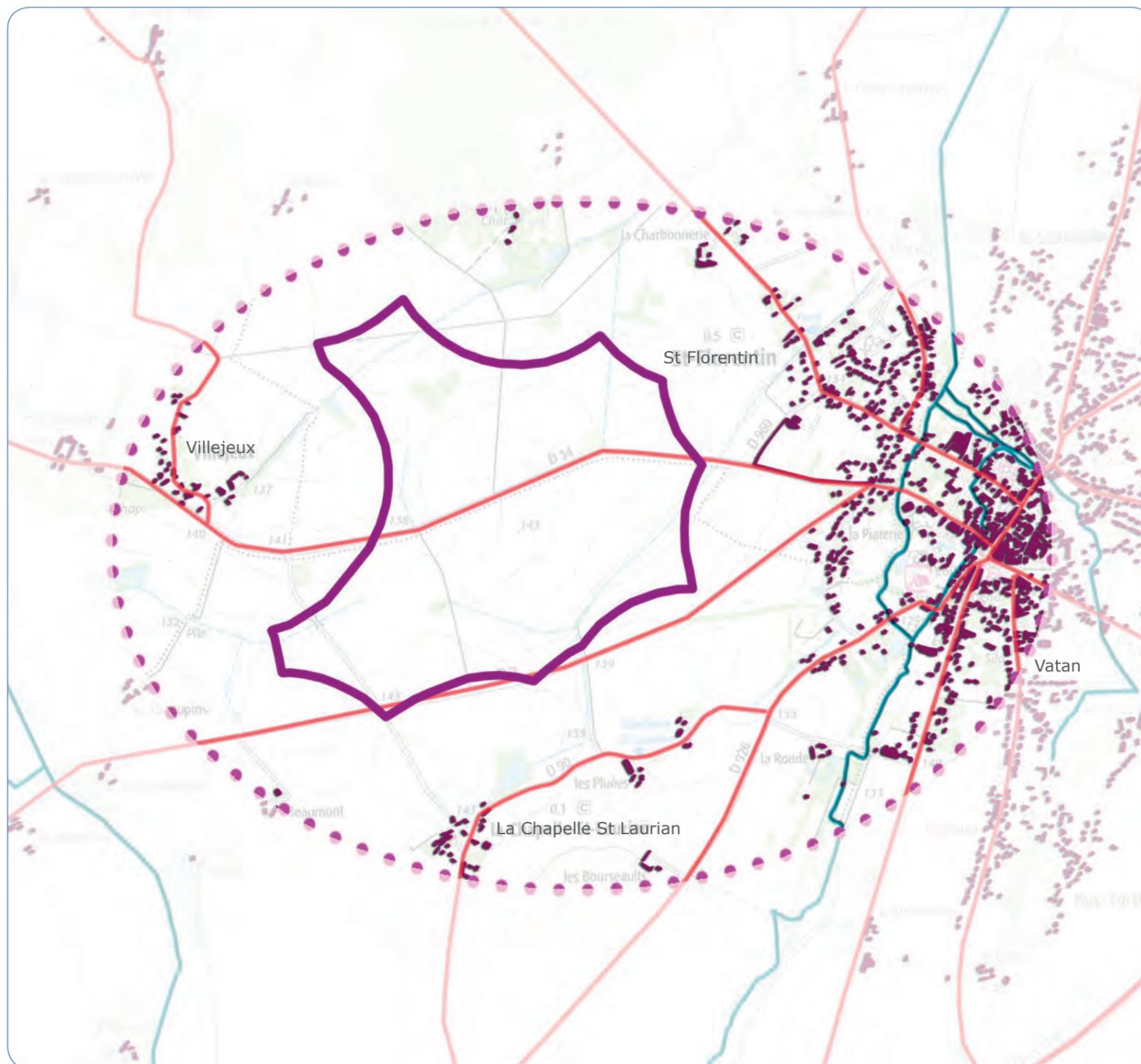
1.7.4.1. Une urbanisation disparate

La zone de plateau, support de la ZIP et de la zone d'étude, n'est pas urbanisée. Il n'y a aucune maison ou ferme au sein de la ZIP. Par contre à l'est de celle-ci on trouve la commune de Vatan qui s'est développée le long du cours, bien abritée dans le creux de la vallée. Progressivement la commune s'est étendue en gagnant les coteaux et le plateau agricole en suivant les axes routiers principaux. En marge de cette ville bien structurée, on retrouve deux petits hameaux caractéristiques du territoire. Le premier, Villejeux, s'est développé à l'ouest de la ZIP et le second, la Chapelle-St-Laurian, au sud de la ZIP.

1.7.4.2. Un réseau routier de routes secondaires

Quatre routes départementales traversent la zone d'étude. Toutes ces routes traversent Vatan. La RD 960 file vers le nord-ouest, la RD 34 traverse toute la ZIP selon un axe est-ouest, la RD 2 longe la ZIP en sa partie sud et enfin la RD 926 file vers le sud. En marge de ces départementales, la zone d'étude est concernée par plusieurs petites routes communales qui permettent l'accès aux fermes et aux hameaux qui ponctuent le parcellaire agricole.

Si l'aire d'étude est concernée par quelques chemins ruraux, et circuits balisés, par contre il n'y a pas de GR.



Légende

- Zone d'Implantation Potentielle
- Aire d'étude immédiate
- Urbanisation
- Routes

Carte 23 : L'urbanisation et le réseau viaire à l'échelle de l'aire d'étude immédiate

1.7.5. Synthèse : les grandes structures du paysage

1.7.5.1. Un plateau orienté est-ouest

La zone d'étude, support du projet éolien, se caractérise par un vaste plateau agricole dont les reliefs remontent vers le sud. A l'est de cette grande parcelle agricole, la commune de Vatan s'est développée dans un premier temps à l'abri dans le fond de la vallée du Pozon, avant, dans un second temps, de gagner progressivement les coteaux pour rejoindre le plateau agricole. Au nord, on retrouve l'extrémité sud du bois de la Cerise et à l'ouest un paysage plus dense qui redescend vers le bassin versant du Renon qui évolue quelques kilomètres plus à l'est.

La zone d'implantation du projet se situe au milieu des paysages de la vallée du Pozon et ceux de la vallée du Renon. Cette situation en point culminant lui offre de vastes horizons souvent dégagés en direction du sud.



Photographie 29 : La ZIP depuis Villejeux

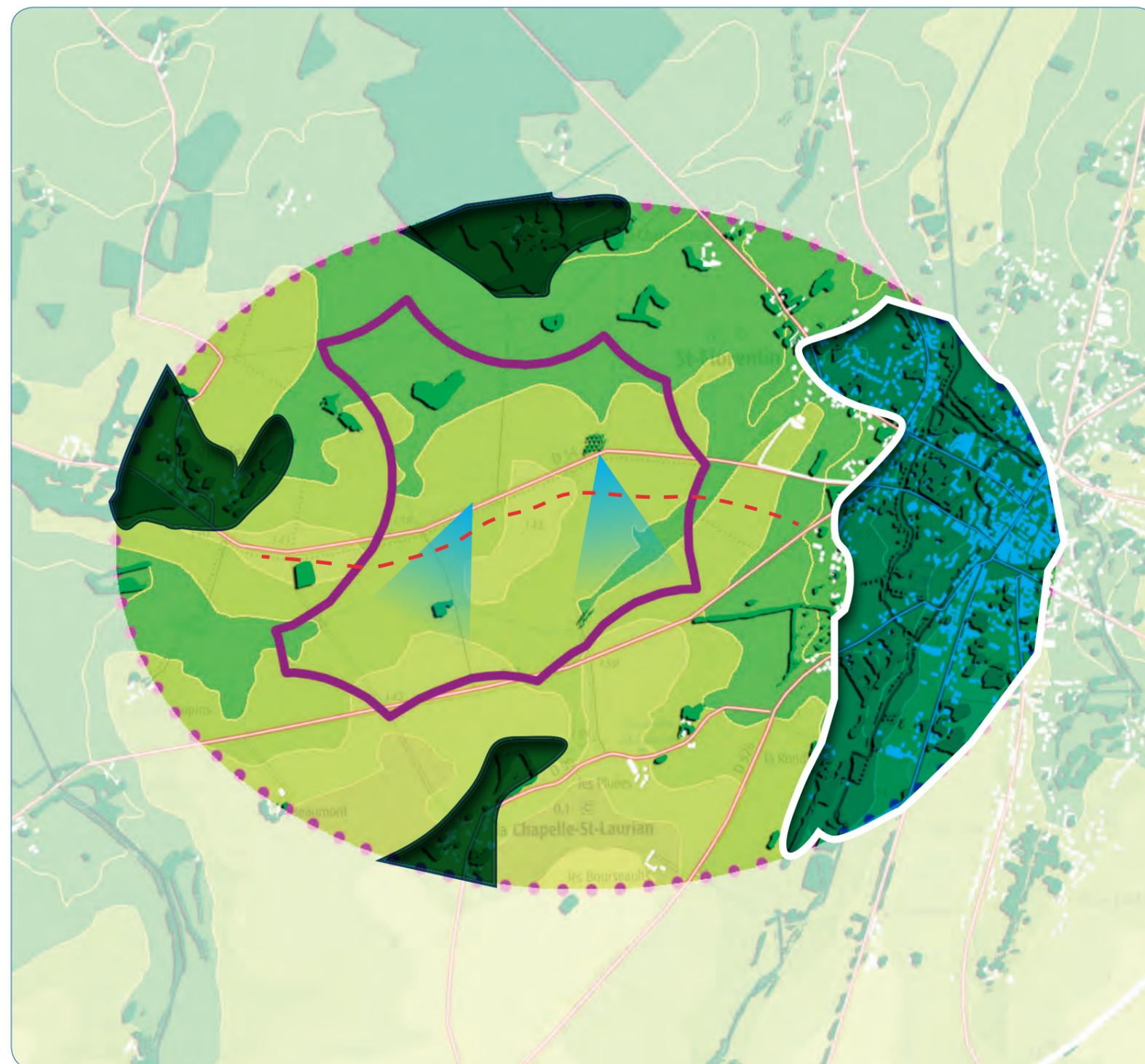
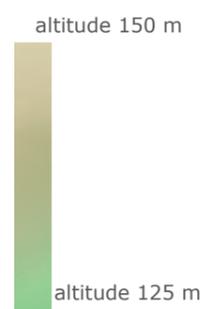


Photographie 27 : Urbanisation récente de Vatan.



Photographie 28 : Vue du village de La Chapelle-Saint-Laurian.

- Légende
-  Zone d'Implantation Potentielle
 -  Aire d'étude immédiate
 -  Orientation du relief
 -  Zone en point haut et encadrée par une épaisse végétation
 -  Végétation dense et opaque



Carte 24 : Synthèse des paysages à l'échelle de l'aire d'étude immédiate

1.8. Description du patrimoine culturel des différentes aires d'étude

1.8.1. Les sites classés ou inscrits

L'aire d'étude n'est concernée par aucun site inscrit ou site classé.

1.8.2. Les Sites Patrimoniaux Remarquables et AVAP

L'aire d'étude n'est pas concernée. L'AVAP d'Issoudun étant localisée en dehors du périmètre d'étude.

1.8.3. Les monuments classés ou inscrits

L'aire d'étude éloignée est concernée par un patrimoine naturel et construit de qualité. Plusieurs édifices classés ou inscrits sont présents. Il n'y a aucun site inscrit ou classé dans l'aire d'étude immédiate.

1.8.4. Les monuments classés ou inscrits dans l'aire d'étude rapprochée

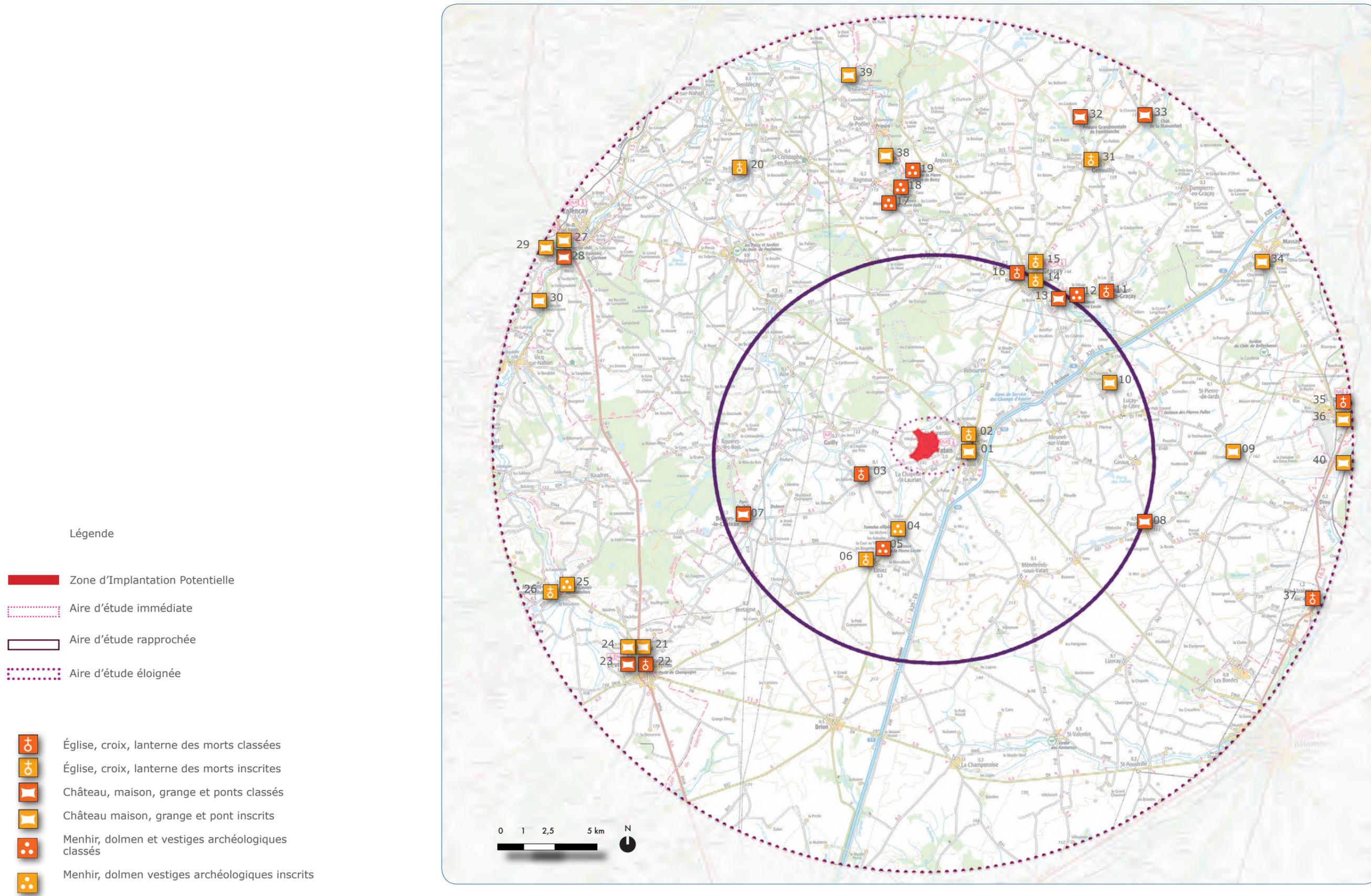
n°	Nom	Localisation	Description des abords	Sensibilité pressentie	
				Visibilité	Covisibilité
1	Anciennes halles Inscription par arrêté du 24 mai 1944	Vatan	Les anciennes halles, qui accueillent aujourd'hui l'office de tourisme, sont implantées au coeur de la commune sur la place centrale.	A vérifier	A vérifier
02	Église Saint-Laurian Inscription par arrêté du 8 décembre 1928 du choeur et de la porte d'entrée et par arrêté du 13 mars 1933 de l'abside.	Vatan	Le choeur et la porte d'entrée dans l'église ne sont visibles que depuis l'église.	Non	Non
03	Église Saint-Etienne Classement en totalité (cad. A 297) par arrêté du 29 mars 2005 de la chapelle seigneuriale, dite «chapelle de la Dîme».	Fontenay	L'église est implantée dans un petit hameau bordé par des champs et quelques bosquets.	A vérifier	Non
04	Tumulus elliptique Classement par décret du 25 juin 1927	Liniez	Le tumulus se situe au milieu d'un bois.	Non	Non
05	Dolmen Classement par arrêté du 10 juin 1927	Liniez	Le dolmen est implanté à proximité de la route qui relie Vatan à Liniez, dans un champ. Le paysage est largement dégagé en direction du projet éolien.	A vérifier	A vérifier



Photographie 30 : Les halles de Vatan



Photographie 31 : L'église de Fontenay



Carte 25 : Carte de localisation du patrimoine inscrit ou classé au titre des monuments historiques.

n°	Nom	Localisation	Description des abords	Sensibilité pressentie	
				Visibilité	Covisibilité
06	Église Saint-Martin Inscription par arrêté du 8 décembre 1928	Liniez	L'église est implantée dans la partie centrale et urbanisée de la commune.	Non	Non
07	Château de Bouges Classement par arrêté du 7 septembre 2001 du Château, ses dépendances, ses jardins et son parc, y compris les bâtiments et les murs de clôture ainsi que l'allée d'arrivée (cad. E lieudit le Bourg 1, 2, 5, 394 à 397, 496 à 499 ; A lieudit le Parc 18, 20, 21, 94, 95 ; ZA 30, lieudit la Pierre Folle, 31, 37, lieudit l'Épinaise, 38, lieudit les Bulles, 47, lieudit Crève-Coeur, 48, lieudit le Pavillon)	Bouges-le-Château	Le château est implanté au milieu d'un parc paysager. Les abords sont largement boisés néanmoins si depuis le château les vues sont très limitées, depuis les maisons de gardiens il existe des vues plus ouvertes sur le grand paysage.	A vérifier <small>(depuis les abords du parc)</small>	Non
08	Ancien château Classement par arrêté du 18 juin 1930	Paudy	L'ancien château est implanté à l'entrée d'une ferme située en limite sud-ouest du village. Les vues depuis les abords de la tour sont relativement dégagées avec quelques percées visuelles assez lointaines.	A vérifier	Non
09	Château de l'Ormeteau Inscription par arrêté du 12 octobre 1972 des façades et toitures du château ; tour isolée (cad. E 32, 38) :	Reuilly	Le château est implanté au coeur d'un parc paysager bordé d'un épais boisement.	Non	Non
10	Château du Coudray Inscription par arrêté du 28 décembre 1978 des Façades et toitures ; galerie à arcades et la cheminée subsistante (cad. A 90)	Luçay-le-Libre	Le château est implanté dans un ensemble paysager composé de grands arbres et bordé par une épaisse plantation d'arbres de haut jet. La voie d'accès au château n'est pas située dans la direction de Vatan.	Non	Non
13	Château de Coulon Inscription par arrêté du 14 janvier 1994 : château, y compris la terrasse à l'est (cad. AP 172, 173) , ainsi que son pigeonnier (cad. AP 50) : classement par arrêté du 30 septembre 1994 ; Moulin (cad. AP 65) ; façades et toitures du presbytère de l'ancienne église paroissiale de Coulon (cad. AP 63).	Graçay	Le château est implanté dans la vallée du Fouzon, en bordure d'épais boisements de fond de vallée.	Non	Non
14	Église Notre-Dame Inscription par arrêté du 21 octobre 1992	Graçay	L'église est implantée, dans la vallée du Fouzon, au coeur de la zone urbanisée de Graçay dans un environnement dense composé de construction et de végétation.	Non	Non
15	Restes de l'ancienne église St-Martin	Graçay	L'église est implantée dans la zone urbanisée de la commune sans possibilité d'appréhender les paysages éloignés.	Non	Non



Photographie 32 : Bouges-le-Château



Photographie 33 : L'ancien château de Paudy

n°	Nom	Localisation	Description des abords	Sensibilité pressentie Visibilité Covoisibilité	
16	Église collégiale Saint-Austrégésile Classement par arrêté du 12 juillet 1886	Saint-Outrille	L'église est implantée à proximité des rives du Fouzon, entre la partie urbanisée de la commune et un parc paysager qui longe les rives du Fouzon.	Non	Non

1.8.5. Les monuments classés ou inscrits dans l'aire d'étude éloignée

n°	Nom	Localisation	Description des abords	Sensibilité pressentie Visibilité Covoisibilité	
11	Église Saint-Martin Classement par arrêté du 19 août 1921 de La travée du clocher (cad. B 180)	Nohant-en-Graçay	L'église est implantée dans un environnement dense ou alternent végétation et constructions.	Non	Non
12	Dolmen, dit La Pierre Levée ou La Grosse Pierre Classement par liste de 1889.	Graçay	Le dolmen est implanté dans une parcelle cultivée qui est elle-même bordée par une végétation dense de vallée humide.	Non	Non
17	Deux menhirs à Tréfoux Classement par liste de 1889	Bagneux	Les menhirs sont implantés dans un environnement qui est aujourd'hui entièrement colonisé par la végétation.	Non	Non
18	Dolmen dit la Pierre couverte de Bué Classement par liste de 1889	Bagneux	Le dolmen est implanté dans un boisement dense.	Non	Non
19	Menhir dit la Pierre levée de Boisy ou de Bellevue Classement par liste de 1889	Bagneux	Le menhir est implanté dans une parcelle agricole, à proximité de parcelles boisées et denses.	Non	Non
20	Ancienne église Inscription par arrêté du 7 mars 1975	Sainte-Cécile	L'église est implantée dans le village, non loin du Renon, dans un environnement composé d'une juxtaposition d'éléments bâti et végétal.	Non	Non
21	Vestiges du château Inscription par arrêté du 14 mars 1927	Levroux	Les vestiges du château sont implantés sur une butte, entourée d'arbres de haut jet, qui domine la ville. Malgré cette position en point haut les vues en direction du projet sont inexistantes.	Non	Non
22	Église Saint-Sylvain Classement par liste de 1840	Levroux	L'église est implantée en plein coeur de la ville de Levroux, dans un environnement particulièrement dense et urbanisé. Si les vues lointaines, depuis l'édifice, sont inexistantes, le clocher de l'église est visible depuis les axes routiers qui accèdent à Levroux et en particulier depuis la RD 926	Non	Non



Photographie 34 : Vestiges du château de Levroux



Photographie 35 : Porte de Champagne, Levroux

n°	Nom	Localisation	Description des abords	Sensibilité pressentie	
				Visibilité	Covisibilité
23	Porte de Champagne Classement par arrêté du 1er juin 1944	Levroux	La porte se situe en plein coeur de la ville, aux abords de la partie ancienne.	Non	Non
24	Maison de bois, dite Maison Saint-Jacques Maison de bois à l'angle de la place et de la rue : inscription par arrêté du 6 juin 1922	Levroux	La maison est implantée dans la partie ancienne de la ville, à proximité de l'église, dans un environnement dense et urbanisé.	Non	Non
25	Vestiges d'un camp préhistorique Inscription par arrêté du 24 août 1982	Moulins-sur-Céphons	Le camp se trouve au nord de la partie urbanisée de la ville bordée d'un épais boisement qui arrête les vues vers le grand paysage.	Non	Non
26	Église Saint-Pierre Inscription par arrêté du 26 janvier 1927	Moulins-sur-Céphons	L'église se trouve dans la partie urbanisée de la ville, dans la vallée du Céphons.	Non	Non
27	Rendez-vous de chasse de La Garenne, au parc de Chantemerle Inscription par arrêté du 25 mars 1992 des façades et toitures du logis et des deux bâtiments annexes, situés au sud-ouest et au sud-est de celui-ci ; la grille en fer forgé du 18e siècle et ses piliers, situés en bordure du C.D. 956 (cad. D 6, 7, lieudit la Garenne ; E 165, lieudit Chantemerle)	Valençay	L'ensemble des éléments protégés est situé au coeur du parc de Chantemerle. L'environnement est particulièrement dense avec une végétation imposante qui habille les abords et les limites du domaine.	Non	Non
28	Domaine du château de Valençay Classement par arrêté du 29 mars 2016 des façades et toitures du pavillon de la Garenne de Chantemerle, ses dépendances, leurs terrains d'assiette et le parc en totalité. Classement par arrêté du 8 mars 2011 : château en totalité, pavillon dit « de l'horloge », écuries dites « espagnoles », théâtre et dépendances, les deux corps de bâtiment des communs, la glacière, la maison du potager, le manège hydraulique Inscription par arrêté du 8 août 2013 : pavillon de la Garenne et ses dépendances, en totalité, incluant leurs terrains d'assiette, leurs murs de clôture et de soutènement, leurs fossés et leurs grilles et l'ensemble du parc de Chantemerle, y compris ses murs de clôture, ses fossés, ses canaux et ses ponts (cad. D 6 à 8, 314, lieudit La Garenne;E 165, lieudit Chantemerle).	Valençay	Le château, ses dépendances et le parc paysager sont implantés dans un environnement verdoyant, à proximité du cours du Nahon. Le parc est particulièrement protégé des regards extérieurs par une végétation dense et opaque.	Non	Non



Photographie 36 : Domaine du château de Valençay. (photo guide vert Michelin)



Photographie 37 : Gare de Valençay

n°	Nom	Localisation	Description des abords	Sensibilité pressentie	
				Visibilité	Covisibilité
29	Gare Inscription par arrêté du 18 janvier 1993 Bâtiment-voyageurs ; façades et toiture de la halle à marchandises ; quai découvert ; façades et toiture de la remise à machines ; réservoir hydraulique ; façades et toiture de la lampisterie ; plateforme, voies armées de rails à double champignon, y compris la voie de cour, les trois plaques tournantes, les deux grues hydrauliques, le pont-basculé (cad. K 417)	Valençay	La gare est implantée dans la ville. L'environnement proche est dense et les vues lointaines impossibles.	Non	Non
30	Château de la Moustière Inscription par arrêté du 29 novembre 1974 des façades et toitures du château, des communs (y compris la chapelle) et de la fuye (cad. YM 21, 25)	Vicq-sur-Nahon	Le château est implanté dans la vallée du Nahon. Les abords sont particulièrement denses avec une végétation épaisse qui cloisonne le paysage.	Non	Non
31	Église Saint-Symphorien Inscription par arrêté du 26 janvier 1927	Genouilly	L'église se trouve le long de la route principale en bordure d'un vaste espace libre.	Non	Non
32	Ancien prieuré grandmontain de Fontblanche Classement par arrêté du 14 mai 1980 de l'église ; façades et toitures des anciens bâtiments conventuels ; salle capitulaire (cad. B1 6)	Genouilly	L'ancien prieuré est situé dans un environnement de fond de vallée avec des parcelles plantées et des parcelles agricoles.	Non	Non
33	Château de la Maisonfort Classement par arrêté du 13 septembre 1990 : Pavillon Renaissance situé à l'angle sud-ouest du château (cad. C 46) : classement par arrêté du 25 mars 1965 ; façades et toitures (sauf celles du pavillon Renaissance déjà classé) ; douves et leurs murs de soutènement ; sol de la cour d'honneur ; vestiges de l'enceinte du château ; escalier tournant desservant la partie occidentale de l'édifice ; pièce dite du Chapelain, y compris son décor peint, située dans le comble de l'aile alignée ouest du corps central ; bibliothèque, avec son décor, située au premier étage du pavillon du corps central (cad. C 45 à 48) Inscription par arrêté du 26 janvier 1927 : Château, à l'exception des parties classées.	Genouilly	Le château est implanté à l'écart de la route, dans un environnement verdoyant. Le parc est protégé des regards par une épaisse végétation.	Non	Non

n°	Nom	Localisation	Description des abords	Sensibilité pressentie	
				Visibilité	Covisibilité
34	Ancienne abbaye Saint-Martin Classement par liste de 1889 publiée au JO du 18 avril 1914 : chapelle Saint-Loup classement par arrêté du 13 juillet 191 : abbatale Classement par décret du 4 février 1915 : salle capitulaire Inscription par arrêté du 23 mars 2017 : l'abbaye Saint Martin.	Massay	L'ensemble des édifices est implanté dans la partie urbanisée de la ville.	Non	Non
35	Église du prieuré Saint-Denis Classement par arrêté du 3 janvier 1939	Reuilly	L'église se situe dans le centre de la ville dans un environnement dense et urbanisé.	Non	Non
36	Maison à pignons Inscription par arrêté du 18 mars 1968 : façades et toitures	Reuilly	La maison est implantée au coeur de la ville dans un environnement dense et urbanisé.	Non	Non
37	Ancienne église Classement par arrêté du 22 décembre 1970	Sainte-Lizaigne	L'église se trouve dans le coeur du village et donne sur une petite place aérée.	Non	Non
38	Château de la Motte d'Anjoin Inscription par arrêté du 27 juillet 2006 des façades et toitures, de la plateforme, des douves (cad. AR 89, 90)	Anjoin	Le château est protégé des regards extérieurs par une végétation dense.	Non	Non
39	Prieuré Saint-Vincent : Inscription par arrêté du 16 juillet 1984 : la chapelle Inscription par arrêté du 12 janvier 2006 : Le logis du prieuré	Dun-le-Poëlier	L'ensemble se situe dans la vallée au nord de Dun le Poelier, dans un environnement de bocage avec une végétation variée.	Non	Non
40	Château de la Ferté : classement par arrêté du 20 juin 1986 des douves, ainsi que la partie du pont sur la Théols.	Reuilly et Lazenay	Le château et en particulier les douves et le pont classé est situé dans la vallée de la Théols, dans un environnement qui ne permet pas de vue en direction du projet du Jusselin.	Non	Non

1.8.6. Les circuits touristiques

La zone d'étude est particulièrement propice aux randonnées et circuits pedestres ou VTT. Au-delà du patrimoine reconnu (monuments classés ou inscrits au titre des monuments historiques et sites classés ou inscrits) il existe plusieurs itinéraires de randonnées et de découverte des paysages.

La zone d'étude est traversée par le GRP de Valençay qui dessine une boucle au départ et à l'arrivée de Valençay en traversant les paysages du Boischaut nord. Le circuit s'étend sur 230 km au total, et permet de découvrir la partie ouest de la zone d'étude.

A l'est de la zone d'étude se trouve le GRP de la Champagne Berrichonne. Ce circuit emmène les promeneurs au coeur de la Champagne Berrichonne entre Cher et Indre.

Les autres circuits balisés à ne pas manquer :

Ces circuits peuvent emprunter ponctuellement le GRP de Valençay ou celui de la Champagne Berrichonne.

- 1. La vallée du Fouzon qui dessine une boucle au départ de Saint-Outrille qui emmènera le promeneur voir le dolmen de Cocu et le clocher tors de Saint-Outrille.
- 2. Le Circuit dans la campagne de Rouvres-les-Bois permet une balade campagnarde en empruntant les chemins et petites routes à travers bois et champs.
- 3. Le tour des mégalithes de Bagneux est une agréable balade à travers champs et bois qui permet de découvrir quelques mégalithes autour de la ville de Bagneux dans le Boischaut nord et en particulier la Pierre couverte de Bué qui est classée au titre des monuments historiques.
- 4. Découverte du village de Moulin-sur-Céphons et ses alentours. Ce circuit traverse le bourg médiéval de Moulins-sur-Céphons qui se trouve à la limite de la Champagne Berrichonne et du Boishaut nord et permet de découvrir la campagne environnante.
- 5. Circuit campagnard à la découverte des alentours de Baudres, sur un peu plus de 13 km ce circuit est une jolie balade au travers de la campagne du Boishaut nord de l'Indre.

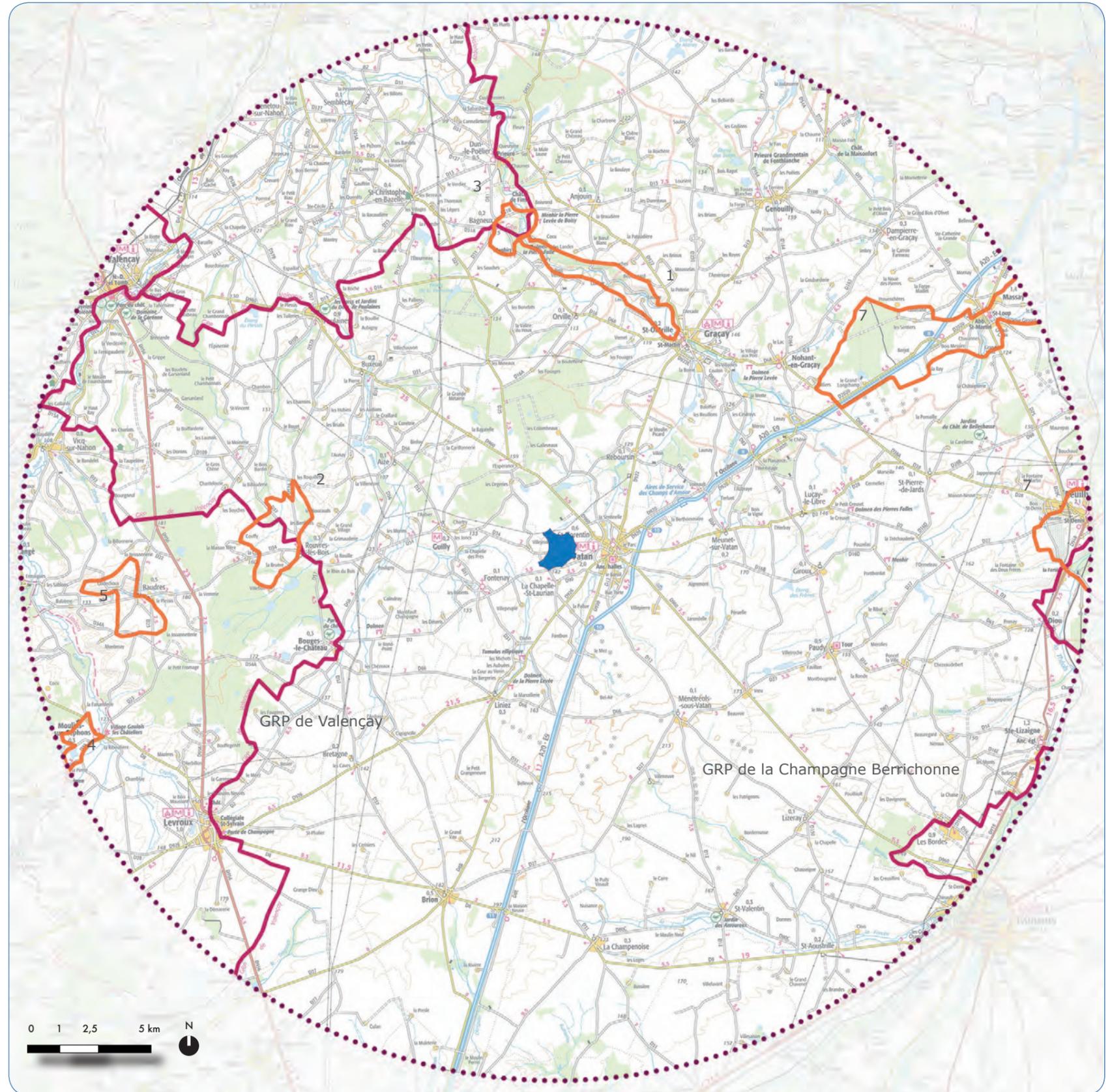
- 6. Circuit à travers les vignes de Reuilly et les prairies de l'Arnon permet sur un peu plus de 14 km de découvrir les paysages si particuliers des vignes situées autour de Reuilly ainsi que les prairies humides de l'Arnon.
- 7. Massay Villiers Provençères 1. Circuit VTT de 28 km, réputé facile, qui emprunte principalement les chemins pierrés calcaires, assez droit et très roulant.

Les circuits balisés autour de Vatan :

Trois circuits au départ de Vatan existent.

- Le Circuit bleu n°1 propose une boucle de 5 km au départ du centre de Vatan.
- Le Circuit jaune n°2 s'étend sur une douzaine de kilomètres
- Le Circuit vert n°3 s'étend sur 36 kilomètres environ.
- Un circuit de découverte piétonnier qui permet la découverte des jardins de la ville.

Enfin à Vatan il existe un musée du cirque.



Carte 26 : Carte de localisation des principaux circuits de randonnée

1.9. Contexte éolien à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

1.9.1. Caractéristiques des parcs existants dans l'aire d'étude éloignée

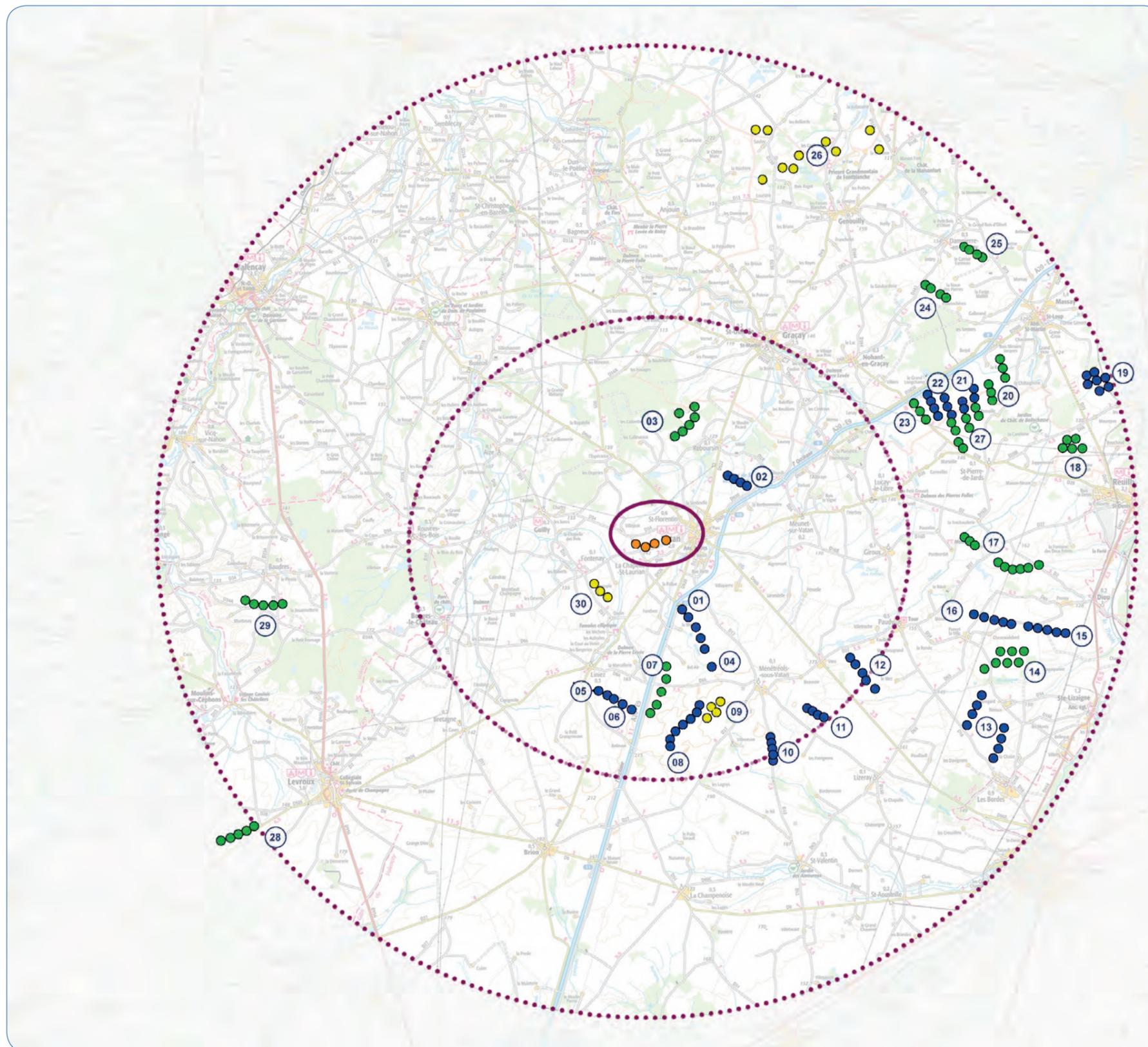
L'aire d'étude éloignée est concernée par un nombre important de parcs éoliens construits et de parcs en projet. Ci-dessous la liste des parcs, leur statut, le nombre d'éoliennes et la puissance totale.

Numéro du parc	Nom du parc	Statut	Nombre d'éoliennes	Puissance totale	Distance à la ZIP
1	Parc éolien les blés d'or	exploitation	3	9 MW	2,7 km
2	Parc éolien des champs d'amour	exploitation	4	9 MW	3,2 km
3	Parc éolien du camélia	autorisé	6	19 MW	3,4 km
4	Parc éolien Le Mée	exploitation	3	9 MW	4,1 km
5	Parc éolien de la petite pièce	exploitation	1	3 MW	5,9 km
6	Parc éolien des pièces de vignes	exploitation	4	12 MW	6 km
7	Parc éolien de Liniez II	autorisé	5	15 MW	4,8 km
8	Parc éolien de la Vallée, Ligne Ouest Grand Bignoux	exploitation	3	6 MW	6,7 km
9	Parc éolien du Grand Bignoux	instruction	4	9 MW	7 km
10	Parc éolien La Vallée, Ligne Sud Les Renards	exploitation	5	10 MW	7,3 km
11	Parc éolien La Vallée, Ligne Est Lizeray	exploitation	4	8 MW	8,9 km
12	Parc éolien de Paudy	exploitation	5	15 MW	8,9 km
13	Parc éolien de la vallée de Torfou	exploitation	8	18 MW	14,4 km
14	Parc éolien de Sainte-Lizaigne	autorisé	7	18 MW	14,1 km
15	Parc éolien d'Aubigeon	exploitation	6	13 MW	15,6 km
16	Parc éolien des Pelures Blanches	exploitation	4	10 MW	13 km
17	Parc éolien de Reuilly et de Diou	autorisé	9	22 MW	12,2 km
18	Parc éolien de Bornay II	autorisé	5	10 MW	16,6 km
19	Parc éolien de Chéry	exploitation	7	14 MW	18 km
20	Parc éolien de Lys	autorisé	6	15 MW	14,3 km
21	Parc éolien de Massay II	exploitation	7	21 MW	12,5 km
22	Parc éolien de Longchamps	exploitation	4	10 MW	12 km
23	Parc éolien du Bois Mérault	autorisé	3	9 MW	11,3 km
24	Parc éolien de Dampierre et Massay énergies	autorisé	4	10 MW	14,5 km
25	Parc éolien du Bois d'Olivet	autorisé	4	12 MW	17,2 km
26	Parc éolien des Grands Patureaux	instruction	10	42 MW	15,3 km
27	Parc éolien des Terrajeaux	autorisé	8	17,6 MW	12,4 km
28	Parc éolien de la Juchepie	autorisé	5	12 MW	19,5 km
29	Parc éolien des champs de Baudres	autorisé	5	15 MW	14,5 km
30	Parc éolien de Fontenay	instruction	3	12,6 MW	2,3 km

1.9.2. L'environnement éolien : enjeux et caractéristiques

Les parcs construits ou en instruction sont localisés, pour l'essentiel, à l'est d'une ligne nord-sud qui relie Aujouin à Brion. A l'ouest de la ZIP il n'y a aucun parc construit, et simplement deux projets en cours : le parc éolien de la Juchepie et celui des champs de Baudres.

Le Projet du Jusselin est implanté dans une zone réputée favorable à l'énergie éolienne. La présence des éoliennes du Jusselin n'a pas d'incidence particulière vis-à-vis des paysages situés plus au nord-est et qui sont eux largement concernés par la présence d'éoliennes. Les éoliennes du Jusselin occupent une faible emprise sur l'horizon, et s'inscrivent dans la stricte logique des grandes lignes de force du paysage ce qui limite très fortement les risques de saturation visuelle du paysage, d'autant qu'elles sont localisées dans une zone à l'ouest de laquelle la présence d'éoliennes est actuellement inexistante.



Carte 27 : Localisation des parcs éoliens construits, autorisés et déposés.

Contexte Éolien

● Éoliennes du Jusselin

État de l'éolien

- En exploitation
- Autorisées
- En instruction

- 01 - Parc éolien des Blés d'Or
- 02 - Parc éolien des Champs d'Amour
- 03 - Parc éolien du Camélia
- 04 - Parc éolien Le Mée
- 05 - Parc éolien de la Petite Pièce
- 06 - Parc éolien des Pièces des Vignes
- 07 - Parc éolien due Ligniez II
- 08 - Parc éolien de la Vallée, Ligne Ouest Grand Bignoux
- 09 - Parc éolien du Grand Bignoux
- 10 - Parc éolien de la Vallée, Ligne Sud Les Renards
- 11 - Parc éolien de la Vallée, Ligne Est Lizéray
- 12 - Parc éolien de Paudy
- 13 - Parc éolien de la Vallée de Torfou
- 14 - Parc éolien de Sainte-Lizaigne
- 15 - Parc éolien d'Aubigeon
- 16 - Parc éolien de Pelures Blanches
- 17 - Parc éolien de Reuilly et de Diou
- 18 - Parc éolien de Bornay II
- 19 - Parc éolien de Chéry
- 20 - Parc éolien de Lys
- 21 - Parc éolien de Massay 2
- 22 - Parc éolien de Longchamps
- 23 - Parc éolien du Bois Mérault
- 24 - Parc éolien de Dampierre et Massay énergies
- 25 - Parc éolien du Bois d'Olivet
- 26 - Parcs éolien des Grands Patureauux
- 27 - Parc éolien des Terrajeaux
- 28 - Parc éolien de la Juchepie
- 29 - Parc éolien des Champs de Baudres
- 30 - Parc éolien de Fontenay

- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée



1.10. Synthèse

1.10.1. Un paysage de transition

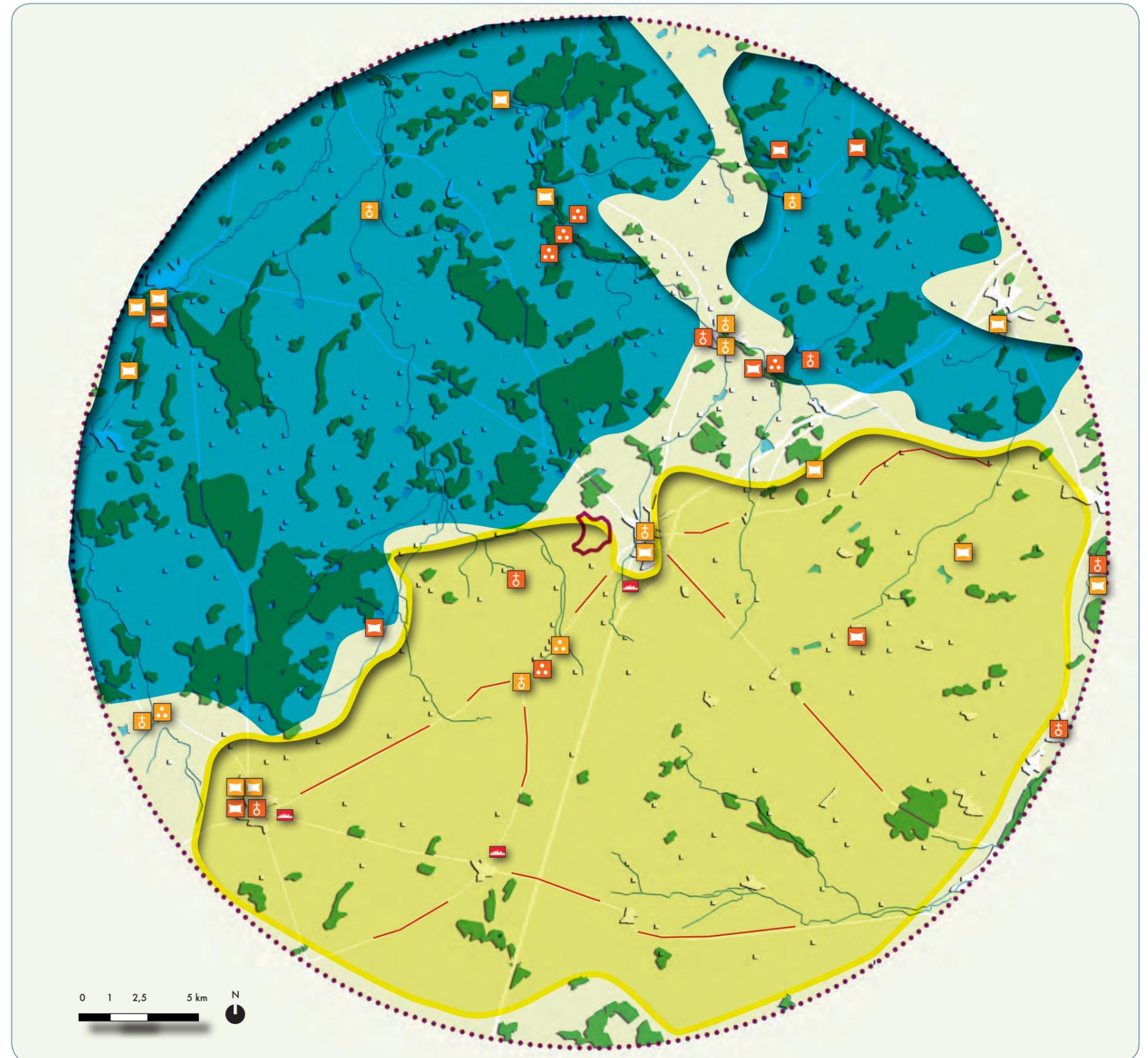
L'aire d'étude est marquée par un paysage dense et foisonnant au nord et à l'ouest et un paysage plus ouvert et étendu au sud et à l'est. La seule constante réside dans les nombreux mouvements du relief qui animent tout autant le paysage agricole et vaste de la plaine d'Issoudun que celui plus dense, humide et cloisonné de la partie nord. On est ici dans un paysage qui présente un visage distinct avec Vatan qui constitue la zone de transition et de basculement entre les deux typologies.

LÉGENDE

- ZIP
- Aire d'étude éloignée

- ⊕ Église, croix, abbaye classées
- ⊕ Église, croix, abbaye inscrites
- ⊕ Château, maison, grange et ponts classés
- ⊕ Château maison, grange et pont inscrits
- ⊕ Menhir, dolmen et vestiges archéologiques classés
- ⊕ Menhir, dolmen vestiges archéologiques inscrits

- Boisements
- Zones peu ou pas sensible vis-à-vis de l'éolien
- Zone plus sensible vis-à-vis de l'éolien
- Entrée ou sortie de bourg ou ville avec une sensibilité forte vis-à-vis de l'éolien
- Route avec une sensibilité forte vis-à-vis de l'éolien
- Villages et urbanisation
- Réseau routier



Carte 28 : Carte de synthèse.

1.10.2. Tableau de synthèse des sensibilités vis-à-vis de l'éolien

Typologie	Caractéristiques	sensibilité au regard des éoliennes
Les paysages de plateau	Les paysages de plateaux alternent entre des portions où la végétation est rare et d'autres à l'inverse qui sont particulièrement marqués par des masses boisées importantes, c'est le cas pour l'essentiel des paysages de plateau localisés au nord et à l'ouest de Vatan. Si l'absence de végétation permet, des vues très dégagées sur le paysage (comme au sud et à l'est de Vatan), la présence de boisements, à l'inverse, arrête les vues et cloisonne le paysage.	Forte à faible
Les paysages de vallées	Les vallées s'accompagnent d'une végétation importante qui cloisonne les vues.	Faible
Les centres-bourgs	De très nombreux villages présentent la caractéristique d'être constitué d'un front bâti souvent continu qui en plus s'accompagne d'une végétation dense qui rend les vues vers l'extérieur du village rares.	Faible
Les entrées et sorties de villages	A l'entrée et à la sortie des zones urbanisées le bâti ne joue plus son rôle de masque et la végétation se fait plus rare ce qui permet une bonne lecture des paysages de plateau, à l'exception des secteurs concernés par les boisements. Dans les vallées la trame végétale reste dense et joue ce rôle de filtre.	Forte à faible
Le réseau routier	La perception depuis les routes est très variable et dépend principalement de deux éléments : le relief et la trame végétale. En fonction des dénivelées du relief et de la densité de la trame végétale, les vues seront lointaines ou non.	Forte à faible
Le patrimoine bâti	Le site est concerné par un nombre important de monuments inscrits ou classés au titre des monuments historiques. Néanmoins rares sont les monuments concernés par une visibilité du projet.	Faible
Les sites inscrits ou classés	Il n'y en a pas dans la zone d'étude.	Aucune
Les SPR	Il n'y en a pas dans la zone d'étude.	Aucune
Les paysages emblématiques	Il n'y en a pas dans la zone d'étude	Aucune
Les parcs éoliens	Il existe plusieurs parcs déjà en activité, mais qui sont peu visibles.	Faible

L'étude paysagère vient confirmer la faible sensibilité du site au regard du développement éolien.

1.11. Prédispositions du site

De nombreuses caractéristiques du paysage plaident en faveur de l'implantation d'éoliennes :

Un site qui fait partie des secteurs réputés favorables à l'implantation d'éoliennes par le schéma régional éolien.

Nous sommes en présence d'un site qui du point de vue du paysagiste semble rassembler tous les éléments pour porter un projet éolien de qualité (des lieux de vie le plus souvent cachés par des plantations, un paysage très dense au nord et ouvert au sud dont l'étendue s'accorde avec les projets éoliens, un patrimoine historique peu concerné par le projet), cependant, celui-ci devra se plier à plusieurs contraintes sous peine de ne pas être en adéquation avec les qualités et caractéristiques du paysage en présence :

- l'implantation des éoliennes devra s'organiser dans le sens des grandes lignes du paysage, c'est à dire plutôt est-ouest afin de s'appuyer sur la limite qui constitue les boisements entre le paysage de plateau agricole largement ouvert et les paysages humides et cloisonnés du Boishaut nord ;
- l'espacement entre les machines devra observer un rythme cohérent et compréhensible ;
- Il faudra éviter les effets d'encerclement des lieux de vie et en particulier Vatan en privilégiant une implantation parallèle à la RD 2.

2. Analyse des variantes

2.1. Les critères paysagers

Au regard du paysage, plusieurs éléments sont à prendre en considération quant à l'analyse des différentes variantes étudiées :

- La régularité de l'implantation,
- L'adéquation du projet avec les grandes lignes de force du paysage
- Rechercher la simplicité de l'implantation. Le projet doit être lisible et compréhensible par tous.
- Éviter tout effet d'encerclement ou de masse. Les éoliennes ne doivent pas enfermer l'observateur, mais au contraire être organisées de telle manière qu'elles permettent la création de fenêtres sur le paysage.
- Le projet doit veiller à respecter l'échelle du site, c'est à dire avec un nombre limité d'éoliennes, et un gabarit d'éolienne qui s'inscrit dans la continuité des parcs déjà existants.
- Le projet doit tenir compte des lieux de vie situés à proximité immédiate.

2.2. Les variantes étudiées

Plusieurs hypothèses d'implantation ont été testées afin d'aboutir à la plus cohérente au regard de l'ensemble des thématiques analysées dans l'étude d'impact.

- La variante 1 consiste en l'implantation de sept éoliennes identiques qui s'organisent en deux lignes parallèles de part et d'autre de la RD 34. Au nord seront implantées trois éoliennes et au sud quatre éoliennes.
- La variante 2 consiste en l'implantation de sept éoliennes identiques qui s'organisent de part et d'autre de la RD 34. Les trois éoliennes implantées sur la commune de Saint-Florentin sont parallèles à la route par contre les quatre éoliennes implantées sur la commune de la Chapelle St Laurian sont implantées en quinconce.
- La variante de base est composée d'une ligne de quatre éoliennes parallèles à la RD 34.

Le choix des variantes étudiées est la résultante de plusieurs contraintes et notamment écologique, foncières et techniques.

Les variantes ont été étudiées avec un gabarit d'éoliennes de 167,5 mètres en bout de pale. Le choix du gabarit c'est fait au regard des parcs éoliens situés à proximité (parc des champs d'amour à 4,5 km et une hauteur en bout de pale de 150 mètres ; parc du Camélia à 4,7 km et une hauteur en bout de pale de 178,4 mètres ; parc des blés d'or à 3 km et une hauteur en bout de pale de 130 mètres), des conséquences éventuelles sur le patrimoine protégé (un gabarit significativement plus important entraîne un impact certain sur le patrimoine historique).

2.2.1. Variante A

Historique de la variante :

- Cette implantation permet une implantation régulière. Elle permet un meilleur rendement énergétique. Par contre il existe un risque de covisibilité des éoliennes E4, E5 et E7 avec les halles de Vatan.

Caractéristiques de la variante :

- L'implantation est régulière avec deux lignes d'éoliennes qui sont implantées parallèlement à la RD 34.
- L'implantation s'appuie sur les grandes lignes de force du paysage.
- L'implantation ne génère pas d'effet d'encerclement des lieux de vie.

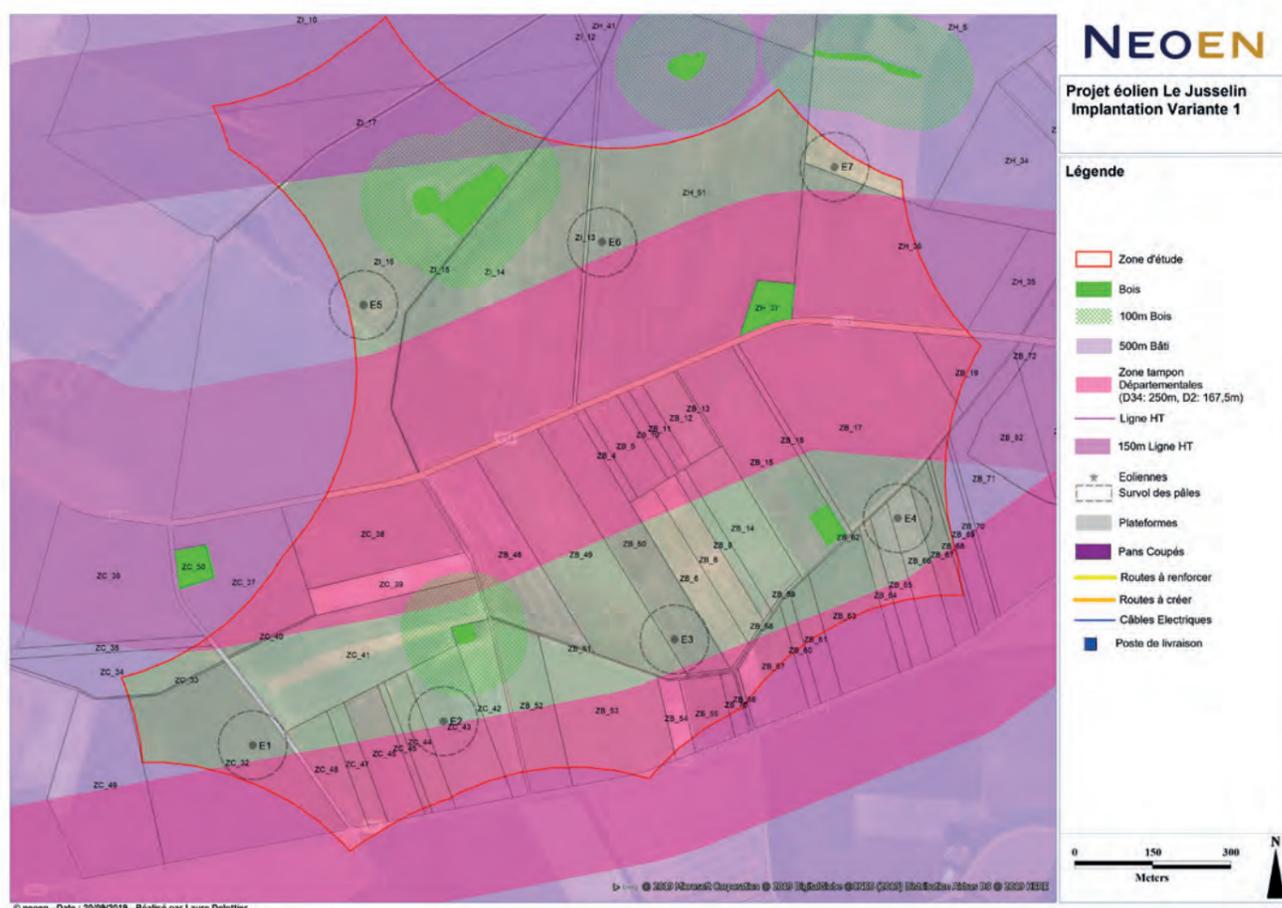
2.2.2. Variante B

Historique de la variante :

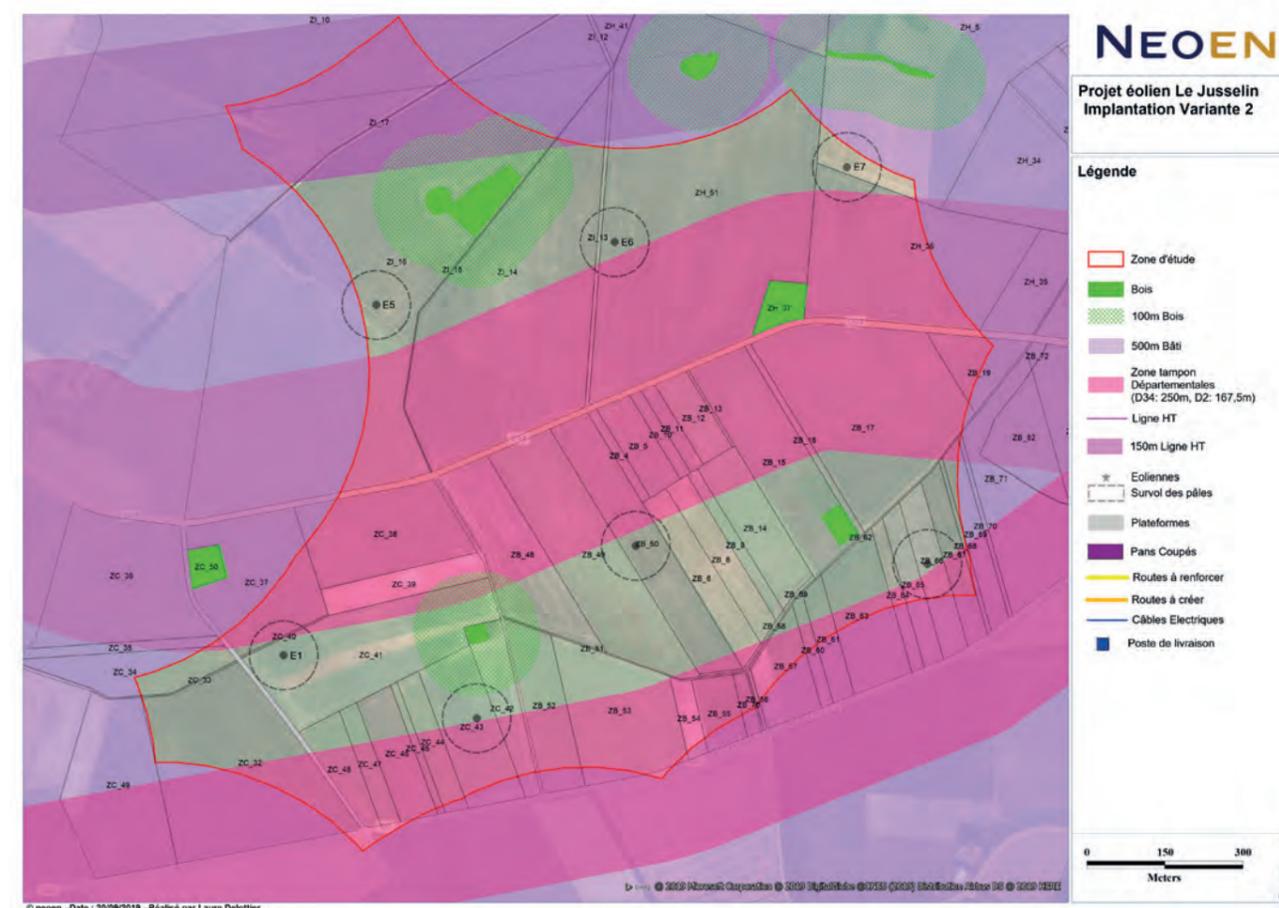
- Cette implantation permet un meilleur rendement énergétique. Cette variante permet de s'éloigner du ru car l'accès à l'éolienne E3 s'effectue par la RD 34. Il existe une covisibilité des éoliennes E5 et E7 avec les halles de Vatan.

Caractéristiques de la variante :

- Les trois éoliennes implantées au nord de la RD 34 sont parallèles à la route, par contre les quatre éoliennes implantées au sud de la route sont implantées en quinconce.
- Le sens de l'implantation est cohérent avec les lignes principales du paysage.
- L'implantation ne génère pas d'effet d'encerclement des lieux de vie.



Carte 29 : Variante d'implantation 1



Carte 30 : Variante d'implantation 2

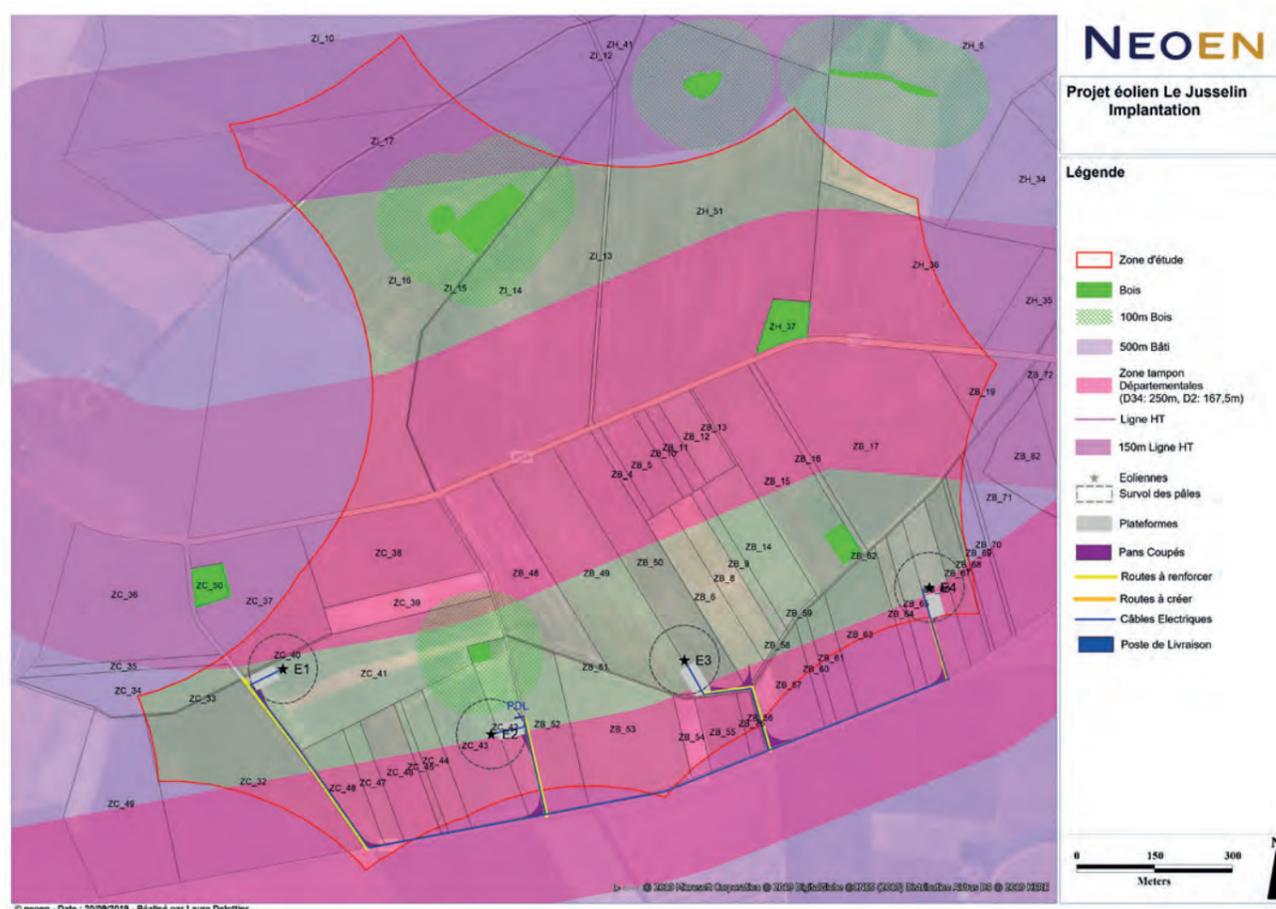
2.2.3. Cas de base

Historique de la variante

- Cette implantation permet d'éviter les covisibilités avec les halles de Vatan.

Caractéristiques de la variante :

- L'implantation est régulière avec des éoliennes qui s'organisent en une ligne parallèle à la RD 34.
- L'implantation n'induit pas d'effet d'enfermement des lieux de vie.
- L'implantation s'inscrit en cohérence vis-à-vis des grandes lignes de force du paysage.



Carte 31 : Cas de base

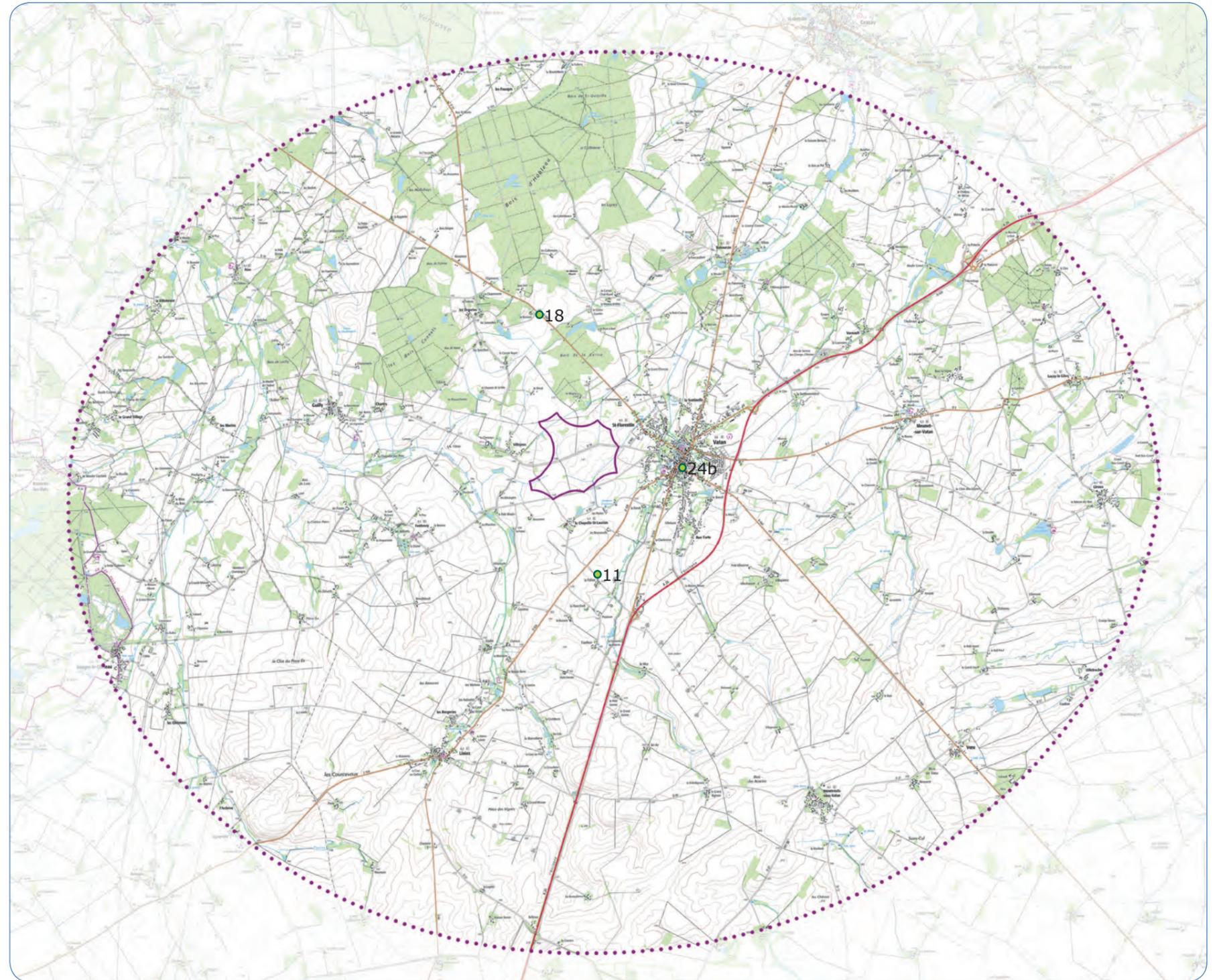
2.2.4. Choix des photomontages

L'analyse des variantes s'est opérée sur la base de plusieurs photomontages, qui ont été sélectionnés afin de présenter une vision la plus globale possible des différentes variantes.

Trois photographies ont servi de support aux photomontages. Il s'agit des clichés :

- n° 11
- n° 18
- n° 24b

Ces trois clichés offrent une bonne visibilité depuis les lieux de vie et les paysages proches.



Légende

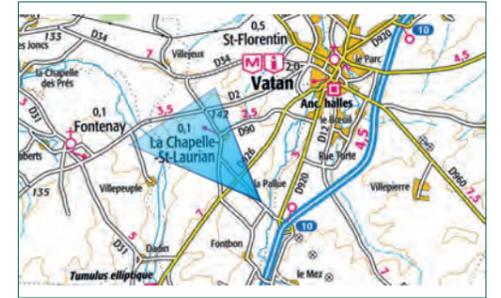
- localisation des points de vue (éoliennes visibles)

Carte 32 : Carte de localisation des photomontages à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

2.2.5. Comparaison des variantes depuis la Pallue, au sud du projet éolien

Localisation du point de vue

Cliché pris depuis le hameau la Pallue, au sud du parc éolien. Le paysage du plateau agricole est ponctué par un bosquet et rythmé par les poteaux béton de la ligne électrique qui accompagne la route. Le paysage est linéaire et étendu avec une ligne d'horizon linéaire dans l'ensemble.



Photomontage 11, Variante 1. Les éoliennes sont implantées à l'arrière de la ligne d'horizon. L'implantation manque de régularité. L'implantation ne génère pas d'effet de surplomb de l'observateur ni d'effet préjudiciable de saturation du paysage.



Photomontage 11, Variante 2. Cette implantation, à l'instar de la variante 1, manque de régularité avec des éoliennes qui se chevauchent et une grande difficulté pour comprendre le parti pris du projet. Par contre les éoliennes ne génèrent pas d'effet d'encerclément de l'observateur ni d'effet de surplomb.



Photomontage 11, Variante C. Cette variante est plus aérée, car aucune éolienne ne se chevauche. Les éoliennes s'organisent en une ligne régulière, même si le poteau béton masque une partie du projet. Il n'y a pas d'effet de surplomb de l'observateur ni d'effet préjudiciable de saturation du paysage.

Analyse des variantes

- Depuis ce point de vue, les différences entre la variante 1 et la variante 2 sont minimales : les deux projets manquent de lisibilité et de régularité. Le cas de base à l'inverse est régulier et cohérent. Il n'y a pas d'effet de confusion comme il peut exister sur les deux premières variantes.

2.2.6. Comparaison des variantes depuis la RD 960, au nord du projet éolien.

Localisation du point de vue

Ce point de vue est pris depuis la RD 960, peu avant le lieu-dit le Buisson. Le bois de la Cerise habille l'essentiel de la ligne d'horizon, et limite les vues sur le paysage agricole qui évolue plus au sud. Les éoliennes se trouvent à l'arrière de ce bois.



Photomontage 18, Variante A. Les éoliennes s'organisent en trois groupes de deux éoliennes et une éolienne toute seule. L'implantation est relativement régulière et laisse de grandes fenêtres ouvertes sur le paysage. Il n'y a pas d'effet de surplomb de l'observateur ni d'effet de saturation visuelle.



Photomontage 18, Variante B. Cette variante est très proche de la variante 1. La principale différence réside dans l'éolienne la plus à droite qui est plus proche du reste du projet. Il n'en demeure pas moins que la dernière éolienne semble un peu isolée.



Photomontage 13, Variante C. Cette variante se distingue des deux autres par sa grande régularité. Les éoliennes sont implantées à l'arrière du bois de la Cerise avec un espacement régulier entre chacune des machines. Il n'y a pas d'effet préjudiciable de surplomb de l'observateur ni de saturation visuelle du paysage.

Analyse des variantes

- Depuis ce point de vue, le cas de base présente une grande régularité d'implantation qui ne se retrouve pas dans la variante un et la variante deux.
- Dans tous les cas de figure, il n'y a pas d'effet préjudiciable de saturation visuelle du paysage.

2.2.7. Comparaison des variantes depuis les halles de Vatan.

Localisation du point de vue

Le point de vue est pris depuis la place centrale de Vatan, au niveau de la halle qui est classée. L'environnement est urbanisé et dense, avec aucune vue en direction du grand paysage.



Photomontage 19, Variante A. Les éoliennes sont implantées à l'arrière de la zone urbanisée. Seules les pales d'une éolienne sont partiellement visibles, à gauche de l'hôtel de ville.



Photomontage 19, Variante B. Cette variante, depuis ce point de vue, est identique à la variante précédente. Seules les pales d'une seule éolienne sont visibles à gauche de l'hôtel de ville.